



## **WAFASALAF**

### **DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2019 ET AU PREMIER SEMESTRE 2020**

#### **Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)**

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 17 décembre 2020 sous la référence EN/EM/027/2020.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

## **AVERTISSEMENT**

**Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.**

**L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.**

**Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.**

## ABREVIATIONS

<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>APSF</b>	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
<b>BAM</b>	Bank Al-Maghrib
<b>BCM</b>	Banque Commerciale du Maroc
<b>BNR</b>	Bénéfice Net Réel
<b>BNS</b>	Bénéfice Net Simplifié
<b>BPO</b>	Business Project Outsourcing
<b>BSF</b>	Bons de Sociétés de Financement
<b>CAC</b>	Commissaire aux comptes
<b>CACF</b>	Crédit Agricole Consumer Finance
<b>CEC</b>	Comité des Etablissements de Crédit
<b>CES</b>	Créances en Souffrance
<b>CGI</b>	Code Général des Impôts
<b>CIN</b>	Carte d'Identité Nationale
<b>CIH</b>	Crédit Immobilier et Hôtelier
<b>CMH</b>	Compagnie Marocaine des Hydrocarbures
<b>CNCE</b>	Conseil National du Crédit et de l'Épargne
<b>CPC</b>	Compte de Produits et de Charges
<b>CS</b>	Conseil de Surveillance
<b>CSP</b>	Catégorie socioprofessionnelle
<b>CTM</b>	Compagnie de Transports au Maroc
<b>Dh</b>	Dirham
<b>DRH</b>	Directeur des Ressources Humaines
<b>DSI</b>	Direction des Systèmes d'Information
<b>EDM</b>	Équipement des ménages
<b>FOSE</b>	Fédération des Œuvres Sociales de l'Enseignement
<b>GE</b>	Grandes Entreprises
<b>GPBM</b>	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
<b>GPC</b>	Gestion Pour Compte
<b>HT</b>	Hors Taxes
<b>IMPA</b>	Impayés
<b>IR</b>	Impôt sur le Revenu
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>ITIL</b>	Information Technology Infrastructure Library
<b>IVT</b>	Intermédiaires en Valeurs du Trésor
<b>Kdh</b>	Milliers de dirhams
<b>K€</b>	Milliers d'euros
<b>LOA</b>	Location avec Option d'Achat
<b>Mdh</b>	Millions de dirhams
<b>Mrds dh</b>	Milliards de dirhams
<b>N°</b>	Numéro
<b>N/A</b>	Non applicable

---

<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>OPR</b>	Offre Publique de Retrait
<b>OPV</b>	Offre Publique de Vente
<b>PCEC</b>	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>PP</b>	Prêt Personnel
<b>PPR</b>	Paierie Principale des Rémunérations
<b>RA</b>	Remboursement anticipé
<b>RPAT</b>	Remboursement Par Anticipation Totale
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SAV</b>	Service Après Vente
<b>SGMB</b>	Société Générale Marocaine de Banques
<b>TCAM</b>	Taux de Croissance Annuel Moyen
<b>TCN</b>	Titres de Créances Négociables
<b>TFZ</b>	Tanger Free Zone
<b>TMIC</b>	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
<b>TTC</b>	Toutes Taxes Comprises
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>VAC</b>	Vente à Crédit
<b>Var.</b>	Variation

---

## DEFINITIONS

<b>Encours sains</b>	Encours n'intégrant pas les créances en souffrance
<b>Encours bruts</b>	Encours intégrant les créances en souffrance
<b>Taux de sortie</b>	Taux de crédit octroyé à la clientèle
<b>Taux de refinancement</b>	Taux auquel les fonds sont levés sur le marché financier (emprunts bancaires, BSF)
<b>Production brute</b>	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit, sur toute catégorie de produits confondus intégrant le dépôt de garantie
<b>Production nette</b>	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit, sur toute catégorie de produits confondus hors dépôt de garantie

## Sommaire

<b>PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES .....</b>	<b>7</b>
<b>I.</b> LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE .....	8
<b>II.</b> LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	9
<b>III.</b> ORGANISME CONSEIL .....	11
<b>IV.</b> LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE .....	13
<b>PARTIE II. PRESENTATION DE WAFASALAF .....</b>	<b>14</b>
<b>I.</b> RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL .....	15
<b>II.</b> CAPITAL SOCIAL .....	16
<b>III.</b> ENDETTEMENT.....	22
<b>IV.</b> GOUVERNANCE DE WAFASALAF.....	26
<b>V.</b> PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE WAFASALAF .....	48
<b>VI.</b> INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES .....	112
<b>VII.</b> STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES .....	118
<b>PARTIE III. SITUATION FINANCIERE DE WAFASALAF .....</b>	<b>120</b>
<b>I.</b> INDICATEURS FINANCIERS SELECTIONNES.....	121
<b>II.</b> ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES DE WAFASALAF .....	140
<b>III.</b> INDICATEURS FINANCIERS AU TROISIEME TRIMESTRE 2020 .....	164
<b>PARTIE IV. PERSPECTIVES .....</b>	<b>165</b>
<b>I.</b> PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	166
<b>II.</b> LE PLAN RECOUVREMENT 2020 .....	167
<b>III.</b> LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU RISQUE CREDIT.....	167
<b>IV.</b> PERSPECTIVES.....	167
<b>PARTIE V. FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>169</b>
<b>I.</b> RISQUE DE CREDIT .....	170
<b>II.</b> RISQUE DE TAUX D'INTERET .....	170
<b>III.</b> RISQUE DE LIQUIDITE.....	170
<b>IV.</b> RISQUE OPERATIONNEL.....	170
<b>V.</b> RISQUE INFORMATIQUE.....	171
<b>VI.</b> RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE .....	171
<b>VII.</b> RISQUE CONCURRENTIEL .....	171
<b>VIII.</b> RISQUE DE RUPTURE OU REVISIONDE PARTENARIAT .....	171
<b>IX.</b> RISQUE REGLEMENTAIRE .....	172
<b>X.</b> RISQUE LIE A L'ACTIVITE DIGITALE (NON-MAITRISE DE LA FRAUDE DIGITALE).....	172
<b>XI.</b> RISQUE DE MANIPULATION DES ESPECES.....	172
<b>XII.</b> GESTION RISQUE COVID-19 .....	172
<b>XIII.</b> RISQUE DE FRAUDE .....	173
<b>XIV.</b> REORGANISATION DE LA PARTIE RISQUE.....	173
<b>PARTIE VI. FAITS EXCEPTIONNELS.....</b>	<b>174</b>
<b>PARTIE VII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....</b>	<b>176</b>
<b>PARTIE VIII. ANNEXES .....</b>	<b>178</b>
<b>I.</b> STATUTS .....	179
<b>II.</b> RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	179
<b>III.</b> RAPPORT DE GESTION .....	179
<b>IV.</b> RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	179
<b>V.</b> RAPPORTS D'AUDIT SUR LES ETATS CONSOLIDES .....	179
<b>VI.</b> COMMUNICATION FINANCIERE.....	179
<b>VII.</b> RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019 .....	179
<b>VIII.</b> RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020 .....	179

## **PARTIE I.      ATTESTATIONS ET COORDONNEES**

---

## I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

---

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Wafasalaf
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Badr ALIOUA</b>
<b>Fonction</b>	Président du Directoire
<b>Adresse</b>	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah, Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.54.51.00
<b>Numéro de télécopieur</b>	05.22.27.35.35
<b>Adresse électronique</b>	b.alioua@wafasalaf.ma

---

### Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2019 et au premier semestre 2020

Le président du directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafasalaf. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**Badr ALIOUA**  
**Président du Directoire**



## II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercices audités	2018, 2019	2018, 2019	2017	2017
<b>Prénoms et noms</b>	<b>M. Abdeslam Berrada Allam</b>	<b>M. Faiçal MEKOUAR</b>	<b>M. AbdouDIOP</b>	<b>M. Mohamed RQIBATE</b>
<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Ernst & Young	Fidaroc Grant Thornton Maroc	Mazars Audit et Conseil	PwC Maroc
<b>Adresse</b>	37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca	47, Rue Allal Ben Abdellah, Casablanca	101, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca	CFC Lot 57 Casa Anfa Quartier, Casablanca 20100
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.95.79.00	05.22.54.48.00	05.22.42.34.23	05.22.99.98.60
<b>Numéro de télécopieur</b>	05.22.39.02.26	05.22.29.66.70	05.22.42.34.02	05.22.23.88.70
<b>Adresse électronique</b>	abdeslam.berrada@ma.ey.com	faical.mekouar@ma.gt.com	abdou.diop@mazars.ma	mohamed.rqibate@ma.pwc.com
<b>Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis au contrôle</b>	2018	2018	2012	2015
<b>Date d'expiration du mandat actuel</b>	AGO statuant sur les comptes 2020	AGO statuant sur les comptes 2020	AGO statuant sur les comptes 2017	AGO statuant sur les comptes 2017

**Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2019 et au premier semestre 2020**

**Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes sociaux et consolidés de Wafasalaf pour les exercices clos au 31 décembre 2017, 2018, et 2019 ainsi qu'aux situations intermédiaires des comptes sociaux et consolidés arrêtées au 30 juin 2019 et au 30 juin 2020**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et PwC Maroc, au titre de l'exercice 2017 et par nos soins au titre des exercices clos en 2018 et 2019 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités par les soins des commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et PwC Maroc, au titre de l'exercice 2017 et par nos soins au titre des exercices clos 2018 et 2019 ;
- la situation intermédiaire des comptes sociaux de Wafasalaf ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au 30 juin 2019 et au 30 juin 2020 ;
- La situation intermédiaire des comptes consolidés de Wafasalaf ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au 30 juin 2019 et au 30 juin 2020.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse et les situations intermédiaires précités de Wafasalaf.

**Ernst & Young**

**M. Abdeslam Berrada Allam**  
Associé

**Fidaroc Grant Thornton Maroc**

**M. Faiçal Mekouar**  
Associé

### III. ORGANISME CONSEIL

---

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	<b>M. Idriss BERRADA</b>
Fonction	Directeur Général
Adresse	163, Avenue Hassan II – Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.47.64.35
Numéro de télécopieur	05.22.47.64.32
Adresse électronique	i.berrada@attijari.ma

---

#### **Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2019 et au premier semestre 2020**

#### **Attestation**

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Wafasalaf à travers les éléments suivants :

- les commentaires, analyses et statistiques du management de la Société Wafasalaf recueillis par la banque d'affaires ;
- les procès-verbaux des organes de Direction et de surveillance et des assemblées d'actionnaires de Wafasalaf pour les exercices 2017, 2018, 2019 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés des exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- les comptes sociaux de la Société Wafasalaf pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- les comptes consolidés de Wafasalaf pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- les rapports de gestion de Wafasalaf pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- les rapports et statistiques de l'APSF ainsi que le rapport de Bank Al-Maghrib pour les exercices 2017, 2018, 2019 ;
- Les prévisions établies par les organes de direction et de gestion de wafasalaf ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux du premier semestre 2019 et du premier semestre 2020 ;
- Les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes pour les comptes consolidés du premier semestre 2019 et du premier semestre 2020 ;
- Les comptes sociaux de Wafasalaf au premier semestre 2019 et au premier semestre 2020 ;

- Les comptes consolidés de Wafasalaf au premier semestre 2019 et au premier semestre 2020 ;
- Les indicateurs financiers de Wafasalaf au troisième trimestre 2019 et au troisième trimestre 2020.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Wafasalaf. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Attijari Finances Corp. est une filiale à 100% du groupe Attijariwafa bank, et Wafasalaf est une filiale à 50,9% du groupe Attijariwafa bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

**Idriss BERRADA**  
*Directeur Général*

---

#### IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

---

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	Wafasalaf
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Farouq MIAL</b>
<b>Fonction</b>	Directeur Financier et Administratif
<b>Adresse</b>	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah
<b>Numéro de téléphone</b>	05.22.54.51.51
<b>Numéro de télécopieur</b>	05.22.27.35.35
<b>Adresse électronique</b>	f.mial@wafasalaf.ma

---

## **PARTIE II.      PRESENTATION DE WAFASALAF**

## I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

<b>Dénomination sociale</b>	Wafasalaf
<b>Siège social</b>	72 Angle Bd Abdelmoumen et Rue RamAllah - Casablanca
<b>Téléphone / télécopie</b>	05.22.54.51.00 / 05.22.27.35.35
<b>Site Internet</b>	www.wafasalaf.ma
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
<b>Date de constitution</b>	23 avril 1986
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Numéro du registre du commerce</b>	Casablanca 48 409
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Objet social</b>	<p>L'article 3 des statuts de Wafasalaf stipule que la société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ toutes opérations de financement et de crédit à la consommation en vue de permettre ou de faciliter l'acquisition de tous objets, article ou produit manufacturé, de tout matériel industriel, commercial ou agricole, de tout véhicule automobile et d'une manière générale de tout bien de consommation à usage ménager, collectif, agricole, commercial ou industriel, de tout bien immobilier, ainsi que tout service ;</li> <li>▪ toutes opérations de location de véhicules personnels ou utilitaires, soit à longue durée, soit avec option d'achat ;</li> <li>▪ la réception du public de fonds d'un terme supérieur à 2 ans ;</li> <li>▪ toutes opérations d'achat ou de vente, d'importation, d'exportation, au comptant ou à terme, d'arbitrage, de prime, de report ou de déport sur marchandises ou sur titres ;</li> <li>▪ la création, l'acquisition, la prise à bail et l'exploitation de tout immeuble, local, fonds de commerce, magasin ou atelier nécessaire ou simplement utile aux opérations sociales ;</li> <li>▪ plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus énoncées susceptibles de favoriser le développement de la société.</li> </ul>
<b>Capital social au 31 décembre 2019</b>	113 179 500 Dh.
<b>Documents juridiques</b>	<p>Les documents juridiques relatifs à Wafasalaf, notamment les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de la société.</p> <p>De par sa forme juridique, Wafasalaf est régie par le texte suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la loi n°17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;</li> </ul> <p>De par son activité, Wafasalaf est régie par le droit marocain notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés</li> </ul> <p>De par son appel public à l'épargne, Wafasalaf est soumise aux textes législatifs et réglementaires suivants :</p>
<b>Liste des textes législatifs applicables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'arrêté du Ministre des Finances et des investissements extérieurs relatifs à certains titres de créances négociables n° 2560-95 du 9/11/95 tel que modifié et complété ;</li> <li>▪ la loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, promulguée par le dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012), telle qu'elle a été modifiée et complétée ;</li> <li>▪ la loi °35-94 relative à certains titres de créances négociables modifiée et complétée ;</li> <li>▪ le Dahir n° 1-96-246 du 09 janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ;</li> <li>▪ le Règlement Général de l'AMMC n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ;</li> </ul>

- le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n1077-05 du 17 mars 2005;
- la loi n 4312 du 13 mars 2013 relative à l'autorité marocaine des marchés des capitaux ;
- Les circulaires de l'AMMC.

<b>Régime fiscal</b>	Wafasalaf est soumise, en tant que société de financement, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%) pour l'activité crédit amortissable et (20%) pour l'activité leasing.
<b>Tribunal compétent</b>	Tribunal de Commerce de Casablanca.

## II. CAPITAL SOCIAL

### II.1. COMPOSITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2019, le capital social de Wafasalaf s'élève à 113 179 500 Dh et est intégralement libéré. Il se compose de 1 131 795 actions d'une valeur nominale de 100 Dh chacune. Les actions composant le capital de Wafasalaf sont toutes de même catégorie.

### II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL

Wafasalaf a connu depuis sa création plusieurs augmentations de capital qui ont accompagné son développement. L'historique de cette évolution se détaille comme suit :

Année	Capital initial (en Dh)	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Prix par action (en Dh)	Montant de l'opération (en Dh)	Capital final en Dh
1986	-	Création de la société	1 000	100	100 000	100 000
1988	100 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	99 000	100	9 900 000	10 000 000
1990	10 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	300 000	100	30 000 000	40 000 000
1992	40 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	400 000	100	40 000 000	80 000 000
1995	80 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	200 000	100	20 000 000	100 000 000
1999	100 000 000	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	17 307	100	1 730 700	101 730 700
2000	101 730 700	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	6 354	100	635 400	102 366 100
2001	102 366 100	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	7 500	100	750 000	103 116 100
2002	103 116 100	Augmentation de capital par apport en numéraire	80 808	100	8 080 800	111 196 900
2002	111 196 900	Augmentation de capital en numéraire dans le cadre du programme de stock options de Wafasalaf	5 500	100	550 000	111 746 900
2003	111 746 900	Augmentation de capital par apport en numéraire	13 339	100	1 333 900	113 080 800



2004	113 080 800	Augmentation de capital suite à la fusion avec Crédor (4 actions Crédor pour 1 action Wafasalaf)	987	100	98 700	113 179 500
------	-------------	--	-----	-----	--------	-------------

Source : Wafasalaf

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Wafasalaf, réunie le 15 juin 1995, a autorisé le Conseil d'Administration à consentir, au profit des cadres supérieurs de Wafasalaf, désignés par lui, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société dans les conditions suivantes :

- **les bénéficiaires** : les personnes appartenant à l'encadrement supérieur de Wafasalaf ;
- **l'enveloppe** : le montant total des options à attribuer donne droit à la souscription d'un nombre d'actions nouvelles n'excédant pas 5% du capital social au terme du plan.

A fin 2002, le nombre d'options levées était de 36 661 contre 17 307 en 1999 (une option donne droit à une action).

En 2004, 987 actions ont été créées suite à la fusion avec Crédor à raison de 4 actions Crédor pour 1 action Wafasalaf, conformément au traité de fusion.

### II.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE WAFASALAF SUR LA PERIODE 2015 - 2019

L'évolution de l'actionnariat de Wafasalaf se présente de la manière suivante sur les cinq derniers exercices :

	31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		31/12/2018		31/12/2019	
	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
Attijariwaf a bank	576 186	50.9%	576 186	50.9%	576 186	50.9%	576 186	50.9%	576 186	50.9%
CACF (ex Sofinco)	554 579	49.0%	554 579	49.0%	554 579	49.0%	554 579	49.0%	554 579	49.0%
Membres du CS	43	0.0%	43	0.0%	43	0.0%	43	0.0%	43	0.0%
Divers petits porteurs (ex-Crédor)	987	0.1%	987	0.1%	987	0.1%	987	0.1%	987	0.1%
<b>Total</b>	<b>1 131 795</b>	<b>100.0 %</b>	<b>1 131 795</b>	<b>100.0 %</b>	<b>1 131 795</b>	<b>100.0 %</b>	<b>1 131 795</b>	<b>100.0 %</b>	<b>1 131 795</b>	<b>100.0 %</b>

Source : Wafasalaf

Au 31 décembre 2019, le capital social de Wafasalaf est détenu en majorité par le Groupe Attijariwafa bank (50,9%) et CACF<sup>1</sup> (49,0%) suite à l'accord avec le Crédit Agricole conclu en novembre 2008 concernant la cession par le Groupe Attijariwafa bank de 15% de sa participation dans le capital de Wafasalaf à CACF.

### II.4. ACTIONNARIAT ACTUEL

	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
Attijariwafa bank	576 186	50,9%

<sup>1</sup> Crédit Agricole Consumer Finance

---

<b>CACF (ex Sofinco)</b>	<b>554 579</b>	<b>49,00%</b>
Membres du conseil de surveillance	43	0,0%
Divers petits porteurs (ex-Crédor)	987	0,1%
<b>Total</b>	<b>1 131 795</b>	<b>100,0%</b>

---

Source : Wafasalaf

### **Présentation de Attijariwafa bank**

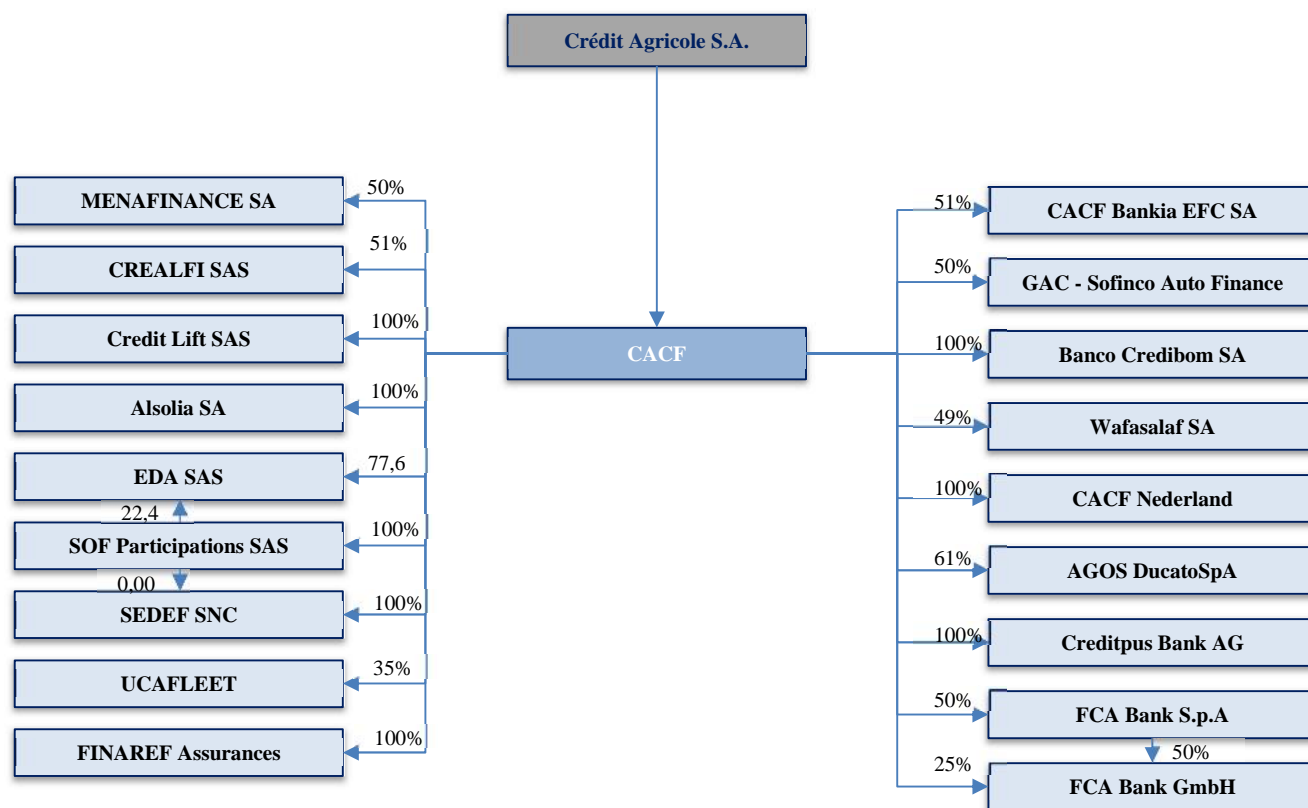
Attijariwafa bank détient 50,9% du capital de Wafasalaf (cf. Appartenance de Wafasalaf à un groupe).

### **Présentation de CACF**

Acteur du crédit à la consommation, Crédit Agricole Consumer Finance agit dans l'intérêt de ses clients, de ses partenaires et celui de la société, en construisant avec l'ensemble de ses parties prenantes des solutions de financement, responsables et adaptées aux besoins de chacun.

Le projet client de CACF, est d'offrir l'expérience nécessaire à ses clients et à ses partenaires.

## Organigramme des filiales de CACF



## Flux financiers avec les autres entités du groupe CACF

RAS

### Chiffres clés :

Les chiffres clés de CACF au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- > 15 millions de clients ;
- 45 milliards € de nouveaux crédits ;
- 92 milliards € d'encours gérés ;
- 2 144 millions € de produit net bancaire ;
- 9 740 collaborateurs.

Les principaux agrégats financiers<sup>2</sup> de CACF, sur les 3 derniers exercices, se présentent comme suit :

En K€	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
<b>Produit net bancaire</b>	2 186 861	2 204 200	2 144 000	0,8%	Ns
<b>Fonds propres part du groupe</b>	6 794 861	7 299 300	7 463 545	7,4%	2,3%
<b>Résultat net</b>	701 725	713 400	659 000	1,7%	-7,6%
<b>Résultat net part du groupe</b>	583 959	585 800	644 000	0,3%	9,9%

Source : CACF

## II.5. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune modification future du capital n'a été décidée par les instances de Wafasalaf.

## II.6. NANTISSEMENT D'ACTIONS

Les actions de Wafasalaf détenues par Attijariwafa bank et CACF ne font pas l'objet d'un nantissement.

## II.7. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Les actifs de Wafasalaf ne font l'objet d'aucun nantissement.

## II.8. SAISIE CONSERVATOIRE OU HYPOTHECAIRE

Les actifs de Wafasalaf ne font l'objet d'aucune saisie conservatoire ou hypothécaire.

## II.9. AUTOCONTROLE

Wafasalaf ne détient pas d'actions d'autocontrôle.

<sup>2</sup> Il s'agit des comptes consolidés IFRS

## II.10. PACTE D'ACTIONNAIRE

Le 23 juillet 2004, un pacte d'actionnaires a été signé entre Wafabank et Sofinco concernant la société Wafasalaf. Un avenant de ce pacte a ensuite été signé entre Attijariwafa bank et Sofinco<sup>3</sup> le 22 septembre 2009.

Ce pacte et son avenant prévoient notamment : (i) le mode de gouvernance de Wafasalaf, (ii) les modalités de sortie éventuelle de ses actionnaires, et (iii) un mécanisme de solution des éventuelles situations de blocage.

Par ailleurs, à travers ce protocole, les parties se sont engagées à doter Wafasalaf des moyens financiers nécessaires lui permettant de développer ses activités ainsi que le cas échéant de procéder à des opérations de croissance externe décidées d'un accord commun.

### Mode de gouvernance (principales dispositions)

Les membres du conseil de surveillance de Wafasalaf sont nommés par les deux actionnaires de référence, à savoir Attijariwafa bank et CACF. Cette nomination est faite en fonction de la répartition du capital entre les deux parties.

Par ailleurs, le président et le vice-président du conseil de surveillance sont nommés parmi les membres du conseil ayant été proposés par Attijariwafa bank.

### Hypothèses de sortie des actionnaires Attijariwafa bank et CACF

Les hypothèses de sortie des actionnaires de référence peuvent de résumer comme suit :

- manquement grave d'une des deux parties au pacte d'actionnaires ou aux statuts ;
- changement de contrôle suite à une cession directe ou indirecte d'une des deux parties ;
- situation de divergence non résolue.

Dans ces trois cas, et selon la partie qui a subi le préjudice :

- CACF dispose d'une option de vente de sa participation dans Wafasalaf à Attijariwafa bank, ou
- Attijariwafa bank dispose d'une option d'achat de la participation de Wafasalaf détenue par CACF.

### Durée du Pacte

Le présent Pacte entre en vigueur à sa date de signature pour une durée de dix (10) ans et sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (5) ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis d'au moins six mois avant l'expiration de la première période ou de l'une des périodes successives de renouvellement.

## II.11. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Selon les statuts de Wafasalaf, le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est distribué sous forme de dividendes.

---

<sup>3</sup> En 2010, Sofinco est devenue Crédit Agricole Consumer Finance (CACF) suite à une fusion avec Finaref, la seconde filiale de crédit à la consommation du groupe Crédit Agricole.

Dans les limites de la loi, l'Assemblée Générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale Ordinaire sont fixées par elle-même, ou à défaut par le Directoire.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé, à la demande du Directoire.

Le tableau ci-dessous reprend l'historique de distribution de dividendes de Wafasalaf sur la période 2017-2019 :

	2017	2018	2019
Résultat net social de l'exercice N (en Kdh)	332 067	315 340	337 255
<b>Dividendes au titre de l'exercice N (en Kdh)<sup>2</sup></b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>
Taux de distribution (en %) <sup>2</sup>	90%	95%	0%
Nombre d'actions	1 131 795	1 131 795	1 131 795
<b>Dividende par action (en Dh)<sup>4</sup></b>	<b>265,07</b>	<b>265,07</b>	<b>0</b>

Source : Wafasalaf

### III. ENDETTEMENT

#### III.1. DETTES PRIVEES DE WAFASALAF

Les principales caractéristiques des titres émis et non échus par Wafasalaf au 31 Octobre 2020 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Type	Date d'émission	Echéances	Montant émission (en k Dh)	Nombre de titres émis	Encours (k dh)	Durée (en mois)	Taux fixe HT	Mode de remboursement	Prime de risque
BSF	20/02/2018	20/02/2023	200 000	2 000	200 000	60	3,30%	A l'échéance	-
BSF	06/08/2018	06/08/2024	200 000	2 000	200 000	72	3,28%	A l'échéance	-
BSF	07/09/2018	07/09/2023	350 000	3 500	350 000	60	3,28%	A l'échéance	-
BSF	29/03/2019	29/03/2024	200 000	2 000	200 000	60	3,15%	A l'échéance	-
BSF	15/04/2019	15/04/2024	100 000	1 000	100 000	60	3,13%	A l'échéance	-
BSF	19/06/2019	19/06/2024	300 000	3 000	300 000	60 mois	3,02%	A l'échéance	-
BSF	02/08/2019	02/08/2022	200 000	2 000	200 000	36 mois	2,79%	A l'échéance	-
BSF	02/08/2019	02/08/2024	200 000	2 000	200 000	60 mois	3,04%	A l'échéance	-
BSF	24/09/2019	24/09/2022	100 000	1 000	100 000	36 mois	2,79%	A l'échéance	-
BSF	10/10/2019	10/10/2021	250 000	2 500	250 000	24 mois	2,67%	A l'échéance	-
BSF	10/10/2019	10/10/2022	250 000	2 500	250 000	36 mois	2,79%	A l'échéance	-
BSF	07/11/2019	07/11/2021	250 000	2 500	250 000	24 mois	2,66%	A l'échéance	-
BSF	24/01/2020	24/01/2025	150 000	1 500	150 000	60 mois	2,88%	A l'échéance	-
BSF	11/02/2020	11/02/2025	300 000	3 000	300 000	60 mois	2,92%	A l'échéance	-
BSF	17/03/2020	17/03/2022	150 000	1 500	150 000	24 mois	2,71%	A l'échéance	-
BSF	24/03/2020	24/03/2025	400 000	4 000	400 000	60 mois	3,08%	A l'échéance	-

<sup>4</sup> L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, a suspendu, jusqu'à nouvel ordre, toute distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et ce, suite à la demande de Bank Al Maghrib datée du 11 mai 2020 entrant dans le cadre des mesures d'atténuation du risque systémique adoptées par le régulateur.

BSF	01/04/2020	01/04/2022	250 000	2 500	250 000	24 mois	2,71%	A l'échéance	
BSF	01/04/2020	01/04/2025	100 000	1 000	100 000	60 mois	3,05%	A l'échéance	
BSF	28/08/2020	28/08/2022	225 000	2 250	225 000	24 mois	2,16%	A l'échéance	
BSF	28/08/2020	28/08/2025	100 000	1 000	100 000	60 mois	2,54%	A l'échéance	
BSF	07/09/2020	07/09/2022	350 000	3 500	350 000	24 mois	2,20%	A l'échéance	
BSF	24/09/2020	24/09/2025	150 000	1 500	150 000	60 mois	2,59%	A l'échéance	
BSF	21/10/2020	21/10/2022	450 000	4 500	450 000	24 mois	2,15%	A l'échéance	
BSF	21/10/2020	21/10/2025	190 000	1 900	190 000	60 mois	2,55%	A l'échéance	
<b>Total BSF</b>					<b>5 415 000</b>				
EOS	29/09/2017	29/09/2024	167 000	1 670	167 000	84	3,95%	A l'échéance	90 pbs
EOS	29/09/2017	29/09/2024	83 000	830	83 000	84	3,11%	A l'échéance	80 pbs
EOS	27/06/2019	27/06/2026	167 000	1 670	167 000	84	3,45%	A l'échéance	70 pbs
EOS	27/06/2019	27/06/2026	83 000	830	83 000	84	2,91%	A l'échéance	60 pbs
<b>Total EOS</b>					<b>500 000</b>				

Source : Wafasalaf

\* Prix d'émission au pair, 100% de la valeur nominale

\*\*Taux variable révisé chaque année le 29/09

\*\*\*Taux variable révisé chaque année le 27/06

La révision des taux variables est programmée à chaque anniversaire de la date de jouissance

Le prix d'émission est de 100%

Au 31 octobre 2020, l'encours des bons de sociétés de financement de Wafasalaf s'établit à 5 415 Mdh.

Dans une optique de diversification de ses sources de financement, Wafasalaf a également procédé à des émissions obligataires en 2017 et 2019 :

- En 2017 : émission d'obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, pour un montant de 250 000 000 Dh à remboursement *in fine* sur une maturité de 7 ans, avec émission de 167 Mdh au taux fixe de 3,95% et de 83 Mdh à un taux variable qui s'élève à 2,48% entre le 29/09/2020 et 28/09/2021 (taux dont la révision est programmée chaque année pour le 29 septembre). Ces obligations subordonnées arrivent à échéance le 29/09/2024.
- En 2019 : émission d'obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, pour un montant de 250 000 000 Dh à remboursement *in fine* sur une maturité de 7 ans, avec émission de 167 Mdh au taux fixe de 3,45% et de 83 Mdh à un taux révisable annuellement qui s'élève à 2,91% entre le 27/06/2020 et le 26/06/2021 (ce taux est révisé annuellement à chaque date d'anniversaire, soit le 27 juin de chaque année). Ces obligations subordonnées arrivent à échéance le 27/06/2026.

### III.2. DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES DE WAFASALAF

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de Wafasalaf sur la période 2017-30 juin 2020 se présentent comme suit :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	juin-20	Var. 2020/19
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 130 739	6 141 498	5 530 653	-13.9%	-9.9%	5 312 196	-3.9%

Source : Wafasalaf

Ce poste a connu une baisse durant les années présentées. En 2019, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 5 530 millions de dirhams, soit une baisse de 9,9%. Au premier semestre 2020, les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 5 312 millions de dirhams soit une baisse

de 3,9%. Cette diminution est due au remplacement des dettes envers les établissements de crédit par les BSF.

### Détail de l'encours global

Type engagement	Amortissement	Remboursement	Date de jouissance	Date d'échéance	Montant accordé (en Mdhs)	Montant du tirage (en Mdhs)	Capital restant dû (en Mdhs)
Crédit Moyen Terme	In fine	Semestriel	Entre le 22/02/16 et 25/12/19	Entre le 22/02/2021 et 03/10/2026	4 250	4 250	4 250

Source : Wafasalaf

### Montant des facilités de caisse

1 Milliard de dirhams.

### Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes de 2019

A la date du 31 août 2020, 150 millions de dirhams ont été obtenus par Wafasalaf

### Covenants auxquels l'émetteur est assujéti en vertu de ses dettes bancaires

- ) Les emprunts font l'objet d'une utilisation avant une date limite. A défaut d'utilisation dans ce délai, le prêteur pourrait annuler le crédit si bon lui semble.
- ) Les emprunts ont pour objet le refinancement partiel de la production
- ) Wafasalaf s'engage envers la banque à
  - lui adresser chaque année les copies conformes de ses bilans annuels, comptes d'exploitation, compte de perte et profits avec les documents annexes
  - lui dénoncer dans un délai d'un mois, en produisant à ses frais les pièces justificatives nécessaires, toutes les transformations affectant sa forme, son objet, sa capacité, et d'une manière générale, sa situation juridique
  - lui fournir à première demande de la banque un bordereau de situation fiscale et une attestation de la CNSS justifiant qu'il est à jour sur ses impôts et ses cotisations
  - à l'informer dans le délai d'un mois de tous les faits susceptibles d'affecter sérieusement l'importance ou la valeur de son patrimoine ou d'augmenter sensiblement le volume de ses engagements
- ) l'ouverture de crédit peut être résiliée de plein droit et les sommes dues par Wafasalaf deviendront immédiatement et intégralement exigibles dans les cas qui suivent :
  - à défaut de paiement à bonne date de l'une des échéances fixées
  - En cas de cessation d'exploitation
  - En cas de faillite, ou admission au bénéfice de liquidation judiciaire
  - En cas de vente, location mise en gérance, apport en société, donation ou échange du fonds de commerce
  - Dans le cas où es justificatifs fournis ou les déclarations faites par l'emprunteur seraient faux ou inexacts en tout ou en partie seulement
  - Dans le cas où le crédit n'aurait pas été utilisé conformément à son objet exposé ci-dessus
  - En cas de modification des statuts sauf accord écrit de la banque



- Dans le cas où l'emprunteur ferait l'objet de poursuites quelconques pouvant entraîner la confiscation de ses biens

### III.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de wafasalaf ont évolué comme suit sur la période 2017 – 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	juin-20	Var. 19/18
Engagements donnés	376 780	277 030	307 412	-26.5%	11.0%	307 716	0.1%
Engagements reçus	1 493 554	1 368 000	1 348 000	-8.4%	-1.5%	1 348 000	0.0%

Source : Wafasalaf

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés. Ce sont des crédits accordés par des banques à Wafasalaf mais qui ne sont pas encore débloqués.

#### Revue analytique 2017-2018

Au terme de l'exercice 2018, les engagements donnés par wafasalaf s'élèvent à 277,0 Mdh, contre 376,8 Mdh en 2017, en baisse de 26,5% sur la période. Parallèlement, les engagements reçus s'établissent à 1 368,0 Mdh en 2018, contre 1 493,6 Mdh en 2017, en baisse de 8,4% sur la période. Ces évolutions s'expliquent par une opération d'assainissement des comptes revolving.

#### Revue analytique 2018-2019

Au terme de l'exercice 2019, les engagements donnés par wafasalaf s'élèvent à 307,4 Mdh, contre 277,0 Mdh en 2018, en hausse de 11,0% sur la période. Parallèlement, les engagements reçus s'établissent à 1 348,0 Mdh en 2019, contre 1 368,0 Mdh en 2018, en baisse de 1,5% sur la période. Ces variations s'expliquent par l'évolution de la production.

Le lien entre la variation des engagements reçus et la production s'explique par le fait que Wafasalaf finance ses dossiers de clientèle grâce aux facilités de caisse et crédits accordés par les banques.

#### Revue analytique du premier semestre 2020

Au premier semestre 2020, les engagements donnés et reçus par Wafasalaf restent stables en comparaison à décembre 2019.

## IV. GOUVERNANCE DE WAFASALAF

### IV.1. ASSEMBLEES GENERALES

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les assemblées sauf quand c'est précisé autrement.

#### **Mode de convocation :**

Wafasalaf étant une société faisant appel public à l'épargne, la convocation ou l'avis de réunion est publié dans un journal d'annonces légal en respectant un délai de 30 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale (art. 121, al. 1 de la loi 17-95)

#### **Conditions d'admission :**

- ) L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions (les membres indépendants assistent à l'AG sans pour autant détenir aucune action) ;
- ) Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut n'être pas lui-même actionnaire ;
- ) Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires ;
- ) Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique ;
- ) L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

#### **Conditions d'exercice du droit de vote :**

- ) Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ;
- ) Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires ;
- ) En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire ;
- ) La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

#### **Conditions d'acquisition de droit de vote double :**

Les statuts de Wafasalaf n'ont pas prévu de droit de vote double.

#### **Quorum et Majorité :**

Pour délibérer valablement, l'AGO doit réunir le quart, au moins des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prise en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Il n'est pas tenu compte, pour le calcul du quorum, des actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les AGO, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

L'AGE n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins, sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote en vertu des dispositions légales ou statutaires.

A défaut de réunir le quorum du quart, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Dans les AGE, les délibérations sont prises à la majorité de 75% des voix des actionnaires présents ou représentés.

## IV.2. ORGANES DE SURVEILLANCE

Wafasalaf est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, régie par les lois en vigueur au Maroc.

Conformément à l'article 20 des statuts de Wafasalaf, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre, au nom de la société, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social à l'exception des actes soumis à autorisation préalable par le Conseil de Surveillance présentés au niveau de l'article 20 des statuts de Wafasalaf.

Le Président du Directoire assume la direction générale de la société selon l'article 21 de ses statuts. Conformément à l'article 30 des statuts, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi.

La gestion de Wafasalaf est assurée par un comité exécutif composé de onze membres. Ce comité, qui se réunit périodiquement, coordonne et suit l'exécution des plans d'actions découlant des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil de Surveillance. Il est composé du Président du Directoire et des Directeurs de pôles.

## IV.3. CONSEIL DE SURVEILLANCE

### IV.1.1 Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance de Wafasalaf, au 28 mai 2020, est la suivante :

Membres	Fonction	Date de dernière nomination	Date d'expiration du mandat
M. Ismail DOURI en tant que président du Conseil de Surveillance	Directeur Général Délégué d'Attijariwafa bank	AGO 28 mai 2020	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
Attijariwafa Bank représentée par M. Mouawia ESSEKELLI	Directeur des sociétés de Financement spécialisée AWB	AGO 28 mai 2020	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Mohamed EL KETTANI	PDG du groupe Attijariwafa bank	AGO 30 mai 2019	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué d'Attijariwafa bank	AGO 30 mai 2019	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Rachid KETTANI	Directeur Finances Groupe Attijariwafa Bank	CS du 24 avril 2020 <sup>5</sup>	AGO de 2026 statuant sur l'exercice 2025
CACF représentée par M. Laurent CAZELLES	Membre du Conseil de Surveillance - Directeur Général Délégué en charge de la Supervision et du Développement International Crédit Agricole Consumer Finance	AGO 28 mai 2020	AGO de 2026 statuant sur l'exercice 2025
M. Gilbert RANOUX	Membre du Conseil de Surveillance - Président Directeur Général de la société, Crédibom, filiale du Groupe Crédit Agricole Consumer Finance au Portugal	AGO 28 mai 2020	AGO de 2026 statuant sur l'exercice 2025

<sup>5</sup>Nomination pas encore ratifiée par l'AG

Mme. Cécile GUIMARD	Membre du Conseil de Surveillance - Responsable Pays Maroc Groupe Crédit Agricole Consumer Finance	AGO 28 mai 2020	AGO de 2026 statuant sur l'exercice 2025
M. Sébatien CHAMBARD	Membre du Conseil de Surveillance - Responsable de Contrôle de Gestion Groupe CA CF	AGO 30 mai 2019	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
M. Mohammed EL HAJJOUJI	Membre indépendant du conseil de surveillance - Administrateur Directeur Général du Groupe ORBIS HOLDING.	AGM du 28 juin 2019	AGO de 2025 statuant sur l'exercice 2024
Mme. Sophie LAZAREVITCH	Membre indépendant du conseil de surveillance	AGO 28 mai 2020	AGO de 2026 statuant sur l'exercice 2025

Source : Wafasalaf

## **Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance**

### **Ismail DOURI**

M. Ismail DOURI est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris, de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications et est titulaire d'un MBA de Harvard University en Business Administration.

M. Ismail DOURI débute sa carrière à Westinghouse Electric Corporation en 1992 en tant qu'ingénieur développeur. En 1994, il rejoint CFG Group en tant que directeur de la recherche et directeur des systèmes d'information avant d'intégrer Morgan Stanley en 1999, en tant qu'Associate au sein du groupe Télécommunications de la division Investment Banking. En 2000, M. Ismail DOURI fonde la société DIAL Technologies S.A spécialisée dans les offres de services de données aux utilisateurs du téléphone mobile, au Maroc et dans la région MENA. Dans le même temps, M. Ismail DOURI intègre l'équipe de Mc Kinsey & CO en tant qu'Associate au sein de la cellule du bureau de Genève chargée de l'Afrique du Nord.

M. Ismail DOURI a rejoint Attijariwafa bank en 2004 pour prendre en charge la Stratégie & Développement du Groupe. Depuis septembre 2008, M. DOURI assure la fonction de Directeur Général d'Attijariwafa bank. – Pôle « Finance, Technologie et Opérations ».

Dans le cadre de la nouvelle organisation à partir de mars 2020, M. DOURI est directeur général délégué chargé de la banque de détail à l'international et filiales de financement spécialisées.

### **Mouawia ESSEKELLI**

Mouawia ESSEKELLI est diplômé de l'Ecole Centrale Paris en 1992. Il a commencé sa carrière au Crédit du Maroc où il a occupé le poste de directeur d'Agence et de Chef Cambiste de la salle des Marché. Il a par la suite intégré IBM Maroc en tant que responsable commercial du secteur « Banking & Finance ». Ensuite il a occupé le poste de Responsable Vente des Services et Solutions.

En novembre 2005, Mouawia ESSEKELLI a intégré Attijariwafa Bank en tant que responsable Business Unit « Banque des Marocains sans Frontière ».

De septembre 2008 à septembre 2014, il a occupé le poste d'Administrateur Directeur Général de Attijariwafa Bank Europe.

D'octobre 2014 à février 2020, Mouawia ESSEKELLI a occupé le poste de DGA en charge de la Banque Transactionnelle Groupe de Attijariwafa Bank. Actuellement, il est DGA en charge des Filiales de Financement Spécialisées (FFS).

## **Mohamed EL KETTANI**

Diplômé ingénieur de l'ENSTA-Paris, Mohamed EL KETTANI entame sa carrière bancaire en 1984 en intégrant la Banque Commerciale du Maroc "BCM".

Il a exercé différentes responsabilités dans les différents métiers de la banque avant de diriger en 2004 le programme de fusion et de rapprochement entre BCM et Wafabank donnant naissance au Groupe Attijariwafa bank.

En 2007, Mohamed EL KETTANI est nommé Président Directeur Général du Groupe Attijariwafa bank. Mohamed EL KETTANI, est également Vice-président délégué du Groupement Professionnel des Banques du Maroc et Administrateur de plusieurs sociétés.

Sous sa présidence, le Groupe Attijariwafa bank a réalisé le déploiement du plan de développement stratégique quinquennal « Attijariwafa 2012 » qui a permis au Groupe de conforter son leadership sur le marché marocain et lui donner un positionnement de référence à l'échelon Africain.

Décoré Officier de l'Ordre du Trône, par S.M Le Roi Mohammed VI, Commandeur de l'ordre national du mérite de la République du Sénégal, et des insignes d'Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur de la République Française.

## **Omar BOUNJOU**

Ingénieur des Ponts et Chaussées (ENPC Paris), diplômé de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris) et Docteur en Économie de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, Omar BOUNJOU rejoint le Groupe Wafabank en 1988 au sein duquel il exerce plusieurs fonctions de hautes responsabilités. Nommé Directeur Général de Wafasalaf de 1988 à 1993 puis Directeur Général de Wafa Immobilier de 1993 à 1997, Omar BOUNJOU occupe, de 1997 à 2004 plusieurs postes de direction avant d'être nommé, depuis 2004, au poste de Directeur Général du Groupe Attijariwafa bank.

Aujourd'hui, il est également membre de plusieurs Conseils d'Administration du Groupe et membre du Conseil d'Administration de l'EFMA (European Financial Management Association – Paris).

## **Rachid KETTANI**

Rachid Kettani est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris en 2004. Il a commencé sa carrière à Attijariwafa Bank en 2005 au sein de l'entité Stratégie et Développement et a été nommé responsable Stratégie et Développement en 2008. En 2012, il a été nommé Directeur Exécutif – Finances Groupe et occupe ce poste jusqu'à aujourd'hui. Il supervise les fonctions suivantes :

- ) Comptabilité, Fiscalité et Consolidation ;
- ) Pilotage de la performance ;
- ) Planification financière ;
- ) Capital management ;
- ) Gestion Actifs Passifs et gestion du refinancement du groupe ;
- ) Communication financière et relations investisseurs ;
- ) Cost management et rationalisation des charges et des structures.

## **Laurent CAZELLES**

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, ainsi que d'un Mastère Spécialisé en finance internationale et un DESS en fiscalité internationale de HEC, Laurent CAZELLES a commencé sa carrière en 1990 à Crédit Commercial de France à la Direction des Marchés des Capitaux. Il a ensuite passé trois années à la Caisse Nationale de Crédit Agricole dans la direction des Opérations financières –

Marchés des Capitaux. Entre 1997 et 2001 il a occupé le poste de chef du département financier du Réseau Ferré de France. Par la suite, il a rejoint Predica où il a passé plus de 7 ans dans différents postes. Le dernier poste occupé chez Predica est le poste de Directeur des Investissements. En Octobre 2008, Laurent rejoint la Caisse Régionale Crédit Agricole Centre Loire en tant que Directeur des Finances, des Engagements et du Marketing. En Janvier 2012, il rejoint la Caisse Régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine en tant que Directeur Général Adjoint. En février 2017, il rejoint la Caisse Régional Crédit Agricole Toulouse en tant que DGA. Il est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, directeur général de Crédit Agricole Consumer Finance France. Il est aussi Second Dirigeant effectif de CA CF et membre du Comité de Direction de CA sa.

### **Gilbert RANOUX**

Gilbert RANOUX est ingénieur diplômé de l'ENSMA et d'un MBA de l'INSEAD. Il est directeur général de Credibom, filiale du Crédit Agricole Consumer Finance au Portugal depuis 2018. Il a rejoint CACF en 2002 où il a occupé le poste de Directeur des Partenariats de Sofinco entre 2002 et 2010, le poste de Directeur des Partenariats de CACF France entre 2010 et 2012 et le poste de Directeur Général de Gac Sofinco entre 2012 et 2018.

### **Cécile GUIMARD**

Cécile Guimard est diplômée d'un Master 2 en audit et finance d'entreprise de Neoma Business School. Elle a rejoint le groupe Crédit Agricole en 2011 où elle a occupé plusieurs postes au sein de l'Inspection Générale jusqu'en 2018.

Depuis décembre 2018, Cécile occupe le poste de Responsable pays Espagne et Maroc au Crédit Agricole Consumer Finance.

### **Sébastien CHAMBARD**

Diplômé d'un DESS Marketing stratégique de l'IFG et d'une maîtrise en sciences économiques de l'université de Dijon, Sébastien CHAMBARD a intégré la Caisse Nationale de Crédit Agricole en 1999. Il a commencé sa carrière en occupant différents fonctions Marketing (conception de produit banque du quotidien et de financement, animation du réseau Entreprises des Caisse régionales...) sur les marchés des professionnels, agriculteurs et entreprises avant de rejoindre la Direction Financière de Crédit Agricole SA. En janvier 2016, il rejoint CACF en tant que responsable du pilotage financier. A partir de Septembre 2020, il est responsable du développement des partenariats bancaires internationaux.

### **Mohamed EL HAJJOUJI**

Monsieur Mohamed EL HAJJOUJI est diplômé d'études supérieures en économie de l'Université de Caen (France), promotion 1979. Après un premier passage dans l'activité conseil chez KPMG (1979-1984), il travaille dix ans à Royal Air Maroc (1985-1995), où il occupe le poste de Directeur chargé du financement de la trésorerie et de la gestion des risques financiers. Après son départ de la RAM, il crée le cabinet AKCE Finance, 1er Cabinet spécialisé dans le Conseil Opérationnel en financement, trésorerie et risques de marché.

En 2006 il est nommé Vice-Président et Directeur Exécutif en Charge du Pôle Finance et Supports du Groupe OCP.

Monsieur Mohamed EL HAJJOUJI est actuellement Administrateur Directeur Général du Groupe ORBIS HOLDING.

Il est aussi Administrateur Indépendant de la Société Marocaine De Gestion Des Fonds De Garantie Des Dépôts Bancaires, il est Président du Comité d'investissement, Membre de son Comité d'audit et membre du Comité des Résolutions de la SGFG.

Il est aussi Membre du Conseil d'Administration et Président du Comité des Risques d'Attijari Bank Tunis.

### **Sophie LAZAREVITCH**

Sophie est diplômée de HEC en 1982. Elle a occupé plusieurs postes de responsabilités au sein du groupe BPCE entre les années 2000 et 2019, entre autres, un poste de chargée de mission auprès du Directeur Financier du Groupe, un poste de Directeur Général de Natixis HCP et HCP North America et un poste de Responsable du Département Filiales et Participations et Comité d'Investissement. A la date d'enregistrement du présent document de référence elle est administratrice indépendante de CIFD et de Aubay.

### **Rémunération des membres du Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent en cette qualité aucune rémunération, excepté les jetons de présence.

Au titre des exercices 2017, 2018 les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas perçu de jetons de présence.

Au titre de l'exercice 2019, l'AGO du 28 mai 2020 a ratifié le montant des jetons de présence de 93 750 dhs à allouer aux membres du Conseil de Surveillance.

Au titre de l'exercice 2020, l'AGO du 28 mai 2020 a ratifié le montant des jetons de présence de 500 000 dhs à répartir entre les membres d conseil de surveillance.

### **Prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance**

A la veille d'enregistrement du document de référence, aucun prêt n'a été accordé au conseil de surveillance.

### **Autres mandats des membres du Conseil de Surveillance**

	<b>Sociétés</b>	<b>Fonction</b>
<b>Ismail DOURI*</b>	Care Maroc	Administrateur
	Injaz Al Maghrib	Administrateur
	Wafabail	Membre du CS
	Wafa Assurance	Administrateur
	Wafacash	Administrateur
	Bank Assafa	Membre du CS
	Dar Assafa	Membre du CS
	Attijariwafa bank Europe	Administrateur
	Attijariwafa bank Egypt	Administrateur
	CBAO	Administrateur
	Attijari IT Africa	Administrateur
	BIM (Banque Internationale du Mali)	Administrateur
	SCB (Société Commerciale de Banque Cameroun)	Administrateur
	UGB (Union Gabonaise de Banque)	Administrateur
	CDC (Crédit du Congo)	Administrateur
	Attijari Bank Mauritanie	Administrateur



BIA Togo	Administrateur
Andalu Carthage	Président conseil d'administration
Attijari Bank Tunisie	Administrateur
SIB (Sté Ivoirienne de Banque)	Administrateur
Attijari West Africa	Administrateur
FILAF	Administrateur Général
Attijari Africa	Administrateur
Attijari Africa Holding	Administrateur
Attijari CIB Africa	Administrateur
Wafacorp	Administrateur
BCM Corporation	Administrateur
SOMGETI	Administrateur
Attijari Payment Processing	Administrateur
Société Immobilière Boulevard Pasteur	Administrateur
SCI L'Hivernage	Administrateur
Société Immobilière Belazi	Administrateur
Attijari Alakaria Al Maghribia	Administrateur
EL BOT	Administrateur
MAIMOUNA	Administrateur
ZAKAT	Administrateur
DIAL Technologies	Administrateur
Bourse de Valeurs de Casablanca	Administrateur
Wafa Immobilier	Membre du CS
Wafa IM Assistance	Administrateur
<b>Mohamed EL KETTANI</b>	
Attijariwafa Bank	Président du Conseil d'administration
Wafa assurance	Administrateur et représentant OGM
Wafasalaf	Membre du CS
Wafa Immobilier	Membre du CS
Wafacash	Administrateur
Wafabail	Membre du CS
Ban Assafa	Président du CS et membre du CS représentant AWB
Dar Assafa	Président du CS et membre du CS représentant AWB
Attijariwafa Bank Europe	Président du Conseil d'administration
Attijariwafa Bank Egypt	Administrateur
Attijari bank Tunisie	Administrateur
CBAO	Administrateur
Banque Internationale pour le Mali (BIM)	Administrateur représentant AWB



	Société Ivoirienne de Banque (SIB)	Administrateur représentant AWB
	Société Camerounaise de Banque (SCB)	Administrateur
	Union Gabonaise de Banque (UGB)	Administrateur
	Crédit du Congo (CDC)	Administrateur
	Banque Internationale pour l'Afrique au Togo (BIA Togo)	Administrateur
	Attijari Africa Holding	Administrateur représentant AWB
	Attijari west Africa	Administrateur
	Attijari Finances Corp.	Président du Conseil d'administration
	Wafa Gestion	Administrateur
	Omnium de Gestion Marocain OGM SA	Président du Conseil d'administration
	Wafa Corp	Président du Conseil d'administration
	BCM Corporation	Président du Conseil d'administration
	Casa Madrid Développement	Administrateur
	Andalu Carthage	Administrateur représentant AWB
	Attijari Assurance	Administrateur
	Kasovi Corporation	Administrateur
	Al Mada	Représentant AWB
	CIMR	Administrateur représentant OGM
	OPTORG	Membre du CS
	Nouvelles Sidérurgies Industrielles	Administrateur représentant AWB
	CGEM	Membre du conseil d'administration
	Fondation ONA	Administrateur
	Université Al Akhawayn	Administrateur
	GPBM	Vice-Président Délégué
	Fondation Actua	Président
	Fondation Attijariwafa Bank	Président
	Fondation Mohammed V pour la Solidarité	Administrateur
	Fondation Gestion centre national Med VI pour les handicapés	Administrateur
	Association gestion centre des TPE solidaires	Président
<b>Omar Bounjou</b>	European Financial Management Association - Paris	Membre du conseil d'administration
	Wafaimmobilier	Membre du CS
	Wafa assurance	Administrateur

Wafa IMA Assistance	Administrateur
Wafacash	Administrateur
Attijari Factoring	Administrateur
Bank Assafa	Administrateur
Dar Assafa	Membre du CS
Wafa courtage	Administrateur
Wafa LLD	Administrateur
Attijari bank Europe	Administrateur
Attijari bank Egypt	Administrateur
CBAO	Administrateur
CDS	Administrateur
SIB	Administrateur
SCB	Administrateur
UGB	Administrateur
CDC	Administrateur
ABM	Administrateur
BIA Togo	Administrateur
Attijari Africa Holing	Administrateur
Attijari West Africa	Administrateur
Attijari Africa	Administrateur
Attijari CIB AFRICA	Administrateur
Attijari Payment Processing	Administrateur
Attijari Opérations Africa	Administrateur
Attijari Ivoire	Administrateur
Wafa gestion	Administrateur
Attijari Patrimoine Valeurs	Administrateur
Attijari Patrimoine Multigestion	Administrateur
Attijari Diversifie	Administrateur
Attijari Obligations	Administrateur
Attijari Patrimoine Diversifie	Administrateur
Attijari Patrimoine Taux	Administrateur
Attijari Selection	Administrateur
Attijari TRESORERIE	Administrateur
WG Diversifie	Administrateur
Fructivaleurs	Administrateur
Palmares Financieres	Administrateur
WG Croissance	Administrateur
Attijari Invest	Administrateur
Attijari Capital Développement	Administrateur
Wafabail	Membre du CS

**Mohamed EL  
HAJJOUI**

Orbis holding	Administrateur Directeur Général
Société Marocaine De Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	Administrateur Indépendant

	Attijari bank Tunis	Membre du conseil d'administration
<b>Sophie LAZAREVITCH</b>	CIFD Aubay	Administrateur Indépendant Administrateur Indépendant
<b>Mouawia ESSEKELLI</b>	Centre Monétique Interbancaire Groupement du Paiement Mobile Maroc Portnet Wafacash WafaLLD Attijari factoring Attijari International bank Wafabail Bank Assafa Wafa immobilier	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre du CS Membre du CS Membre du CS
<b>Laurent CAZELLES</b>	Crédit Agricole SA  Uni-Medias  Crealfi  Menafinance Credit Agricole Creditor Insurance  Credit Plus AG	Membre du Comité de Direction  Membre du Conseil de Gestion  Président de la société, Membre du Conseil de Surveillance Administrateur, Président du Conseil d'Administration Administrateur Président du Conseil de Surveillance
<b>Gilbert RANOUX</b>	FCA Capital	Membre du Conseil d'Administration
<b>Sébastien CHAMBARD</b>	Néant	Néant
<b>Rachid KETTANI</b>	Néant	Néant
<b>Cécile GUIMARD</b>	Néant	Néant

Source : Wafasalaf - \*liste non exhaustive

#### IV.1.2 Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Les critères d'indépendance des membres du CS sont les suivants :

- )] Ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de l'établissement, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que ce dernier consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- )] Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle l'établissement détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- )] Ne pas être membre des organes de direction et d'administration d'une entreprise dans laquelle l'établissement dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction et d'administration de l'établissement, en exerce ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;

- ) Ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de l'établissement ou de son groupe, ou pour lequel l'établissement ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- ) Ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de l'établissement ou son conjoint ;
- ) Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de l'établissement au cours des trois années précédentes ;
- ) Ne pas avoir exercé un mandat de Conseil de l'établissement au cours des trois années précédentes ;
- ) Ne pas être membre de l'organe d'administration de l'établissement au cours des six dernières années.

#### **IV.1.3 Composition des organes de surveillance**

Conformément aux exigences réglementaires, aux dispositions statutaires de l'établissement et aux principes établis par ce dernier en matière de composition, le Conseil de Surveillance de Wafasalaf est composé de :

- ) 11 membres ;
- ) Au moins 1 membre qualifié d'indépendant ;
- ) Des profils représentatifs de la structure actionnariale, des activités et de la diversité géographique des implantations de la société ;
- ) Un ensemble de membres qui collectivement disposent des compétences, connaissances et expertises diversifiées et adaptées au contexte et à l'environnement de la société pour couvrir les sujets auxquels il est confronté, favoriser les échanges et le niveau adéquat de débats entre les membres.

Le Conseil veille à faire concorder sa consistance avec les caractéristiques de la société et à en réviser périodiquement l'adéquation. Le Conseil veille à assurer une représentativité des femmes parmi ses membres.

#### IV.1.4 Comités issus du Conseil de Surveillance

##### Composition des instances

Chaque instance est soumise aux principes de nomination et sélection, mise en place par le Conseil de Surveillance. Ainsi, chaque instance dispose en son sein des compétences, expériences et connaissances nécessaires et adaptées à l'exercice de ses missions.

La composition de chaque instance fait l'objet d'un suivi par le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil de Surveillance qui procèdent au renouvellement des mandats de ses membres.

Chaque membre du Conseil, indépendant ou non, peut siéger au sein d'un ou plusieurs Comités spécialisés sauf dispositions règlementaires contraires.

Les Comités d'Audit et des Risques et Comité des Nominations et des Rémunérations sont présidés par les membres indépendants.

Le Conseil s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités sont en permanence adaptés aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernance.

##### Comités de surveillance

Les comités de surveillance se présentent comme ce qui suit :

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Composition
<b>Comité Consultatif</b>	Revue générale de l'activité et revue des principaux projets Examen des études stratégiques en vue de la présentation de conclusions au Conseil de Surveillance	Quadri-mestrielle	Président : Laurent CAZELLES  Membres : ▪ Jérôme HOMBOURGER ▪ Bouchra HAMDOUCH ▪ Mouawia ESSEKELLI Secrétaire : ▪ Cécile GUIMARD
<b>Comité Nomination et Rémunération</b>	Le CNR est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres, de ceux de l'organe de direction ainsi que dans sa politique globale de rémunération	Annuelle	Président : Mohammed EL HAJJOUJI  Membres : ▪ Ismail DOUIRI ▪ Omar BOUNJOU ▪ Laurent CAZELLES
<b>Comité d'Audit et des risques</b>	Evolution du dispositif du contrôle interne	Trimestrielle	Président : ▪ Sophie LAZAREVITCH  Membres : ▪ Mouawia ESEKELLI ▪ Cécile GUIMARD ▪ Rachid KETTANI ▪ Mohammed EL HAJJOUJI ▪ Gilbert RANOUX

Source : Wafasalaf

#### IV.4. DIRECTOIRE

##### IV.4.1 Composition du Directoire

La composition du Directoire de Wafasalaf, au 30 juin 2020, se présente comme suit :

Membres	Fonction	Date de dernière nomination	Date d'expiration du mandat
M. Badr ALIOUA	Président du Directoire	oct.-18	AGO statuant sur l'exercice 2021
M. Khalid AIT BENYAHYA	Directeur Pôle Support	mai-18	AGO statuant sur l'exercice 2021
M. Driss FEDOUL	Directeur Pôle Commercial et Marketing	mai-18	AGO statuant sur l'exercice 2021
M. Jean-Paul PINCHON	Directeur Pôle Crédit	sept-19	AGO statuant sur l'exercice 2022

Source : Wafasalaf

Le président du Directoire M. Badr ALIOUA est aussi président du CA de Themis Courtage.  
 M. Khalid AITBENYAHYA est aussi administrateur de Themis Courtage.

##### IV.4.2 Rémunération et autres avantages octroyés aux membres du Directoire

La rémunération brute perçue par les membres du directoire s'élève à 7 075 085,48 dirhams au titre de l'exercice 2019, à 7 050 760,4 dirhams en 2018 et à 6 715 884,08 dirhams en 2017.

##### IV.4.3 Prêts accordés aux membres du Directoire

En dhs	2017	2018	2019
Prêts accordés aux membres du Directoire*	1 548 817	1 961 173	2 014 956

Source : Wafasalaf - \*Encours global des prêts accordés au Directoire arrêté au 31/12 de chaque année

##### IV.4.4 Liste des principaux dirigeants

La liste des principaux dirigeants de Wafasalaf, au 31 décembre 2019, se présente comme suit :

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Badr ALIOUA	Président du Directoire	2018
M. Driss FEDOUL	Directeur Commerce et Marketing (Membre du Directoire)	2017
M. Jean Paul PINCHON	Directeur, Pôle Crédit et Juridique (Membre du Directoire)	2016
Mme Lamia RAFAI	Directeur Partenariat Gestion pour Compte	2019
M. Khalid BOUKANTAR	Directeur Contrôle, Risques et Conformité	2013
M. Khalid AIT BENYAHYA	Directeur Support et Stratégie (Membre du Directoire)	2017
Mme Nadia IDRISSE	Directeur Bien Être	2017
M. Omar MOUSSI	Transformation B4BEST	2017
Mme Sahar TAZI	Directeur Finance et Support	2017
Mme Ilham BERRADA	Directeur Capital Humain	2017
Mme Faiza ABIED	Directeur Audit et Inspection	2019
Mme Meryem ABASSI	Directeur Stratégie et Gouvernance	2019

#### IV.4.5 CV des principaux dirigeants

##### **M. Badr ALIOUA – 40 ans**

Monsieur Badr ALIOUA est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées à Paris.

Après une première expérience en Conseil en Stratégie à Paris, il intègre en 2004 la salle des marchés du Groupe Attijariwafa bank. Dès 2008, il occupe le poste de Directeur Général de Wafa Gestion, filiale dédiée à la gestion d'actif du Groupe Attijariwafa bank. Puis, en 2015, il est nommé Directeur Exécutif en charge de la Banque Privée et devient membre du Comité de Direction et de Coordination du Groupe.

Le 1<sup>er</sup> Novembre 2018, M. Badr ALIOUA est nommé Président du Directoire de Wafasalaf.

##### **M. Khalid AITBENYAHIA – 50 ans**

M. AIT BENYAHIA est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Informaticien de l'Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée à Rabat (INSEA) ainsi que d'un Executive MBA de l'ISCAE.

Après un bref passage à la CTM, il a intégré la société Crédor en 1994 en tant que Responsable du Développement Informatique. Ensuite, il a occupé plusieurs fonctions dont la dernière en tant que Directeur de l'Exploitation en charge du Risque et des Systèmes d'Information.

M. AIT BENYAHIA intègre ensuite Wafasalaf en janvier 2006, pour assurer la responsabilité de la Direction de la Stratégie.

En mai 2008, M. Khalid AIT BENYAHIA est nommé Directeur du Programme OPUS. En mars 2012, il occupe la fonction de Directeur Planification et Stratégie. En 2014, M. Khalid AIT BENYAHIA a occupé la fonction de Directeur du Pôle Marketing et Stratégie et a été nommé membre du Directoire.

Depuis Janvier 2017 il occupe le poste de directeur du pôle support et stratégie.

##### **M. Jean Paul PINCHON – 56 ans**

Jean-Paul Pinchon est diplômé de l'Université Paris II Assas Panthéon Sorbonne Master en Droit des Affaires et Fiscalité.

Il a commencé sa carrière dans la Banque en 1990 comme Directeur d'Agence à Nice.

En 1993 il intègre la Direction Régionale Méditerranée comme Attache Régional de Gestion en charge de l'Audit, et des Engagements.

En 1996 il est nommé au siège de Sofinco comme Responsable National des Ventes du marché Automobile.

En 1998 il rejoint l'International comme responsable du Développement (Membre du Conseil d'Administration de Filiales) puis CEO de Credigen en Hongrie.

En 2007, il devient Directeur General Adjoint de Crédit Agricole Serbie en charge du Réseau, Marketing et du Traitement du Risque, puis Vice-Président de CA Polska en charge du Consumer Finance et DGA de CA Roumanie.

Depuis octobre 2019 il est Directeur du Pôle Crédit de Wafasalaf et Membre du Directoire.

##### **M. Omar MOUSSI – 56 ans**

Titulaire d'un DESS en informatique et d'un DEA d'analyse numérique de l'Université de Rennes, M. MOUSSI a occupé plusieurs postes de responsabilité entre 1993 et 1998 dont Responsable Informatique à la société Sinmatex. Ensuite, il a intégré le Groupe Wafabank à travers la filiale Wafa Systèmes Consulting en qualité d'Ingénieur Chef de Projet.

En 2000, il rejoint Wafasalaf en qualité de Responsable Organisation avant d'occuper en 2004 le poste de Directeur des Opérations.

En 2006, M. Omar MOUSSI est nommé Directeur des Systèmes d'Informations. Depuis avril 2012, occupe la fonction de Directeur Pôle Organisation, Systèmes d'Informations, et Flux. Depuis Février 2017, M. Omar MOUSSI occupe le poste de Directeur de la Transformation B4Best.

#### **M. Driss FEDDOUL – 44 ans**

Titulaire d'un diplôme de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE) en 1998.

Après un passage de 2 ans à la Société Générale en tant que Responsable régional de la clientèle des entreprises, M. Driss FEDDOUL a intégré Wafasalaf en 2001 en tant que Directeur d'Agence. Ensuite, il a occupé plusieurs fonctions au sein du Pôle Commercial dont la dernière en tant que Responsable des Partenariats Institutionnels. Depuis juin 2010, M. Driss FEDDOUL occupe le poste de Directeur du Pôle Crédit.

En 2014, il a été nommé membre du Directoire.

Depuis Février 2017, M. Driss FEDDOUL occupe le poste de Directeur Commerce et Marketing

#### **M. Khalid BOUKANTAR – 56 ans**

Titulaire d'une Maîtrise en Commerce et Affaires de l'Université de Clermont-Ferrand II en 1988 et d'un diplôme de troisième cycle en commerce de l'ISCAE en 1995.

M. KHALID BOUKANTAR a intégré en 1989 la banque SMDC (actuellement Banque Populaire) en tant que Crédittman « Grands Comptes ».

En 1991, il rejoint Wafasalaf en tant que Responsable de Production. Ensuite, il exerce plusieurs fonctions au sein de la Direction Commerciale et Marketing de Wafasalaf avant d'être nommé Directeur des Réseaux Agences et Plateformes en janvier 2007.

En 2009, M. BOUKANTAR est nommé Directeur Adjoint du Pôle Commercial et Marketing, en charge des « Marchés et Partenariats », au sein du Pôle Commercial et Marketing.

Depuis 2013, il occupe le poste de Directeur Contrôle, Risques et Conformité.

#### **Mme Lamia RAFAI – 55 ans**

Titulaire d'un Master Professionnel en Economie et Management, Mme RAFAI a intégré Wafasalaf en 1991. Après avoir occupé plusieurs fonctions, elle rejoint la Direction du Risque en tant que Responsable de la Cellule Assainissement et en tant que Responsable du Département Phoning en 1996. En janvier 2007, elle est nommée Directeur du Risque Amiable au sein du Pôle Risque.

Entre 2010 et 2012, elle occupe la fonction de Directeur de la Gestion pour Compte au sein du Pôle Opérations, Organisation et Partenariats. Depuis 2012, elle occupe le poste de Directeur du Pôle Partenariats Institutionnels



Entre 2017 et 2019 elle a occupé le poste de Directeur Communication. Depuis septembre 2019, Mme Lamia RAFAI occupe le poste Directeur Partenariats Gestion Pour Comptes.

### **Mme Nadia IDRISSE – 55 ans**

Titulaire d'un Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques de la faculté de Lettres d'Avignon, Mme IDRISSE a occupé le poste d'Assistante Commerciale Circuit Long à Sofinco de mars 1990 à juillet 1991, avant d'intégrer Wafasalaf en août 1991.

Depuis, elle a occupé plusieurs fonctions au sein de Wafasalaf. Mme IDRISSE a été respectivement Responsable Recouvrement (Département Gestion & paiement & Phoning), Responsable Contentieux, Responsable Département Conventions Collectives, Responsable Département Service Clientèle, Responsable Animation du Réseau Circuit Court et de l'entité Supports & Animation avant d'être nommée Directeur Marché Clientèle des Particuliers.

Depuis Octobre 2009, Mme Nadia IDRISSE occupe la fonction de Chargée de Mission auprès du Directeur du Pôle Commercial en tant que chef de Projet métier de Développement des nouveaux Outils d'Aide à la Vente (OAV) de Wafasalaf. En août 2012, elle a été nommée Directeur Capital Humain.

Depuis 2017, Nadia IDRISSE, occupe le poste de Directrice Bien Être et RSE.

### **Sahar TAZI – 46 ans**

Sahar TAZI est ingénieur d'état de l'Ecole Nationale de l'Industrie Minérale de Rabat. En 2001, elle obtient un MBA in International Business de l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris. Elle a démarré son activité professionnelle en 1997 dans un cabinet d'études et puis à SONASID en tant que responsable de la planification maintenance, production et de la qualité au niveau du site de Casa et par la suite responsable du contrôle de gestion groupe de SONASID.

En 2002, elle intègre la Banque Commerciale du Maroc en tant que contrôleur de gestion. Elle est nommée en 2007 Responsable du contrôle de gestion d'Attijariwafa bank.

Sahar TAZI dirige aujourd'hui le Pôle Finance et Support de Wafasalaf qu'elle a rejoint en 2013.

### **Ilham BERRADA – 42 ans**

Titulaire d'un Master en Audit et Contrôle de Gestion de L'Université Montesquieu Bordeaux IV, Mme Ilham BERRADA a démarré sa carrière professionnelle en tant qu'auditeur au niveau du cabinet Mazars.

En 2001, elle rejoint le Groupe Attijariwafa bank à travers sa filiale Wafasalaf pour participer à la création de la Direction Audit et Inspection. Elle participa et conduisit plusieurs missions ayant pour objectif de renforcer le dispositif de Contrôle interne et de répandre la Culture de Contrôle ; pour être nommée en 2011 en tant que Directeur d'Audit et d'Inspection.

En janvier 2017, elle fut nommée Directeur Exécutif en charge du Capital humain de Wafasalaf et fut responsabilisée sur la restructuration et mise à niveau de la gestion RH à travers la mise en place de plusieurs projets structurants.

### Mme Faiza ABIED – 42 ans

Madame Faiza ABIED a obtenu en 1998 un Baccalauréat, Option « Sciences Expérimentales », en Juin 2002 une Maîtrise en Finance à l'Ecole Supérieure de Gestion « ESG » puis, en Juin 2006 un Master en Audit interne et Contrôle de Gestion, toujours à l'Ecole supérieure de Gestion « ESG PARIS ».

En Décembre 2002, elle a occupé le poste de Responsable Trésorerie à HOLDING MABYA-Groupe KARIM LAMRANI.

En Décembre 2006, Mme Faiza a intégré Wafasalaf et a depuis occupé les postes d'Auditeur Chef de mission - Direction Audit Interne et Inspection. En 2014, elle a participé au projet de mise en place d'une solution de gestion des activités des audits « e@udit », initié par l'Audit Groupe Attijariwafa-Bank, avec Wafasalaf comme filiale pilote.

En 2015, elle a co-animé le séminaire de la communauté Audit Groupe Attijariwafa-Bank.

En 2016, elle a conduit une mission d'audit CACF « Gestion et qualité des opérations »

Depuis Avril 2019, elle a été nommée Directeur Audit et Inspection Wafasalaf.

### Meryem ABASSI – 39 ans

Meryem ABASSI est diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nantes et lauréate d'un MBA en Stratégie et Finance de l'Ecole des Ponts Business School. Avant d'intégrer le groupe Attijariwafa bank, Meryem a cumulé une expérience de 10 ans à l'international, dont 2 ans aux Etats-Unis et 5 ans en France au sein d'un cabinet de conseil en organisation et stratégie.

En 2010, elle intègre le groupe Attijariwafa bank, d'abord au sein de la filiale spécialisée en gestion d'actifs Wafa Gestion, en tant qu'analyste financier Senior puis en 2014, intègre la filiale Attijari Titrisation en tant que Directeur Commercial et Structuration. Depuis le 1er juin 2019, Meryem est directrice de la stratégie et gouvernance et membre du Comité Exécutif de Wafasalaf.

#### IV.4.6 Rémunération attribuée aux principaux dirigeants

La rémunération attribuée aux principaux dirigeants de Wafasalaf s'élève à 24 123 420,36 dirhams au titre de l'exercice 2019, à 21 797 766 au titre de l'exercice 2018 et à 19 175 781 au titre de l'exercice 2017.

#### IV.4.7 Comités issus du Directoire

##### Comités de pilotage stratégique

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
<b>Comité Capital Humain</b>	Valide et pilote le plan de développement RH : Formation, gestion de carrière ; Décide des évolutions salariales ; Décide des promotions et des titularisations au sein de l'entreprise.	Trimestrielle	Membres du Comité Exécutif
<b>Comité Commercial et Marketing</b>	Suivi de l'activité commerciale portée et gérée : production, encours, risque marge, commissions, parts de marché ; Suivi du plan d'action commercial ; Suivi de l'activité marketing, internet.	Tous les 2 mois	Président du Directoire Directeurs Pôles Commerce et marketing, stratégie, Directeurs d'activité (commerce) Responsables de marchés, marketing

<b>Comité Digital et Stratégique</b>	Pilotage de l'exécution du plan stratégique de l'entreprise, décision des principaux projets à lancer, arbitrage sur l'allocation des investissements	Trimestrielle	Président du Directoire Directeurs exécutifs Responsable digital
<b>Comité Projets et Investissements</b>	Décision des investissements à engager, validation du plan annuel des achats (en phase avec le budget), validation du choix des prestataires,	Trimestrielle	Président du Directoire Directeurs exécutifs Directeurs Organisation Directeur Systèmes d'Information Responsable Marketing Stratégique
<b>Comité Crédit</b>	Maîtrise du coût du risque	Mensuelle	Président du Directoire Directeur Pôle Crédit Directeur Gestion Risque Crédit Responsable Risk Management

Source : Wafasalaf

## Comités de pilotage opérationnel

Comités Wafasalaf	Objectifs	Périodicité	Membres
<b>Comité Relations Clients</b>	Analyser les indicateurs de service, - Suivi des indicateurs ISC, - Suivi du TDB des réclamations - Suivi du plan d'action qualité,	Trimestrielle	Président du Directoire Directeur Pôle Marketing et Stratégie Directeur Pôle Commercial Directeur Pôle Crédit Directeur Risque Directeur Réseau Responsable Qualité,
<b>Comité Sécurité</b>	Définition des objectifs et arbitrage entre les choix et priorités en termes de sécurité et de continuité d'activité, suivi des incidents/ alertes et problèmes liés à la sécurité et à la disponibilité des SI, planification et ordre des différents tests de sécurité et de continuité d'activité.	Trimestrielle	Président du Directoire Directeurs Exécutifs Directeur Audit Interne Responsable Logistique Responsable Sécurité Informatique
<b>Comité Provisions</b>	Analyse du risque de crédit - Statue sur la charge de provision et le coût de risque	Mensuelle	Directeurs de Pôles : Finances, Crédit et Contrôle des Risques / Conformité Responsables : CDG, Prévention risque, Comptabilité et Contrôle Permanent.
<b>Comité Finance ALM</b>	Analyse du marché des taux, Analyse ALM et plan de refinancement, présentation des indicateurs et perspectives sur l'activité et les marges Présentation des principaux projets de refinancement au Conseil de Surveillance pour validation	Quadrimestrielle	Président du Directoire Directeur Pôle Finance et Supports Directeur Finance et Administratif Directeur Finances et Supports Directeur Contrôle, Risques et Conformité Responsable Trésorerie Responsable Contrôle de Gestion Directeur Pôle Support et Stratégie

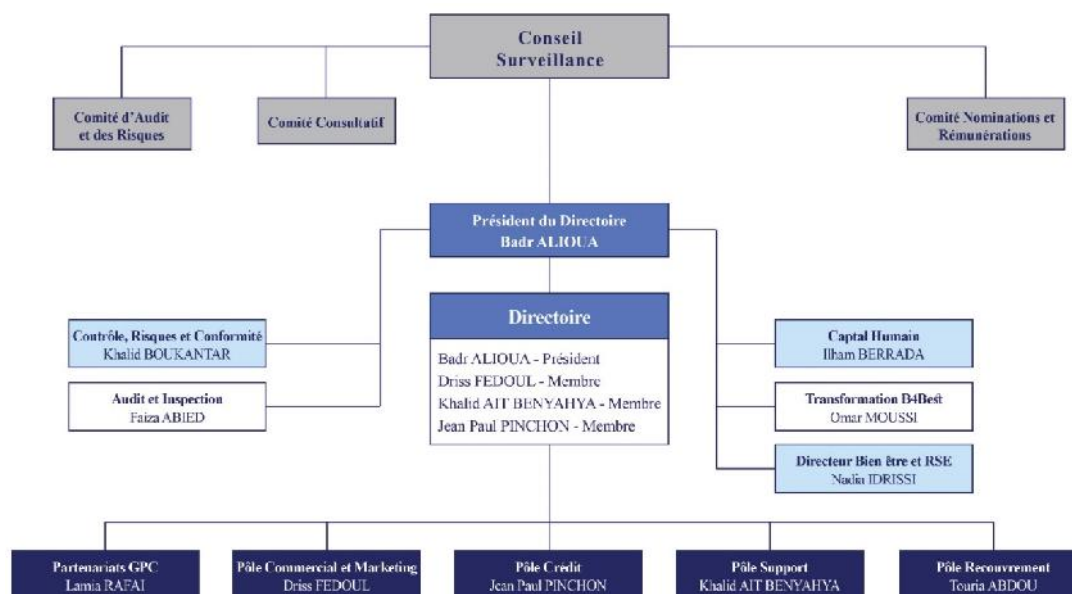
<b>Comité Contrôle Interne</b>	<p>Veiller à la fiabilité et à l'efficacité des contrôles permanents et périodiques            Veiller au renforcement de la culture du contrôle interne à tous les niveaux            Proposer et valider les meilleurs moyens pour la valorisation continue des métiers de Contrôle Permanent et Périodique            Veiller à l'articulation cohérente des activités de contrôles permanents et périodiques            Rendre compte de l'état d'avancement des actions planifiées en matière de contrôles permanents et périodiques et des résultats y afférents            Débattre de tout problème, alerte ou réserve d'audit            Proposer des recommandations pour l'optimisation des dispositifs de contrôles permanents et d'audit interne            Préparer les travaux du comité d'Audit et des Risques</p>	Trimestrielle	<p>Membres du directoire            Directeur du Contrôle des Risque et de la Conformité            Comité d'Audit Interne</p>
<b>Comité de la Prévention de la Fraude</b>	<p>Partager sur les cas de fraude avérés et évités en interne et en externe            Présenter les montants de pertes avérées et évitées            Identifier les sources, les défaillances et dysfonctionnements à l'origine de la fraude interne ou externe            Mettre en place le plan d'action correctif            Diffuser l'information au niveau des entités concernées notamment sur les dispositions préventives ou de vigilance à observer et présenter un plan de formation de lutte contre la fraude</p>	Semestrielle	<p>Membres du Directoire            Directeur du contrôle des risques et de la conformité            Directeur d'audit interne            Le responsable de la prévention du risque de crédit</p>
<b>Comité RSE</b>	<p>Suivi du plan d'action RSE            Arbitrer sur les différentes orientations et démarches devant engager l'entreprise sur le volet RSE</p>	Semestrielle	<p>Membres du comité            Exécutif            Responsable RSE</p>

Source : Wafasalaf

#### IV.4.8 Organigramme de wafasalaf

L'organigramme fonctionnel de la société Wafasalaf se présente comme suit :

**Organigramme fonctionnel de Wafasalaf**



Source : Wafasalaf

Wafasalaf est structurée autour des pôles d'activité suivants :

1. Un pôle crédit :
  - Gestion du Risque Crédit ;
  - Conseil juridique ;
  - Plateformes d'acceptation ;
  - Support & moyens transverses ;
  - Data quality ;
  - Lutte anti-fraude ;
  - Contrôle second niveau.
2. Un pôle recouvrement :
  - Traitement du Risque
  - Back office et flux
  - Supports et moyens
  - Contrôle second niveau
3. Un pôle support :
  - le pôle finance et support ;
  - la direction des systèmes d'informations ;
  - la satisfaction client ;
  - la stratégie et Gouvernance.
4. Un pôle Commerce et Marketing organisé en 4 départements
  - commerce porté ;

- supports et traitements ;
  - marketing.
  - Contrôle Second niveau
5. Un pôle Gestion Pour Comptes
- Partenariats Institutionnels
  - Développement à l'International

## V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE WAFASALAF



## V.1. HISTORIQUE DE WAFASALAF

<b>1986</b>	Création de Wafasalaf par Wafabank et Sofinco. Sofinco est un groupe français de crédit à la consommation et filiale du Groupe Crédit Agricole Indosuez.
<b>1988</b>	Démarrage de l'activité.
<b>1989</b>	Lancement du prêt personnel. Wafasalaf est la première société de financement à diversifier son catalogue de produits en commercialisant des crédits non adossés à des biens durables (les véhicules automobiles ou l'équipement des ménages).
<b>1991</b>	Découverte par les consommateurs marocains du crédit revolving lancé par Wafasalaf.
<b>1995</b>	Mise en place par Wafasalaf du crédit loisirs en partenariat avec des tour-opérateurs ou des agences de voyages.
<b>1996/1997</b>	Signature d'un accord de partenariat avec Fiat suivi l'année suivante par un accord avec Sony et Whirlpool.
<b>2000</b>	Mise en place par Wafasalaf d'une plateforme de télégestion permettant de fluidifier les opérations de gestion ainsi que le traitement des réclamations de la clientèle. Par ailleurs, Wafasalaf conclut de nouveaux partenariats d'une part, dans le domaine de l'informatique et de l'ameublement visant à développer les prêts d'équipement des ménages et d'autre part, avec Barid Al Maghrib afin de développer sa présence dans des régions non couvertes par son réseau propre.
<b>2001</b>	Enrichissement de la gamme des financements automobiles par deux nouveaux produits : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ « Packoto » qui est une offre globale conçue en synergie avec Wafa Assurance incluant, en exclusivité sur le marché marocain, la mensualisation gratuite de l'assurance automobile et le financement de l'entretien ;</li> <li>▪ et « Leasoto », formule de Location avec Option d'Achat (LOA) qui cible davantage la montée en gamme de la clientèle des particuliers s'adressant à Wafasalaf pour le financement de leur voiture particulière.</li> </ul> Par ailleurs, une nouvelle formule de recrutement de clientèle, le parrainage, a été lancée avec succès, capitalisant ainsi sur l'image de Wafasalaf auprès de ses clients.
<b>2002</b>	Utilisation d'un nouveau système d'information totalement intégré. Cela permet, entre autres, la mise en place de l'outil vendeur, solution extranet permettant l'optimisation des délais de traitement du circuit long. Lancement de la carte OK (carte Visa Electron), totalement sécurisée et assortie d'une prime de fidélité annuelle récompensant les achats réglés avec la carte. Création de la carte Mazaya, première carte de fidélité spécialement dédiée aux fonctionnaires et donnant accès à des services additionnels et à un programme de réductions auprès d'un réseau de commerces et de prestataires de services.
<b>2003</b>	Signature d'une convention de collaboration avec la Fédération des Œuvres Sociales de l'Enseignement (FOSE) permettant aux adhérents de cette fédération de bénéficier de nombreux avantages auprès des agences de Wafasalaf. Signature d'une convention avec Maroc Telecom pour le financement de packs PC et internet contribuant ainsi à la démocratisation de l'accès à l'Internet. Par ailleurs, Wafasalaf lance la gestion de crédit pour le compte de Wafabank.
<b>2004</b>	Fusion du Groupe Wafabank avec la Banque Commerciale du Maroc. Wafasalaf est désormais une filiale du Groupe Attijariwafa bank, issu du rapprochement entre les deux groupes bancaires.
<b>2004</b>	Acquisition du contrôle de Crédor. Wafasalaf ambitionne ainsi de devenir un opérateur national de premier ordre dans le secteur du crédit à la consommation. Cette année, Wafasalaf a lancé une OPR visant la détention de 95% du capital de la société Crédor, suivie d'une OPR obligatoire pour l'acquisition de l'intégralité des actions de la société. L'objectif de ces 2 OPR étant de finaliser la fusion entre Wafasalaf et Crédor.
<b>2005</b>	Signature d'un accord de partenariat avec Marjane, Renault, Citroën et Peugeot. Aménagement d'un nouveau siège social. Création du Centre de Relations Clientèle.
<b>2006</b>	Adoption d'une nouvelle identité visuelle. Lancement de la carte renouvelable Mazed.

- 2007**
- Lancement de 5 nouveaux produits permettant de maintenir l'avance enternes d'innovation produits de Wafasalaf :
    - ✓ Sahel Mahel ;
    - ✓ Salaf Couple ;
    - ✓ Salaf Wajed ;
    - ✓ Parrainage ;
    - ✓ Financement de matériels de santé.
  - Déploiement de 7 campagnes promotionnelles permettant de consolider la notoriété et stimuler l'activité commerciale de Wafasalaf.
  - Extension du réseau propre : ouverture de 4 nouvelles agences : Rabat Hay Riad, Rabat Temara, Casablanca Bernoussi, Casablanca El Fida.
  - Mise à niveau de l'organisation des métiers informatiques aux normes ITIL<sup>6</sup>niveau 3 : formalisation, formation, application et pilotage.
  - Mise en place d'un nouvel organigramme : séparation claire des tâches et des responsabilités, renforcement de la DSI des moyens humains nécessaires.
  - Fiabilisation de la justification des comptes de suspens, formalisation de l'ensemble du paramétrage comptable, élimination des opérations manuelles de redressement des comptes.

- 2008**
- Lancement de 6 nouveaux produits permettant de maintenir l'avance en terme d'innovation produits de Wafasalaf :
    - ✓ Pause Septembre « Fonctionnaires » ;
    - ✓ Taksit (Mourabaha), Salaf Arboune ;
    - ✓ Crédit Cash ;
    - ✓ Pack Crédit-assurance auto ;
    - ✓ Salaf toutes Options.
  - Déploiement de 7 campagnes promotionnelles permettant de consolider la notoriété et de stimuler l'activité commerciale de Wafasalaf.
  - Lancement du site internet marchand de Wafasalaf, appuyé en 2008 par une plateforme de télémarketing avec une production réalisée de 76 Mdh.
  - Extension du réseau propre avec l'ouverture de 5 nouvelles agences à Casablanca : Oulfa Hay Hassani/ Marjane Hay Hassani / Ain chok, Salé et Oujda ; et rénovation de 9 agences.
  - Équipement de la totalité du réseau d'un nouveau «mode» de mobilier.
  - Redéfinition des axes stratégiques de développement et des 16 principales initiatives métiers du plan stratégique de développement de Wafasalaf (2008-2010).
  - Animation d'une caravane «stratégique» au sein de l'entreprise pour le partage des orientations stratégiques et l'affirmation de la culture de l'entreprise.

- 2009**
- Lancement d'une nouvelle signature de « Dima Maak » faisant référence à la vocation de Wafasalaf, notamment à ses valeurs : Proximité (avec la clientèle), Innovation, Implication, Esprit d'équipe et Ethique.
  - Signature d'une convention avec l'enseigne « Electroplanet », filiale de Marjane Holding spécialisée dans la commercialisation de produits d'électroménagers.
  - Etablissement d'une convention avec « Carrefour » dont le premier magasin au Maroc a été lancé en partenariat avec « Label Vie ».
  - Signature d'une convention avec le groupe « Afriquia » pour la commercialisation de la première carte post-paiement de carburant destinée aux particuliers.
  - Mise en place d'une plateforme de communication sécurisée avec la CIMR, permettant de répondre instantanément aux demandes de crédit formulées par les retraités affiliés audit établissement ; conclusion d'un partenariat institutionnel avec la CIMR, au profit des retraités adhérents de la CIMR.
  - Finalisation de l'accord avec le Crédit Agricole avec la cession par Attijariwafa bank de 15 % de sa participation dans le capital de Wafasalaf à Sofinco ; renforcement de l'activité de gestion pour compte à travers le démarrage de la nouvelle convention de traitement et de gestion des dossiers de crédit avec Crédit Agricole du Maroc.
  - Extension de l'offre de gestion pour compte à travers la nouvelle convention signée avec l'opérateur téléphonique Wana pour la gestion du risque de ses clients particuliers.
  - Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture de 4 nouvelles agences (Safi, Mohammedia, Casablanca Emile Zola et Tanger 2) portant son réseau à 42 agences.
  - Lancement de nouveaux produits, en ligne avec la politique d'innovation ainsi que le lancement de plusieurs campagnes (campagne Internet pour des demandes de crédit, campagne destinée aux fonctionnaires et retraités CMR (Caisse Marocaine de retraites).

<sup>6</sup> ITIL : « Information Technology Infrastructure Library » est un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour la gestion des services informatiques, éditées par l'Office Public Britannique du Commerce ;

2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation au salon Auto Expo 2010.</li> <li>▪ Lancement de l'activité de Themis Courtage. Cette filiale spécialisée dans le courtage en assurance a été créée en décembre 2009.</li> <li>▪ Lancement d'une nouvelle formule de Location avec Option d'Achat (LOA) avec dépôt de garantie.</li> <li>▪ Lancement de « Salaf Tasbik », produit spécial entreprises conventionnées, destiné à financer les avances sur salaire des collaborateurs.</li> <li>▪ Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture de 2 nouvelles agences (Rabat et Larache) portant son réseau à 44 agences.</li> </ul>
2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement du partenariat avec le Groupe Aksal pour le Morocco Mall dans un objectif de captation et fidélisation de nouveaux clients.</li> <li>▪ Lancement du partenariat SNTL pour le lancement d'une gamme de crédits aux fonctionnaires.</li> <li>▪ Refonte totale du site afin de mettre en place un espace dédié aux clients Wafasalaf conformément à la loi de Protection du consommateur et la loi de protection des données.</li> <li>▪ Création d'une agence de Vente à distance pour les Pré-acceptations en ligne des dossiers client.</li> <li>▪ Déploiement de la solution CRM en Mars 2011.</li> <li>▪ Déploiement des premiers tableaux de bord OBIEE en Octobre 2011.</li> <li>▪ Lancement de nouveaux produits : LOA Société, offre fonctionnaire auto et occasion.</li> <li>▪ Décentralisation du SAV dans le réseau afin d'améliorer la qualité de services clients.</li> <li>▪ Développement de nouveaux produits pour le partenariat RCI.</li> <li>▪ Lancement du Providing pour le recouvrement et Contentieux d'Attijariwafa bank.</li> <li>▪ Lancement du recouvrement des chèques impayés Marjane.</li> <li>▪ Accompagnement de AWB à l'international par transfert d'expertise métier en gestion de crédit à la consommation pour la CBAO et AttijariBank Tunisie.</li> <li>▪ Déménagement au nouveau siège.</li> <li>▪ Extension du réseau propre de Wafasalaf avec l'ouverture d'une nouvelle agence à Laayoune.</li> </ul>
2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion pour Compte et Providing : Wafasalaf renforce sa ligne de métier en se positionnant en tant que leader expert dans ce domaine et en fait un levier de sa stratégie commerciale ;</li> <li>▪ Transfert d'expertise en Afrique : Accompagnement du Groupe Attijariwafa bank dans son développement régional : CBAO Sénégal,</li> <li>▪ Extension du réseau avec la création de 2 nouvelles agences à Kénitra et Nador ;</li> <li>▪ Salon Auto Expo : Sponsor de la 8<sup>ème</sup> édition du Salon Auto Expo qui s'est tenu du 17 au 27 mai 2012, événement majeur ;</li> <li>▪ Le client au cœur de la stratégie de Wafasalaf : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intégration de, l'ensemble des mentions relatives à la Publicité et information du consommateur (Article 3) sur tous les supports publicitaires (affichage, presse, radio, internet,...) dans le cadre de la Loi sur la Protection du Consommateur ;</li> <li>○ Introduction d'un nouveau document appelé O.P.C. (Offre Préalable des Crédits), dont le modèle a été établi par voie réglementaire ;</li> <li>○ Dès promulgation la loi n° 09-08, Wafasalaf s'est organisée en interne afin de se conformer aux règles dictées par cette loi.</li> </ul> </li> </ul>
2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signature d'une convention avec Al Omrane pour le recouvrement des recettes des ventes de produits immobiliers ;</li> <li>▪ Etablissement d'une convention avec Kitea Géant ;</li> <li>▪ Reconduction des offres de crédits gratuits avec Ford et Fiat, et mise en place d'une formule spéciale pour les marques Volkswagen et Skoda ;</li> <li>▪ Finalisation de l'accord avec CFAO pour une convention de partenariat sur trois ans ;</li> <li>▪ Sur le plan fiscal, les nouvelles mesures relatives à la TVA sur les produits de cession des véhicules ont contribué à la baisse des ventes à crédit, la LOA avec dépôt avec de garantie n'étant plus compétitive par rapport au crédit bancaire ;</li> <li>▪ Accompagnement du développement du réseau Marjane par la mise en place de desks Wafasalaf sur les nouveaux hypermarchés de Larache et El Jadida ;</li> <li>▪ Sur le plan conformité, Wafasalaf a été l'une des premières sociétés du secteur à faire une déclaration auprès de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) pour se conformer aux exigences réglementaires ;</li> <li>▪ Poursuite de la mise en conformité avec la Loi sur la Protection du Consommateur.</li> </ul>
2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Obtention du label RSE délivré par la CGEM ;</li> <li>▪ Formation des conseillers bénévoles de Wafasalaf aux programmes INJAZ AL MAGHRIB et AL JISR ;</li> <li>▪ Lancement du programme Wafasalaf sans tabac sous le parrainage de la fondation Lalla Salma de lutte contre le cancer.</li> </ul>

2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenariat avec Ford : Appel d’Offre de Ford crédit et mise en place exclusive de la marque Ford Salaf ;</li> <li>▪ Lancement de la campagne Engagement avec l’Organisation de l’Evénement des Partenaires en Février 2015 ;</li> <li>▪ Lancement du cycle du leadership féminin en Mars 2015 ;</li> <li>▪ Sponsoring Gold du salon de l’occasion ;</li> <li>▪ Lancement de la campagne/ Event marque.</li> <li>▪ Déploiement du programme de lutte anti-tabac ;</li> <li>▪ Signature de la convention avec le FME ;</li> <li>▪ Déploiement de la solution OAV.</li> </ul>
2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Application des dispositions relatives à la Loi de Protection du Consommateur principalement, l’OPC (Offre Préalable de Crédit) et le délai de financement de 7 jours pour le prêt non affecté ;</li> <li>▪ Développement du projet OAV au niveau du réseau ;</li> <li>▪ Déploiement du partenariat Ford-Salaf ;</li> <li>▪ Programme de dynamisation de l’activité Express chez Attijariwafa bank ;</li> <li>▪ Livraison du cadrage du Plan Moyen Terme ;</li> <li>▪ Lancement de l’Observatoire de la consommation des ménages ;</li> <li>▪ Arrêt de la convention de prélèvement à la source CMR ;</li> <li>▪ Signature de l’accord de partenariat avec IKEA ;</li> <li>▪ Renouvellement de la convention de gestion pour compte avec le Crédit Agricole du Maroc pour une période de 3 années.</li> </ul>
2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réorganisation des entités de Wafasalaf, ciblant à garantir l’adaptabilité et l’agilité qui sont nécessaires et continues pour soutenir le PMT Act4Best 2020.</li> <li>▪ PMT -Act4Best : Réalisations globalement en phase avec les objectifs fixés. Ce plan à moyen terme est articulé autour de cinq axes principaux : Le Capital Client, La Centricité Client, Le management agile, l’innovation, la robotisation et le développement en Afrique.</li> <li>▪ Baptisée « Road Map Day », la journée du 20 Avril 2017 était l’occasion de partager les orientations du plan stratégique de Wafasalaf « Act4Best » à l’horizon 2020, permettant ainsi aux managers de mieux comprendre cette feuille de route qui a pour objectif de viser l’excellence et maintenir le leadership de Wafasalaf</li> <li>▪ E-Occasion : Démarrage du premier partenariat avec une plateforme d’intermédiation de la voiture d’occasion en cours de finalisation,</li> <li>▪ Organisation du Rallye éco-responsable, action qui s’inscrit dans le cadre de l’engagement sociétal de Wafasalaf, et dont l’objectif est de sensibiliser aux enjeux environnementaux des transports à Casablanca.</li> <li>▪ Signature de la convention avec le Régime Collectif de l’Allocation de Retraites (RCAR) comptant 116 000 pensionnés.</li> </ul>

2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signature de la convention Caisse Marocaine de Retraites (CMR) : Démarrage effectif le 01/02/2019 ;</li> <li>▪ Poursuite de la stratégie d'animation du Revolving ;</li> <li>▪ Déploiement généralisé de l'OAV auprès des réseaux de la Grande distribution et de WAFACASH ;</li> <li>▪ Tenue de l'Auto Expo dans sa 11ème édition, avec une participation réussie de Wafasalaf ;</li> <li>▪ Démarrage en avril 2018 du partenariat Auto Nejma Finance (Mercedes) ;</li> <li>▪ Baisse du niveau d'acceptation sur le Crédit classique (64% vs 73%) suite au déploiement de certaines restrictions ;</li> <li>▪ Reprise de l'activité gérée pour le compte du Crédit Agricole du Maroc à travers le déploiement d'un chantier de redynamisation du partenariat ;</li> <li>▪ Partenariat AWB : Distinction en faveur de Wafasalaf en tant que « Meilleur service client » de l'année (par la Qualité Groupe) ;</li> <li>▪ Lancement du paiement des impayés sur internet ;</li> <li>▪ Déploiement d'une nouvelle stratégie d'animation terrain portée par l'outil S@t ;</li> <li>▪ Réorganisation du POLE CREDIT (Nomination d'un adjoint), de la DTR (ligne métier Wafasalaf vs GPC, nouveaux managers,...) et arrêt de l'activité recouvcom ;</li> <li>▪ Déploiement de TAHSIL ;</li> <li>▪ Renouvellement du Label 'Entreprise sans tabac '. Obtention du label Or et publication du Rapport RSE décennal ;</li> <li>▪ Tenue de l'observatoire de consommation : l'observatoire wafasalaf de la consommation a été lancé en Mai 2016. Son objectif est de mesurer 4 indicateurs clés: le pouvoir d'achat, les dépenses, le taux d'équipement et les intentions d'achat. C'est un outil d'éclairage sur les motivations, priorités, comportements et intentions en matière de consommation ;</li> <li>▪ Nouvelle organisation : cette nouvelle organisation est motivée par l'ambition de maintenir une position de faiseur de marché, de soutenir et donner les moyens au PMT, servir les collaborateurs et fructifier leur carrière ;</li> <li>▪ Renforcement de la communication digitale avec le chatbot : pour renforcer sa proximité avec ses clients, notamment les internautes, Wafasalaf a mis en place un nouveau service online, le chatbot, qui propose des simulations, des conseils et un traitement des demandes de service après-vente. Le chatbot répond 7j/7 et 24h/24 à la demande des clients ;</li> <li>▪ Réaménagement des locaux du siège : un réaménagement opéré en mode open space afin d'assurer plus de proximité managériale et offrir un cadre de travail agréable aux collaborateurs ;</li> <li>▪ Visa de l'AMMC pour la titrisation de l'encours des crédits fonctionnaires à hauteur de 250 MDH : Dans un but de diversification des instruments de refinancement, Wafasalaf a lancé en Decembre 2018 sa 1ere opération titrisation qui s'inscrit dans un programme de 1 milliard validé par le CS.</li> </ul>
2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le renforcement des fonds propres par l'émission d'une dette subordonnée d'un montant de 250 millions de dirhams ;</li> <li>▪ Les efforts d'optimisation du coût de refinancement, à travers la deuxième opération de titrisation des créances ;</li> <li>▪ La signature d'une convention du partenariat avec FCA Maroc sous le label FCA Capital (convention tripartite entre WS, FCA Maroc et FCA Dealer services) ;</li> <li>▪ Le développement du canal digital suite au déploiement du nouveau site internet et à la réorganisation des plates-formes de vente à distance. La contribution de la production Digitale s'élève à 14% de la production globale des prêts non affectés ;</li> <li>▪ La mise en place d'une nouvelle réorganisation de l'activité risque et des process (séparation de l'activité portée de celle gérée pour compte), le dimensionnement des ressources et le pilotage rapproché (+ de granularité dans les indicateurs de suivi) et la recherche continue de l'amélioration des processus.</li> </ul>
2020	<p>Après un premier trimestre conforme aux prévisions, la crise sanitaire COVID19 a fortement impacté les performances de Wafasalaf durant le deuxième trimestre 2020. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Face à la limitation de circulation des citoyens lors du confinement et aux répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire, l'appétence au crédit a naturellement fortement diminué. Le marché automobile a à ce titre connu un effondrement des ventes des véhicules neufs.</li> <li>▪ Dans le contexte de confinement et face à la limitation de circulation des citoyens, les équipes de Wafasalaf ont œuvré à améliorer l'expérience client en proposant un service de distribution de crédit à domicile et se sont mobilisées pour accélérer la transformation digitale. Ainsi, Wafasalaf a conçu une solution nouvelle, accessible à distance et sécurisée grâce à la signature en ligne le « Salaf Click » constituant ainsi la première solution, sur le marché du crédit à la consommation à être 100% en ligne.</li> </ul> <p>Refonte du site internet de Wafasalaf</p>

Source : Wafasalaf

## V.2. APPARTENANCE DE WAFASALAF A UN GROUPE

Au 31 décembre 2019, le capital social de Wafasalaf est détenu à 50,9% par Attijariwafa bank et à 49,0% par CACF.

### V.1.1 Présentation de Attijariwafa bank

Attijariwafa bank est un des groupes bancaires et financiers prédominants au Maroc et au Maghreb. Au 31 décembre 2019, le réseau national du groupe atteint un total de 5 265 agences, représentant le réseau le plus dense du Royaume.

Basée au Maroc, Attijariwafa bank est également implantée dans 25 pays, notamment :

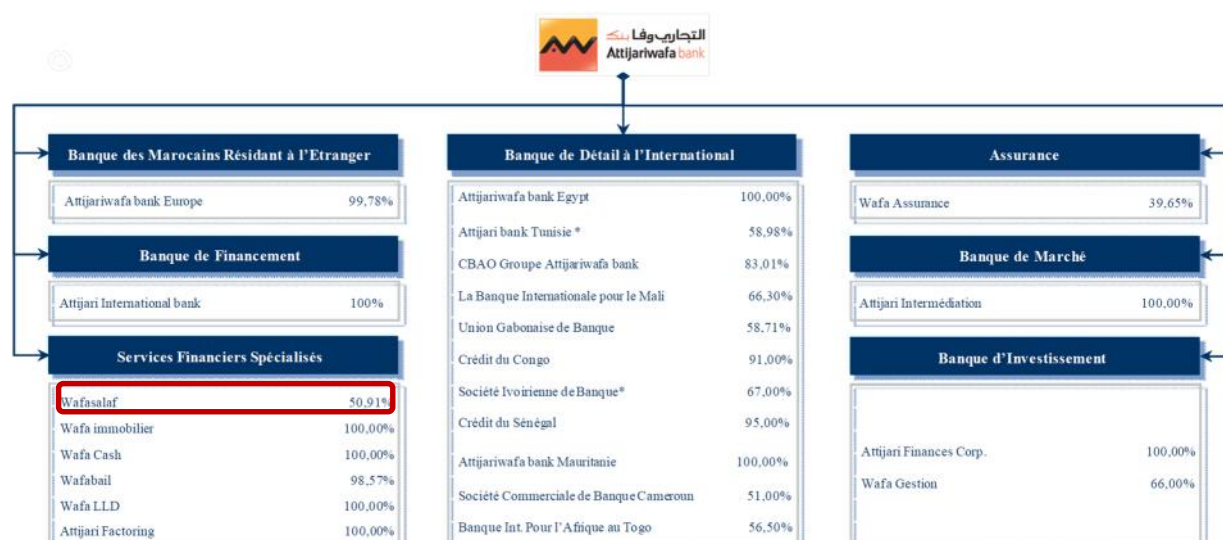
- en Afrique (Egypte, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo, Cameroun, Libye...) et en Europe (France, Allemagne, Pays bas, Italie et Espagne) à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement par la banque ;
- à Dubai, Londres, Riyad et Tripoli à travers des bureaux de représentation.

Le groupe Attijariwafa bank est présent sur :

- le segment du crédit à la consommation par le biais de sa filiale Wafasalaf ;
- le marché du leasing à travers Wafabail ;
- le segment des crédits immobiliers à travers sa filiale Wafa Immobilier ;
- les activités de banque d'investissement à travers ses filiales Attijari Finances Corp., Wafa Gestion et Attijari Invest ;
- les activités de marché (change, taux, produits dérivés, etc.) à travers sa Salle des Marchés ;
- l'activité d'intermédiation boursière à travers Attijari Intermédiation.

Par ailleurs, Attijariwafa bank s'est alliée avec Al Mada dans le métier de l'assurance. Les deux partenaires deviennent ainsi co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance. Avec 21,7%<sup>7</sup> de part de marché au premier semestre 2019, Wafa Assurance est classé deuxième du secteur de l'assurance vie.

### Organigramme des filiales d'Attijariwafa Bank (au 30/06/2020)



Source : Attijariwafa Bank - \* Filiales cotées en bourse

<sup>7</sup> Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance / ACAPS



## **Sociétés du groupe :**

### **Attijariwafa bank Europe**

En novembre 2005, la Banque Centrale Française a délivré un passeport européen à « Attijariwafa bank Europe », qui a ainsi vu le jour en tant que filiale bancaire de droit français. Cette filiale apporte au groupe le cadre juridique et social lui permettant de déployer ses activités dans l'Union Européenne, en pleine conformité avec le cadre législatif des pays d'accueil et les règles bancaires internationales.

### **Attijari International Bank – Banque Offshore**

Attijari International Bank est une société anonyme au capital de 2 400 000 US dollars. La société intervient en tant que Banque Offshore.

### **Wafa Immobilier**

Spécialisée dans la distribution de crédit pour l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements, Wafa Immobilier intervient également dans le financement de la promotion immobilière. Pour assurer une meilleure présence sur le marché, Wafa Immobilier dispose de représentations commerciales dans les régions à fort potentiel, notamment à Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, Agadir et Tanger.

### **Wafa Cash**

Créée en 1991, Wafa monétique est spécialisée dans les moyens de paiement, les transferts d'argent instantanés et le change manuel. En 2002, Wafa monétique change de dénomination sociale pour Wafa Cash. Durant l'exercice 2004, l'activité monétique de Wafa Cash a été marquée par le transfert de l'activité commerçants et la cession des TPE « Terminaux de Paiement Electroniques » au Centre Monétique Interbancaire. Wafa Cash renvoie désormais à un ensemble de services financiers portant essentiellement sur le marché des transferts d'argent instantanés, de l'étranger et à l'intérieur du pays et sur celui du change manuel.

### **Wafabail**

Née du rapprochement entre Wafabail et Attijari Leasing, Wafabail est spécialisée dans le métier de crédit-bail, et plus précisément :

- Le financement de l'achat à crédit de tout matériel, article, produit pour tout usage et destination, de tout appareil ou article électroménager ainsi que tout mobilier et article d'ameublement, équipement de bureaux, véhicules automobiles, matériel à usage professionnel.
- Le financement de toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières.
- Le financement par crédit-bail pour l'acquisition de tous biens mobiliers ou immobiliers.

### **Wafa LLD**

Wafa LLD est spécialisée dans la location de voiture longue durée. Cette formule consiste en la mise à disposition d'une entreprise d'un ou de plusieurs véhicules neufs pour un kilométrage et une durée convenue à l'avance (de 12 à 60 mois) et moyennant une redevance mensuelle fixe incluant des services souscrits à la carte (entretien et maintenance, gestion des pneumatiques, assurance, assistance et gestion des sinistres, fourniture du véhicule de remplacement, gestion de carburants).

### **Bank Assafa**

Bank Assafa, filiale d'Attijariwafa bank, a été créée et agréée en 2017 en tant que Banque Participative, suivant la décision du Wali de Bank Al-Maghrib n°60 du 17 Avril 2017.

Le lancement officiel de la banque a eu le lieu au cours du mois de juillet 2017 avec un capital de 350 millions de dirhams.

### **Attijari Titrisation**

Attijari Titrisation, filiale d'Attijariwafa bank ayant pour objet exclusif la gestion et la promotion des fonds de placement collectif en titrisation, a été agréée le 1<sup>er</sup> janvier 2015 en tant qu'établissement gestionnaire de FPCT.

### **Attijari Factoring Maroc**

Attijari Factoring est spécialisée dans la réalisation de toutes les opérations de factoring export, import et domestique. Elle s'engage par contrat vis-à-vis de ses sociétés clientes à :

- couvrir le risque d'impayés de leurs clients marocains et étrangers ;
- prendre en charge la gestion des comptes clients et le recouvrement des créances ;
- assurer le financement des factures.

Attijari Factoring est membre de Factors Chain International, le réseau d'affacturage mondial regroupant 372 correspondants.

### **Attijariwafa bank Egypt**

Au cours du premier semestre 2017, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 100% du capital de Barclays Bank Egypt, après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires requises.

### **Attijari bank Tunisie**

Dans le cadre d'un consortium constitué avec Grupo Santander, Attijariwafa bank a acquis, fin 2005, 53,54% du capital de la Banque du Sud en Tunisie (devenue en décembre 2006 Attijari bank Tunisie), dans le cadre de l'achèvement de son processus de privatisation. Cette opération vise à promouvoir les flux commerciaux et d'investissements entre la Tunisie et le Maroc, mais également avec l'Espagne.

Autrefois dénommé Banque du Sud, l'introduction de la banque à la cote de la bourse a eu lieu en octobre 1990. Les actions de Attijari bank Tunisie sont négociées sur le marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **CBAO Groupe Attijariwafa bank**

CBAO Groupe Attijariwafa bank est la dénomination de l'entité issue de l'acquisition par Attijariwafa bank de 83,07% du capital de la CBAO et du rapprochement en juin 2008 entre CBAO et Attijari bank Sénégal (entité issue du rapprochement, en juillet 2007, entre Attijariwafa bank Sénégal et la Banque Sénégal-Tunisienne).

La participation d'Attijariwafa bank dans CBAO Groupe Attijariwafa bank est portée par la holding Kasovi.

### **La Banque Internationale pour le Mali**

Dans le cadre d'un consortium constitué avec l'ONA et Al Mada, Attijariwafa bank a acquis, en août 2008, 51% de la Banque Internationale pour le Mali.

### **Union Gabonaise de Banques**

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 58,71% du capital de l'Union Gabonaise de Banques.

### **Crédit du Congo**

Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 91% du capital du Crédit du Congo, 1<sup>ère</sup> banque congolaise.

Le reliquat du capital (9%) est détenu par l'Etat congolais.

### **Société Ivoirienne de Banque**



Conformément à l'accord conclu le 25 novembre 2008 avec le Crédit Agricole S.A, Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2009, l'acquisition de 51% du capital de la Société Ivoirienne de Banque (SIB), 6<sup>ème</sup> banque ivoirienne. Le reliquat du capital est détenu par l'Etat ivoirien.

### **Crédit du Sénégal**

En 2009, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition des parts majoritaires du Crédit Agricole dans le Crédit du Sénégal (95%).

Avec le changement du management de la banque depuis la finalisation de l'acquisition, la banque a enregistré des bonnes performances au cours de l'année 2010. Elle a procédé à l'augmentation de son capital passant de 2 à 5 Mrds FCFA conformément aux instructions de la Banque Centrale.

### **Attijari bank Mauritanie**

Attijariwafa bank a finalisé, en décembre 2010, l'acquisition de 53,6% du capital de BNP Paribas Mauritanie. En effet les groupes Attijariwafa bank et Banque Populaire ont procédé à l'acquisition, via un holding détenu à 67% par Attijariwafa bank et à 33% par Banque Populaire, de 80% du capital de BNP Paribas Mauritanie auprès du groupe BNP Paribas.

A l'issue de cette acquisition, BNP Paribas Mauritanie change sa dénomination pour devenir Attijari bank Mauritanie.

### **Société Commerciale de Banque Cameroun**

Attijariwafa bank a finalisé, en avril 2011, l'acquisition de 51,0% du capital de la Société Commerciale de Banque Cameroun (SCB Cameroun) auprès du groupe Crédit Agricole S.A.

### **Banque Internationale pour l'Afrique au Togo**

Attijariwafa bank a finalisé, en septembre 2013, l'acquisition de 55,0% du capital de la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo auprès de l'Etat Togolais.

### **Wafa Assurance**

Wafa Assurance est une filiale spécialisée dans les métiers de l'assurance dommages et vie.

### **Attijari Intermédiation**

Attijari Intermédiation développe auprès d'une clientèle d'institutionnels et de grandes entreprises les services suivants :

- intermédiation boursière ;
- placements de titres émis par les personnes morales faisant appel public à l'épargne ;
- opérations de contrepartie ;
- conseil en investissement, désinvestissement et recherche financière sur les sociétés cotées ;
- stratégie d'allocation à moyen et long terme.

La société de bourse dispose d'un département de recherche et d'analyse qui couvre les valeurs les plus actives du marché, et diffuse régulièrement auprès d'investisseurs nationaux et internationaux des recommandations, des informations financières et des études macro-économiques.

### **Attijari Finances Corp.**

Attijari Finances Corp. regroupe les activités de Conseil en fusion et acquisition, en origination de dette privée ainsi qu'en introduction en bourse et en marché primaire Actions.

La Banque conseil intervient activement sur le marché marocain dans diverses opérations stratégiques et de marché.

## **Wafa Gestion**

L'exercice 2005 a vu l'émergence de Wafa Gestion, opérateur de référence sur les métiers de la gestion d'actifs, issu de la fusion d'Attijari Management, Wafa Gestion et Crédit du Maroc Gestion.

Wafa Gestion gère plusieurs OPCVM couvrant l'ensemble des classes d'actifs, pour le compte d'investisseurs institutionnels, de grandes entreprises et de particuliers.

## **Wafa Investissement**

Wafa Investissement est la filiale d'Attijariwafa bank dédiée à la gestion des participations en capital-risque. En termes d'activité, Wafa Investissement a réalisé la cession de sa filiale SIFAP pour un montant de 24 Mdh, la restructuration financière de la Compagnie Industrielle du Lukus (CIL) et la prise de participation dans Mifa Télécom.

Le chiffre d'affaires de Wafa investissement est constitué de cessions de participations et/ou de services à ces participations (contrat de service).

## **Attijari Invest**

Attijari Invest, filiale d'Attijariwafa bank dédiée au Private Equity, a été créée en 2005 afin d'offrir aux investisseurs des instruments financiers à rentabilité élevée et au risque maîtrisé. Elle a pour mission le montage, la mise en place puis la gestion de fonds d'investissement. La structure a procédé, l'année de sa création, au lancement de deux fonds d'investissement, Agram Invest, d'une taille de 200 Mdh, dédié à l'agro-industrie et le fonds Igrane, d'une taille de 126 Mdh, destiné à la région Souss Massa Drâa.

Outre Agram Invest et Igrane, Attijari Invest gère trois autres fonds d'investissement. Il s'agit de Moroccan Infrastructure Fund, dédié aux secteurs d'infrastructure, H Partners-Morocco Hospitality Investment Fund, spécialisé dans l'immobilier touristique et enfin, Attijari Capital Développement qui investit dans des PME opérant dans différents secteurs, notamment les télécommunications et la presse.

## **Faits marquants en 2018**

- Attijariwafa bank et Bpifrance, Banque Publique d'Investissement en France et acteur majeur de développement des entreprises européennes, ont signé le 12 janvier à Paris un nouvel accord de partenariat afin de développer des dispositifs de soutien aux PME.
- Inauguration du nouveau siège de la Direction Régionale Nord-Ouest par M. Mohamed El Kettani, le jeudi 25 janvier.
- La Banque Privée du groupe Attijariwafa bank remporte le prix de la « Meilleure Banque Privée au Maroc pour l'année 2018 » par Global Finance.
- Lancement officiel du Club Afrique Développement Mauritanie le 20 février 2018.
- La Banque Européenne d'Investissement (BEI) et Attijariwafa bank annoncent le 5 mars 2018 la signature d'une ligne de crédit de 100 millions d'euros pour renforcer le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux entreprises de taille intermédiaires (ETI) marocaines.
- Attijariwafa bank et IFC, un membre du Groupe de la Banque mondiale, ont signé lundi 26 mars 2018, à Abidjan, un accord visant à soutenir les entreprises et stimuler l'investissement et le commerce transfrontalier en Afrique.
- Publication d'un Rapport RSE 2017 en suivant la Global Reporting Initiative Standard (principal référentiel international en matière de reporting extra-financier).
- Attijariwafa bank nommée Top Performer 2018 au rating RSE de Vigeo Eiris, leader européen de la notation extra-financière.
- Obtention de la certification Haute Qualité Environnementale (HQE) par Cerway pour la construction du nouveau siège régional de Rabat Souiss.

- Création d'un indice RSE à la Bourse de Casablanca et intégration d'Attijariwafa bank dans cet indice pour ses bonnes performances en RSE.
- Ouverture de centres « Dar Al Moukawil » avec l'objectif de porter une vision sociale pour le développement des TPEs, accompagner, conseiller et offrir des séminaires thématiques aux TPEs, et les doter d'espaces technologiques permettant l'exécution fluide et conviviale de leurs opérations.
- Organisation de la 6ème édition du Forum International Afrique Développement, plateforme de mise en relation entre opérateurs clés du continent donnant accès à des opportunités d'affaires à de l'information, et à des services et expertises relatives à l'Afrique.

### Faits marquants en 2019

- Signature d'un partenariat de distribution avec la Matmut afin de proposer des solutions d'assurances dommages à ses clients ;
- En 2019, les succursales d'Attijariwafa Bank SA ont été directement rattachées à Attijariwafa Bank Europe ;
- Développement de l'activité du Transfert international par le lancement de « Instant Cash » ;
- Lancement du service Secours Familiaux avec le partenaire « RIA »
- Développement de l'offre BINGA par l'ajout de 7 nouveaux adhérents Recrutement d'un nouveau franchisé avec 12 points de vente ;
- La participation d'Attijariwafa Bank dans Wafabail est passée de 98,10% en 2018 à 98,57% en 2019 ;
- La signature avec Bank Assafa du deuxième contrat de refinancement participatif «WAKALA BI LISTITMAR » portant sur une enveloppe globale de 500 Mdh ;
- Attijariwafa Bank Egypt, une des filiales d'Attijariwafa Bank, a reçu lors de l'événement « EMEAFINANCE Achievement Awards 2018 », tenu à Londres, le prix de la meilleure opération de structuration de financement bancaire en Egypte, pour sa participation en tant qu'arrangeur au financement de la dette d'Orange Egypt ;
- Wafa assurance, une des filiales du groupe Attijariwafa Bank renforce sa présence au Cameroun suite à l'acquisition de 65% du capital de la compagnie d'assurance Pro Assure SA.

### Faits marquants 2020

- Le groupe a lancé Wenov, une plateforme de sourcing des startups qui souhaitent présenter leurs produits et/ou services innovants. L'objectif du groupe Attijariwafa bank étant de soutenir et aller à la rencontre de startups/Fintechs régionales et de donner de la visibilité aux startups auprès des métiers de la banque et leur permettre d'éventuelles collaborations sur des projets banque.
- Lancement de Paytec, une carte internationale destinée aux entreprises, qui permet de charger la dotation autorisée par l'Office des Changes pour payer en devises, en ligne, les achats de prestations de services liées à l'activité de l'entreprise jusqu'à 500 000 dh par année civile.

### V.1.2 Flux financiers entre Wafasalaf et les entités du groupe

Le tableau suivant présente les principaux flux financiers entre Wafasalaf et les entités du Groupe Attijariwafa bank (et ses filiales) au titre des trois derniers exercices :

En Kdh	Partie liée	Encaissements / Décaissements -			Produits / Charges -		
		2017	2018	2019	2017	2018	2019
Commissions au titre des conventions de recouvrement	Attijariwafa bank	4 863	1 763	-	-	-	-

Loyers	Attijariwaf a bank	-	-	-	-	-	-
Loyers	Wafa Assurance	1 537	1 537	1 537	1 537	1 537	1 537
Loyers	Wafa Cash	-	-	-	-	-	-
Loyers	Wafa Immobilier	12 220	12 166	15 035	-	-	12 531
Partenariat Commercial	Wafacash	100	105	105	-	-	105
Gestion de l'activité crédit	Bank Assafa	60	60	-	-	-	-60
Service pour le recouvrement de créance	Wafa Assurance	-	-	-	-	-	-
Gestion de l'activité crédit à la consommation	Attijariwaf a bank	-	-	-	-	-	1 471
Recouvrement à l'amiable des créances	Attijariwaf a bank	-	-	-	-	-	1 179
Partenariat pour le recouvrement des créances en souffrance	Attijariwaf a bank	368	-	-	290	717	-
Programme opération de titrisation	Attijariwaf a bank	181 911	99 996	103 748	86 263	83 997	87 827
Convention de Recouvrement	Wafabail	545	1 135	-	88	587	-
	Attijariwaf a bank	2 237	779	-	2 255	1 175	-
	Attijari titrisation	-	-	15	-	-	21
	Wafabail	-	-	-	-	-	-

Source : Wafasalaf

En plus des flux financiers décrits sur le tableau ci-dessus, Wafasalaf a bénéficié de prêts de Attijariwafa bank :

En Mdh	2017	2018	2019
Encours au 31 décembre des emprunts AWB accordés à Wafasalaf	6 050	5 280	4630

Source : Wafasalaf

### V.1.3 Relations entretenues avec les entités du groupe

#### ➤ Conventions conclues au cours de l'exercice 2019

##### a. Convention de partenariat commercial entre Wafasalaf et Wafacash

- **Entités concernées :** Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafacash et Wafasalaf
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de commercialiser les produits de financement de Wafasalaf notamment le prêt personnel à travers le réseau de Wafacash.
- **Date de conclusion :** 19 septembre 2019
- **Modalités de rémunérations :** En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf verse à Wafacash une rémunération fixe de 2,5% HT du montant financé net hors complément de crédit.
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** 1 471 K MAD
- **Montant décaissé au cours de l'exercice :** Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice.

##### b. Convention de gestion de l'activité de crédit entre Wafasalaf et Bank Assafa

- **Entités concernées :** Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Bank Assafa et Wafasalaf.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de définir les modalités de la rémunération financière relative à la prestation globale de gestion, pour le compte de Bank Assafa, concernant le produit « Mourabaha ».
- **Date de conclusion :** 1<sup>er</sup> novembre 2019
- **Durée :** La durée prévue pour cette convention est de deux ans, la définition des conditions de renouvellement est opérée par concertation dans les trois mois avant l'échéance.
- **Modalités de rémunérations :** La rémunération relative à cette convention à cette convention se fera sur la base :
  - D'une commission de prestation de 0,5% HT des encours.
  - D'une charge ponctuelle (un coût exprimé en J/H) relative à la mise en place du projet.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice :** 1 179 K MAD HT
- **Montant encaissé au cours de l'exercice :** Aucun encaissement n'a été constaté au cours de l'exercice.

➤ Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2019

- a. **Convention de service pour le recouvrement de créance entre Wafasalaf à Wafa Assurance**

**Entités concernées**

Attijariwafa Bank, actionnaire commun dans les deux sociétés Wafasalaf et Wafa Assurance.

**Nature et objet de la convention**

Cette convention a pour objet la prise en charge par Wafasalaf des dossiers de créances qui lui seront confiés par Wafa Assurance afin d'assurer leur recouvrement à titre amiable. Dans le cadre de cette convention, Wafa Assurance confie à Wafasalaf les missions de :

- Recouvrement des primes d'assurances impayées ;
- Recouvrement des chèques et effets impayés ;
- Localisation de patrimoine et cadrage de débiteurs.

**Date de conclusion :** 1<sup>er</sup> janvier 2016

**Modalités de rémunérations**

Toutes les sommes recouvrées par le mandataire ou réglées directement chez le mandant relatives à des dossiers confiés et non encore restitués, donnent lieu au versement d'honoraires déterminés selon le barème ci-après présenté.

Tranche en dirhams	Taux hors TVA
0 à 5 000 Dhs	16%
5 001 à 10 000 Dhs	13%
10 001 à 25 000 Dhs	12%
25 001 à 50 000 Dhs	11%
50 001 à 100 000 Dhs	10%
100 001 à 500 000 Dhs	7%
500 001 à 1 000 000 Dhs	5%
Au-delà de 1 000 000 Dhs	4%

**Produits comptabilisés au titre de l'exercice :** Aucun produit n'a été constaté au titre de l'exercice  
**Montant encaissé au cours de l'exercice :** Aucun encaissement n'a été constaté au titre de l'exercice.

## b. Convention de gestion de l'activité de crédit à la consommation entre Wafasalaf et Attijariwafa bank

### Entités concernées

Attijariwafa bank, en tant qu'actionnaire dans la société Wafasalaf.

### Nature et objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les nouvelles modalités de la rémunération financière relative à la prestation globale de gestion pour le compte d'Attijariwafa bank, concernant les produits « Crédit Express », « Izdihar » et « Mizane ».

Elle comprend la détermination des composantes de la rémunération, les modalités de calcul de l'ensemble des composantes, les objectifs fixés au titre de ces composantes et des exemples de calcul de la rémunération.

**Date de conclusion** : 30 Décembre 2015

### Modalités de rémunérations

La rémunération est composée d'un coût de gestion et d'une rémunération de la performance :

1. Le coût de gestion facturé avec une marge de 25%.
2. La rémunération de la performance de Wafasalaf couvre les domaines suivants :
  - Performance commerciale : elle est formalisée par un Taux de Réalisation de l'Objectif de production commerciale [TRO] ;
  - Performance du risque : correspond à la maîtrise du coût du risque, matérialisée par la variation du coût du risque réalisé par rapport au coût du risque cible.

**Produits comptabilisés au titre de l'exercice** : 87 827 KMAD (H.T.)

**Montant encaissé au cours de l'exercice** : 103 748 KMAD (T.T.C)

## c. Convention de recouvrement conclue entre Wafasalaf et Wafabail

### Entités concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun dans les deux sociétés Wafasalaf et Wafabail.

### Nature et objet de la convention

La présente convention a pour objectif la prise en charge par Wafasalaf des dossiers de créances en souffrance qui lui seront confiés par la société Wafabail afin de rechercher les débiteurs et leurs coobligés, identifier leurs patrimoines et procéder au recouvrement, par voie amiable, des sommes dues par eux à Wafabail.

**Date de conclusion** : 30 Septembre 2014

### Modalités de rémunérations

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf se verra payer par Wafabail une rémunération en fonction de la nature de la mission, et ce, conformément au tableau ci-après :

Commission sur recouvrement effectif	Palier d'impayé DH	Taux HT
	< = 40.000	4.5%
> 40.000	3.5%	

**Produits comptabilisés au titre de l'exercice** : Aucun produit n'a été constaté au titre de l'exercice

**Montant encaissé au titre de l'exercice** : Aucun encaissement n'a été constaté au titre de l'exercice

**d. Convention de recouvrement à l'amiable des créances liant Wafasalaf à sa société mère Attijariwafa Bank**

**Entités concernées**

Attijariwafa bank, société mère de Wafasalaf.

**Nature et objet de la convention**

La présente convention a pour objectif la prise en charge par Wafasalaf, des dossiers des créances.

Wafasalaf s'engage à ne pas assigner les clients débiteurs de la banque en justice et à limiter son intervention à des actions de recouvrement telles que :

- Envoi de courriers de relance interne ;
- Envoi des SMS ;
- Relance téléphonique ;
- Visite aux domiciles des clients ;
- Opération de cadrage pour localiser les débiteurs dont les coordonnées s'avèreraient erronées ou incomplètes.

**Date de conclusion :** 1<sup>er</sup> Octobre 2013

**Modalités de rémunérations**

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf se verra payer par Attijariwafa Bank une rémunération en fonction de la nature de la mission et selon le barème ci-dessous :

**Pour opération action spéciale**

Désignation	Honoraire HT
Recouvrement amiable des créances < 10 000 DH	13% des montants recouverts

**Pour opération contentieux de masse**

Montant initial	Honoraires HT
0 à 50 000 Dh	8% des montants recouverts
50 001 à 100 000 Dh	5% des montants recouverts

**Produits comptabilisés au titre de l'exercice :** Aucun produit n'a été constaté au titre de l'exercice ;

**Montant encaissé au titre de l'exercice :** Aucun encaissement n'a été constaté au titre de l'exercice.

**e. Convention de partenariat pour le recouvrement des créances en souffrance liant Wafasalaf à sa société mère Attijariwafa Bank**

**Entités et personnes intéressées**

Attijariwafa bank, société mère de Wafasalaf

**Nature et objet de la convention**

Cette convention « Providing » a pour objectif la prise en charge par Wafasalaf des dossiers de créances en souffrance qui lui seront confiés par Attijariwafa Bank afin de rechercher les débiteurs et leurs éventuels coobligés, identifier leur patrimoine et procéder au recouvrement, par voie amiable, des sommes dues par eux à la banque.

Wafasalaf peut également, sous réserve de l'autorisation d'Attijariwafa Bank, déclencher les procédures judiciaires.



Cette convention couvre principalement les domaines suivants :

- Recherche d'adresses des débiteurs ;
- Recherche de patrimoines ;
- Prise en charge du recouvrement à l'amiable ;
- Prise en charge du recouvrement judiciaire ;
- Information d'Attijariwafa Bank sur l'avancement des dossiers confiés.

**Date de conclusion** : la convention a été conclue le 06 Janvier 2011, avec modification du barème tarifaire le 13 Février 2014.

### **Modalités de rémunération**

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf se verra payer par Attijariwafa Bank une rémunération en fonction de la nature de la mission.

#### - **Localisation**

	Casablanca	Hors Casablanca
<b>Localisation de l'adresse</b>	300 Dhs	500 Dhs
<b>Localisation du patrimoine</b>	500 Dhs	700 Dhs

#### - **Recouvrement des créances en souffrance**

##### - **Action amiable**

Montant initial	Ancienneté créance	Taux
De 0 Dhs à 2 000 Dhs	< 1 an	11%
De 2 001 Dhs à 10 000 Dhs	< 1 an	8%
De 10 001 Dhs à 50 000 Dhs	< 1 an	7,5%
De 50 001 Dhs à 1 000 000 Dhs	< 1 an	5%
De 0 Dhs à 2 000 Dhs	> 1 an	13%
De 2 001 Dhs à 10 000 Dhs	> 1 an	11%
De 10 001 Dhs à 50 000 Dhs	> 1 an	7,5%
De 50 001 Dhs à 1 000 000 Dhs	> 1 an	5%

##### - **Action crédit Amortissable**

Montant initial	Taux	Nombre d'impayés
De 0 Dhs à 10 000 000 Dhs	6%	<3 IMPA
De 0 Dhs à 10 000 000 Dhs	7,5%	>3 IMPA

#### - **Recouvrement judiciaire des créances**

<b>Honoraires forfaitaires</b>	1 000 Dhs par dossier
<b>Frais de justice</b>	Sur justificatif

**Produits comptabilisés au titre de l'exercice** : Aucun produit n'a été constaté au titre de l'exercice ;

**Montant encaissé au titre de l'exercice** : Aucun montant n'a été constaté au titre de l'exercice.

## f. Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Attijariwafa bank

### Entités concernées

Attijariwafa bank, société mère de la société Wafasalaf

### Nature et objet de la convention

Il s'agit des contrats de location de 8 agences conclus entre Attijariwafa bank et Wafasalaf

Local	Localisation	Date de conclusion	Loyers HT facturés en 2018	Montants HT décaissés	Délai de paiement
Agence Mohamed V	1 Avenue Hassan II, Casablanca	01/11/1990	198 000	198 000	Le 1 <sup>er</sup> du mois
Agence MAANI	163 Avenue Hassan II, Casablanca	01/06/1993	503 844	503 844	
Agence Marrakech 2	Marrakech	01/06/2004	48 000	48 000	
Agence Kenitra 2	1 rue Haj Omar Riffi, Kénitra	01/12/2008	145 200	145 200	
Agence Tetouan	Angle Bv Al Ourouba et Yacoub El Mansour	29/06/2006	58 080	58 080	
Agence Rabat Ryad	Rabat	01/02/2007	399 300	399 300	
Agence Safi	5, rue de la Marne, Safi	07/09/2009	39 600	39 600	
Agence Laayoune	Bv Chahid Bouchray, place Dcheira	20/11/2011	145 200	145 200	
<b>Total</b>			<b>1 537 224</b>	<b>1 537 224</b>	

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice : 1 537 KMAD (HT)**
- **Montant décaissé au cours de l'exercice : 1 537 KMAD (HT)**

## g. Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Wafa Assurance

### Entités concernées

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafa Assurance et Wafasalaf.

### Nature et objet de la convention

Il s'agit des contrats de location conclus entre Wafa Assurance et Wafasalaf pour la location d'un ensemble de locaux, à usage de bureaux :

Agence	Localisation	Date de conclusion	Loyers TTC facturés en 2018	Montants décaissés	Délai de paiement
Siège	72, angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen	13/09/2010	14 426 478	14 426 478	Avant le 10 de chaque mois
Agence Tanger TFZ	Zone franche de Tanger	21/06/2013	170 360	170 360	Avant le 10 de chaque mois

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice : 12 531 KMAD (HT)**
- **Montant décaissé au cours de l'exercice : 15 035 KMAD (HT)**

#### **h. Convention de location de locaux entre Wafasalaf et Wafacash**

##### **Entités concernées**

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafacash et Wafasalaf

##### **Nature et objet de la convention**

Il s'agit d'un contrat de bail pour la location d'une agence à Nador :

Local	Localisation	Date de conclusion	Loyers HT facturés en 2018	Montants HT décaissés	Délai de paiement
Agence Nador	90 boulevard Ibn Tachfine	27/10/2011	104 700	104 700	Le 1 <sup>er</sup> du mois

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice : 105 KMAD (HT)**
- **Montant décaissé au cours de l'exercice : 105 KMAD**

#### **i. Convention de location d'un local entre Wafasalaf et Wafa Immobilier**

##### **Entités concernées**

Attijariwafa bank est actionnaire commun de Wafa Immobilier et Wafasalaf

##### **Nature et objet de la convention**

Il s'agit d'un contrat de bail pour une location à Larache.

**Date de conclusion :** 1<sup>er</sup> août 2010

**Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** KMAD 60 (H.T)

**Montant encaissé au cours de l'exercice :** Aucun encaissement n'a été constaté au titre de l'exercice.

#### **j. Contrat relatif à la mise en place d'un programme d'opérations de titrisation entre Wafasalaf et Attijari titrisation**

##### **Entités concernées**

Attijariwafa Bank est actionnaire commun de Wafasalaf et de Attijari titrisation.

##### **Nature et objet de la convention**

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le recouvreur (Wafasalaf) assurera la gestion et le recouvrement des créances cédées pour le compte du compartiment (fonds de titrisation Salaf Invest) et sous le contrôle de la société de gestion (Attijari titrisation).

##### **Date de conclusion**

26 novembre 2018

##### **Modalités de rémunérations**

En contrepartie de sa prestation de gestion, Wafasalaf percevra d'Attijari Titrisation une rémunération fixe de 0,01% du montant des créances cédées en début de période d'encaissement.

**Produits comptabilisés au titre de l'exercice :** 21 KMAD (HT)

**Montant encaissé au cours de l'exercice : 15 KMAD (TTC)**

## Structure de l'actionariat

L'actionariat d'Attijariwafa bank est comme suit au 31 décembre 2019 :

	Adresse	Nombre de titres détenus	% du capital	% des droits de vote
<b>1- Actionnaires nationaux</b>		<b>154 960 974</b>	<b>73,84%</b>	<b>73,84%</b>
<b>1-1- Al Mada</b>	Angle rue d'Alger et Duhaume - Casablanca	<b>97 433 137</b>	<b>46,43%</b>	<b>46,43%</b>
<b>1-2- Compagnies d'assurances</b>		<b>31 399 579</b>	<b>14,96%</b>	<b>14,96%</b>
MAMDA	bd Mohammed VI - Rabat	6 958 584	3,32%	3,32%
MCMA	bd Mohammed VI - Rabat	7 737 148	3,69%	3,69%
RMA-Watanya	83 avenue des FAR - Casablanca	2 683 942	1,28%	1,28%
Wafa Assurance	1 rue Abdelmoumen - Casablanca	13 226 583	6,30%	6,30%
Axa Assurances Maroc	120 avenue hassan II - Casablanca	793 322	0,38%	0,38%
<b>1-3- Autres institutionnels</b>		<b>26 128 258</b>	<b>12,45%</b>	<b>12,45%</b>
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	140 Place My El Hassan - Rabat	3 576 531	1,70%	1,70%
Caisse Marocaine de Retraite	Avenue Al Araar, BP 2048, Hay Riad, Rabat	474 087	0,23%	0,23%
CIMR	100 Bd Abdelmoumen - Casablanca	8 560 380	4,08%	4,08%
RCAR	Hay Riad - BP 2038 - Rabat	13 517 260	6,44%	6,44%
<b>2- Actionnaires Etrangers</b>		<b>10 715 614</b>	<b>5,11%</b>	<b>5,11%</b>
Santusa Holding	Paseo de la Castellana n°24 - Madrid (Espagne)	10 715 614	5,11%	5,11%
<b>3- Flottant</b>		<b>44 183 091</b>	<b>21,05%</b>	<b>21,05%</b>
OPCVM et autres	NA*	38 066 651	18,14%	18,14%
Administrateurs de la banque	NA*	700	0,00%	0,00%
Personnel de la banque	NA*	6 115 740	2,91%	2,91%
<b>Total</b>		<b>209 859 679</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : Attijariwafa bank - \* Non applicable. Le Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank propose dans le projet de résolution de l'Assemblée Générale du 29 Juin 2020 de procéder à la conversion des actions au porteur en actions nominatives.

## Principaux agrégats financiers

Les principaux agrégats financiers d'Attijariwafa bank, sur les trois derniers exercices, se présentent comme suit :

	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Produit Net Bancaire	21 645	22 371	23 473	3,4%	4,9%
Résultat d'exploitation	9 496	9 934	10 661	4,6%	7,3%
Résultat Net Part du Groupe	5 391	5 706	5 816	5,8%	1,9%
Total Bilan	475 660	509 926	532 602	7,2%	4,4%

Crédits à la clientèle*	266 914	285 425	304 099	6,9%	6,5%
Dépôts de la clientèle	316 210	332 006	335 577	5,0%	1,1%
Return on Equity (ROE)**	14,9%	15,2%	14,8%	+0,34pt	-0,43pt
Return on Assets (ROA)***	1,4%	1,3%	1,1%	-0,06pt	-0,21pt

Mdh - Source : Attijariwafa bank – comptes consolidés - \* Les chiffres présentés correspondent à des valeurs nettes des prêts et créances auprès de la clientèle hors opération de location-financement. \*\* Résultat net consolidé / Fonds propres. \*\*\* Résultat net consolidé / Total bilan.

## V.2. FILIALE DE WAFASALAF

### Renseignements à caractère général

<b>Dénomination sociale</b>	Themis Courtage
<b>Date de création</b>	Décembre 2009
<b>Siège social</b>	72 Angle rue Boulevard Abdelmoumen et rue RamAllah, Casablanca
<b>Capital social</b>	300 000 Dh
<b>% du capital et des droits de vote détenu par Wafasalaf</b>	100%

Source : Wafasalaf

### Activité

Themis courtage, Société Anonyme à Conseil d'Administration détenue à 100% par Wafasalaf, prend en charge l'intermédiation et la gestion de la totalité des activités d'assurance de Wafasalaf.

Les produits distribués par le réseau Wafasalaf sous l'intermédiation de Themis Courtage sont :

- Assurance Décès Emprunteur (couverture crédit en cas de décès ou d'invalidité totale de l'emprunteur) ;
- Dommages Automobile Perte Totale (garanties vol, incendie, perte totale en cas d'accident et perte financière) ;
- Assistance médicale et en cas de décès.

La rémunération de Themis Courtage est constituée par les commissions servies par la compagnie au titre de l'intermédiation.

Wafasalaf met à disposition de Themis Courtage des locaux ainsi que des services de fonctions support, contre une redevance mensuelle de 6 000 Dh par mois.

### Organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration de Themis courtage est constitué des membres suivants :

- M. Badr ALIOUA en qualité de Président du Conseil d'Administration ;
- M. Khalid AITBENYAHYA en qualité d'Administrateur ;
- Mme Sahar TAZI en qualité d'Administrateur ;
- Mme Chadia ABABOU en qualité d'Administrateur Directeur Général Responsable du cabinet de courtage.

### Chiffres-clés

Le tableau suivant présente les principaux agrégats financiers de Themis Courtage pour les exercices 2017, 2018 et 2019 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
--------	------	------	------	------------	------------

Chiffre d'affaires	59 001	64 935	68 208	10,1%	5,0%
Résultat net	39 817	43 600	44 575	9,5%	2,2%
Total bilan	57 296	57 748	50 788	0,8%	-12,1%
Montant des dividendes perçus par Wafasalaf au titre de l'exercice	35 000	39 000	44 000	11,4%	12,8%

Source : Themis Courtage

### V.3. LE SECTEUR DU CREDIT A LA CONSOMMATION

#### V.3.1 Dispositions légales

##### Cadre réglementaire

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à un cadre réglementaire régi par le Dahir n°1-14-193 du 1<sup>er</sup> rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

La loi considère comme établissement de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quelque soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui exercent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités détaillées ci-après :

- la réception de fonds du public ;
- les opérations de crédit ;
- la mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les établissements de crédit comprennent deux catégories, les banques et les sociétés de financement pouvant être classées par Bank Al-Maghrib en sous catégories, en fonction notamment des opérations qu'elles sont autorisées à effectuer et de leur taille.

Les modalités d'application de la loi sont fixées, pour chaque catégorie ou sous-catégorie d'établissement de crédit, par les circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit.

##### Nouvelles mesures de la loi bancaire

L'une des principales mesures de la loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- Le champ d'application et les activités autorisées ;
- La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib ;
- La protection de la clientèle.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement.

D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Enfin, la loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macroprudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.



## Nouvelles circulaires

Courant 2016, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- Circulaire modifiant et complétant la circulaire 14G2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit (N°1/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative au coefficient minimum de solvabilité des établissements de crédit (N°2/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit (N°3/W/16, le 10/06/2016) ;
- Directive fixant les règles minimales à observer par les établissements de crédit pour réaliser les tests d'intrusion des systèmes d'information (N°3/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit (N°4/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative à la désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit (N°5/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux établissements de paiement (N°6/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux modalités d'exercice des services de paiement (N°7/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire modifiant et complétant la circulaire relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit et fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 30 de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (N°8/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux modalités de fonctionnement du dispositif de médiation bancaire (N°9/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux modalités de traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit (N°10/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions de prises de participations par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création (N°11/W/16, le 10/06/2016) ;
- Circulaire relative aux caractéristique technique des produits Mourabaha, Ijara et Moucharaka (N°12/W/16, le 16/01/2016) ;
- Circulaire relative aux dépôts d'investissement (N°13/W/16, le 16/01/2016) : Conditions et moyens de réception et d'utilisation des dépôts d'investissement par les différents types d'institutions financières ainsi que les assurances ;
- Circulaire relative aux opérations participatives (N°14/W/16, le 16/01/2016) : Conditions d'exercice des activités et opérations participatives par les banques ;
- Circulaire fixant les conventions types précisant les clauses minimales du compte à vue, à terme, et de compte titres (N°15/W/16, le 18/07/2016) ;
- Circulaire relative aux conditions et aux modalités de fonctionnement de la fonction de conformité aux avis Conseil Supérieur des Oulémas (N°16/W/16, le 18/07/2016).

## 2017 :

Courant 2017, Bank Al-Maghrib ainsi que la DGI ont émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- Circulaire n°1/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux spécificités techniques des produits Ijara, Mourabaha, Moucharaka, Moudaraba, Salam, ainsi que les modalités de leur présentation à la clientèle ;
- Circulaire n°2/W/17 du 27 janvier 2017 relative aux conditions et modalités de réception des dépôts d'investissement de la part des banques participatives et des établissements de crédit et assimilés ;
- Circulaire n°3/W/17 du 27 janvier 2017 fixant les conditions et les modalités d'exercice par les banques des activités et opérations de banque participative ;
- Circulaire n° 4/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux conditions et aux modalités d'élaboration et de présentation du plan dit « plan de redressement de crise interne » par les établissements de crédit ;
- Circulaire n° 5/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
- Note circulaire de la DGI n°5/2017 du 3 février 2017 relative à certains aspects fiscaux afférents aux établissements de crédit ;
- Circulaire n° 6/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit ;
- Circulaire n° 7/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'exercice de la mission des commissaires aux comptes des établissements de crédit.

## 2018

- Circulaire n° 3/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés;
- Circulaire n° 4/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise œuvre des dispositifs de contrôle interne ;
- Circulaire n° 5/W/2018 du 27 juillet 2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du comité chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques ;
- Circulaire n° 6/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux conditions de versement des cotisations au fond collectif de garantie des dépôts ;
- Circulaire n°7/W/2018 du 27 juillet 2018 relative aux modalités de gestion des ressources du Fonds collectif de garantie des dépôts des établissements de crédit par la société gestionnaire des fonds de garantie des dépôts et ses interventions.

## 2019

- Dans le cadre de la prise en charge des remarques du rapport GAFIMOAN sur le dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme adopté et publié le 25 juin 2019, Bank Al Maghrib a modifié et complété la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Amendement de la circulaire n°5/W/2017 relative au devoir de vigilance.

## Agrément et conditions d'exercice

Les principales conditions et agréments d'exercice de l'activité de société de financement se détaillent comme suit :

- les sociétés de financement sont soumises à l'agrément du wali de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Etablissements de Crédit ;
- les dirigeants des sociétés de financement doivent répondre à des conditions d'honorabilité et d'expérience fixées par la loi et par le wali de Bank Al-Maghrib ;
- les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de Bank Al-Maghrib ;
- les sociétés de financement ayant leur siège social au Maroc ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe ou de coopérative à capital variable, à l'exception de celles que la loi a doté d'un statut particulier ;
- selon l'Article 2 de la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°N°8/W/16 du 10 juin 2016, tout établissement de crédit agréé en qualité de société de financement doit justifier à son bilan d'un capital effectivement libéré ou d'une dotation totalement versée d'un montant minimum de :
  - ✓ 50 000 000 Dh (cinquante millions de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit immobilier ou les opérations de crédit-bail ou les opérations de crédit à la consommation ou les opérations de crédit autres que celles visées par l'article 2 de la circulaire n° 20/G/2006 de Bank Al-Maghrib ;
  - ✓ 40 000 000 Dh (quarante millions de dirhams) pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement autres que le cautionnement mutuel ;
  - ✓ 30 000 000 Dh (trente millions de dirhams) pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations d'affacturage ;
  - ✓ 10 000 000 Dh (dix millions de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement et leur gestion ;
  - ✓ 1 000 000 Dh (un million de dirhams) pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement mutuel.
- les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit, peut agréer des sociétés de financement à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an ;
- par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

## Contrôle

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Bank Al-Maghrib est notamment habilité à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

## Les autorités de contrôle

### **Bank Al-Maghrib**

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par le dahir n°1-14-193 du 1<sup>er</sup> rabii 1436 portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Afin de renforcer le dispositif prudentiel susvisé et dans le but d'amener les établissements de crédit à maîtriser davantage les risques qu'ils encourent, les autorités monétaires estiment que ces établissements doivent se doter d'un système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs conçus et mis en œuvre, par les instances compétentes, en vue d'assurer en permanence, notamment :

- la vérification des opérations et des procédures internes ;
- la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- la fiabilité des conditions de la collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- l'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Bank Al-Maghrib est chargée de vérifier l'adéquation de l'organisation administrative et comptable et du système de contrôle interne des établissements de crédit, et de veiller à la qualité de leur situation financière.

### **Le Ministère des Finances**

Le Ministère des Finances joue un rôle de tutelle dans le cadre du contrôle des établissements de crédit. En l'occurrence, la loi bancaire n° 103-12 prévoit que « le ministre chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés ».

## Autres organismes

### **Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)**

Le CEC a un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc. Le comité mène toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public.

Le CEC est présidé par le wali de Bank Al-Maghrib et regroupe les représentants du Ministère chargé des finances (dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures), les représentants de l'association professionnelle visée à l'article 32 de la loi n°103-12, le président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), le président de l'association professionnelle des établissements de paiement, et le président de la Fédération nationale des associations de micro-crédit.

## **Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne**

Le rôle du CNCE est de débattre de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit et des organismes assimilés. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans le cadre de sa compétence.

## **L'Association Professionnelle des Sociétés de Financement**

L'APSF (Association professionnelle des sociétés de financement) a été instituée par la loi du 6 juillet 1993 régissant l'activité et le contrôle des établissements de crédit et a été confirmée par la loi du 14 février 2006 puis par celle du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement, qui sont considérées, au sens des lois précitées, comme des établissements de crédit au même titre que les banques.

Les sociétés de financement exercent, selon agrément délivré par Bank Al-Maghrib plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

Il en va sans dire que l'agrément de WAFASALAF en tant que société de financement est donné par le Wali de Bank Al Maghrib au sens de la loi bancaire. Cette décision a fait l'objet d'un arrêté du MEF portant l'agrément de BAM publié au Bulletin Officiel.

### **Les commissaires aux comptes**

Les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib. L'AMMC peut faire toute observations, selon l'article 28 de loi 43-12. Les modalités d'approbation sont fixées par circulaire du wali de Bank Al-Maghrib Circulaire n°6-W-17, après avis du comité des établissements de crédit.

Par dérogation aux dispositions susmentionnées et à celles de l'article 159 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, les sociétés de financement désignent un seul commissaire aux comptes, lorsque leur total du bilan est inférieur à 1,5 milliard de dirhams, selon le Dahir n° 1-14-193 portant promulgation de la loi n°43-12 relatives aux établissements de crédit et organismes assimilés (article 99).

Afin d'encadrer les missions de commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank Al-Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006 une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et aux modalités de communication des rapports qu'ils établissent (circulaire n°21/G/2006) ainsi qu'une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes ont pour mission :

- de contrôler les comptes conformément aux dispositions du titre VI de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes ;
- de s'assurer du respect des mesures prises en application des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- de vérifier la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes.

Par dérogation aux dispositions de l'article 163 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, la Circulaire n°7/W/2017 stipule que le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats

consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes établissent des rapports dans lesquels ils rendent compte de leur mission telle que définie ci-dessus. Ces rapports sont communiqués à Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes sont tenus de signaler immédiatement à Bank Al-Maghrib et à l'AMMC (article 27 de la loi 43-12), tout fait ou décision dont ils ont connaissance au cours de l'exercice de leur mission auprès d'un établissement de crédit qui constitue une violation des dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont applicables et qui sont de nature notamment :

- à affecter la situation financière de l'établissement contrôlé ;
- à mettre en danger la continuité de l'exploitation ;
- à entraîner l'émission de réserves ou le refus de certification des comptes.

Bank Al-Maghrib peut demander aux commissaires aux comptes de lui fournir tous éclaircissements et explications à propos des conclusions et opinions exprimées dans leurs rapports et, le cas échéant, de mettre à sa disposition les documents de travail sur la base desquels ils ont formulé ces conclusions et opinions.

### Règles de gestion

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie. Les crédits par décaissement, y compris le crédit bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et / ou future de la contrepartie.

En vertu de la loi bancaire n° 103-12 promulguée par dahir le 24 décembre 2014, les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée ou sous-consolidée, certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes :

- i. un coefficient de liquidité (applicable aux banques) fixé à 100%, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- ii. un coefficient de solvabilité au titre du risque de crédit fixé à un minimum de 12%, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres des établissements de crédits et, d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iii. un coefficient minimum de 9%, défini comme étant un rapport entre d'une part, le total de leurs fonds propres de base de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés ;
- iv. un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Les fonds propres et les fonds propres de base définis par les dispositions de la circulaire n° 7/G/2010 relative aux fonds propres des établissements de crédit, représentent le numérateur retenu pour le calcul des coefficients décrits aux points (ii) et (iii) ci-dessus. Les établissements de crédit sont tenus de respecter les exigences visées à ces deux paragraphes depuis le 30 juin 2013.



Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Edictée par Bank Al-Maghrib le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 est applicable depuis le 30 juin 2003. Les règles de provisionnement sont les suivantes :

- Les créances pré-douteuses sont provisionnées à 20% et comprennent :
  - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
  - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme.
- Les créances douteuses sont provisionnées à 50% et comprennent :
  - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 180 jours après son terme ;
  - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 180 jours après leur terme.
- Les créances compromises sont provisionnées à 100% et comprennent :
  - Les crédits amortissables, dont une échéance n'est pas réglée 360 jours après son terme ;
  - Les loyers des biens donnés en location avec option d'achat, qui ne sont pas réglés 360 jours après leur terme.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Par ailleurs, depuis 2000, les sociétés de financement sont tenues de publier leurs comptes sous le format du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et de les transmettre à Bank Al-Maghrib. En outre, les sociétés de financement sont tenues de publier ces états de synthèse certifiés dans un journal d'annonces légales, conformément à la circulaire N°4/W/16 du 10/06/2016 relative aux conditions de publication des états de synthèse et des états financiers par les établissements de crédit. Par ailleurs, les sociétés de financement sont également tenues de diffuser leurs comptes sur le site internet.

### **Protection de la clientèle**

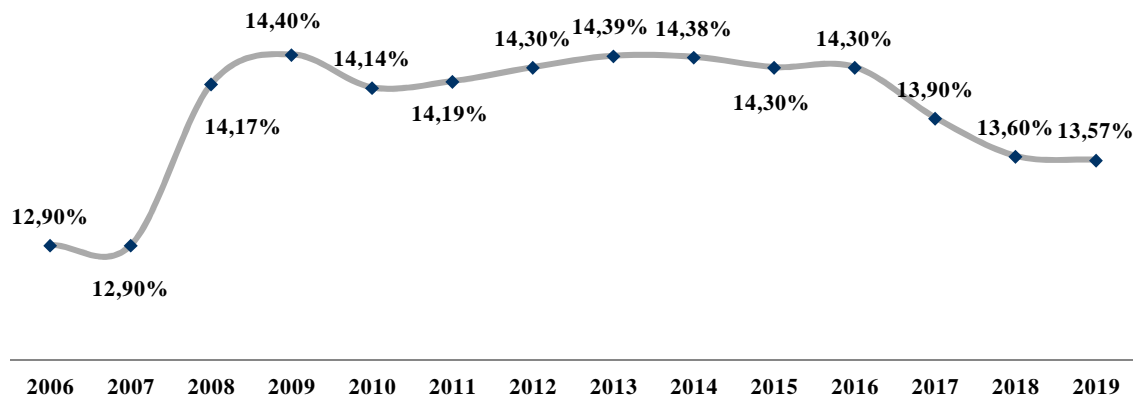
Les autorités monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est corrigé au 1<sup>er</sup> avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure. Concrètement, il s'agit du taux qui plafonne les taux de sortie des banques et des sociétés de financement.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier. Le TMIC en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,57%.

Le TMIC est calculé sur la base du Taux d'intérêt moyen pondéré (TMP) pratiqué par les établissements de crédit sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Le graphique suivant donne l'évolution du TMIC entre 2006 et 2019 :

#### Evolution du TMIC entre 2006 et 2019



Source : Bank Al Maghrib

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres des sociétés et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

Par ailleurs, en 2015, la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur (Bulletin officiel n° 6400 du 1er octobre 2015) a visé les points suivants :

- Fixation des caractéristiques et les mentions du bordereau-réponse aux modifications proposées par le prêteur lors du renouvellement du contrat de crédit
- Fixation des modèles types des offres préalables de crédit et leurs formulaires détachables de rétractation ;
- Fixation du taux maximum des intérêts de retard applicable aux sommes restant dues en cas de défaillance de l'emprunteur ;
- Fixation de la méthode de calcul de la valeur actualisée des loyers non encore échus ;
- Fixation du montant maximum de la valeur des frais d'étude du dossier retenus ou demandés par le prêteur en cas du crédit immobilier ;
- Fixation du montant de l'indemnité exigée au titre des intérêts non encore échus en cas de remboursement par anticipation du crédit immobilier.

#### **Fonds collectif de garantie des dépôts**

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du Fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux est fixé à 0,20% des dépôts et autres fonds remboursables collectés.

Ce Fonds est destiné à :

- indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds



remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

### **Traitement des difficultés**

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de la loi n°15-95 formant Code de commerce. Les procédures de traitement des difficultés de ces sociétés sont initiées et supervisées par Bank Al-Maghrib en vertu des dispositions du chapitre II du titre VI de la loi bancaire n°103-12.

Les sociétés de financement en liquidation sont, pour leur part, régies par le Code de commerce sauf en ce qui concerne la nomination des liquidateurs qui relève de la compétence du wali de Bank Al-Maghrib.

### V.3.2 Panorama du secteur du crédit à la consommation

#### Aperçu général

L'activité du crédit à la consommation a débuté au Maroc à la fin des années 30. Ce secteur se caractérise actuellement par une concurrence accrue, qui s'est traduite notamment, ces dernières années, par un mouvement de concentration. En effet, le nombre des sociétés du secteur n'a cessé de reculer depuis quelques années, s'établissant à 12 sociétés en 2018 vs 36 sociétés en 1996. Cette évolution s'explique par le mouvement de restructuration et d'assainissement qu'ont connu les sociétés du secteur suite à la baisse du taux maximum des intérêts conventionnels ainsi que par le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel pour une meilleure protection de la clientèle.

Le crédit à la consommation constitue une composante importante de l'endettement des ménages marocains. En effet, le changement des modes de consommation, l'évolution des coûts de la vie, la tendance baissière des taux, la dynamisation et l'ajustement de l'offre des sociétés de crédit à la consommation sont autant de facteurs qui favorisent cette évolution. Le crédit à la consommation constitue ainsi un levier fondamental pour le développement de la consommation et recèle des potentialités importantes.

Cette situation est notamment attribuable aux procédures instituées, pour le traitement de leurs demandes de prêts, par la convention conclue en octobre 1999 entre la Paierie Principale des Rémunérations (PPR) et l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

#### Principaux intervenants du crédit à la consommation



Les banques et les sociétés de financement sont les deux grands opérateurs de cette activité.





Les banques ont toujours été présentes sur ce segment d'activité, mais jusqu'au début des années 90, elles réservaient généralement leurs crédits à leur propre clientèle. Depuis, les banques réinvestissent le secteur en élargissant leur clientèle.

Le secteur comporte trois catégories principales de sociétés de financement :

- les sociétés de crédit-bail ou de leasing qui financent l'acquisition de biens d'équipement des entreprises et des professionnels ;
- les sociétés spécialisées dans le financement de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires, neufs ou d'occasion ;
- les sociétés de crédit à la consommation qui couvrent les biens de consommation courante (électroménager, cyclomoteur, audio vidéo, etc.).

En 2019, le secteur du crédit à la consommation compte 12 sociétés contre 36 en 1996. Les principaux intervenants se présentent comme suit :

 <p>Wafasalaf</p>	<p><b>Wafasalaf</b> fait partie du groupe Attijariwafa bank. Elle a été créée en 1986 par Wafabank et par Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole S.A. Elle a fusionné avec Crédor en 2004.</p> <p><b>Produits commercialisés :</b> crédit automobile (classique et LOA), crédit d'équipement domestique, crédit personnel, crédit revolving.</p>
 <p>Eqdom</p>	<p><b>Eqdom</b> a été créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôts et de Gestion. Elle est introduite en Bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence.</p> <p><b>Produits commercialisés :</b> crédit automobile (classique et LOA), crédit d'équipement domestique, crédit personnel, crédit mariage.</p>

	<p><b>Vivalis Salaf</b> a été créée en 1989 et est détenue à hauteur de 61% par la Banque Centrale Populaire et à 26% par les Banques Populaires Régionales.</p> <p><b>Produits commercialisés :</b> crédit automobile (classique et LOA), crédit personnel (salariés et retraités), regroupement de crédit.</p>
	<p>Créée en 1963 sous le nom de SOVAC, <b>SOFAC Crédit</b> a été introduite en Bourse en 1973. En 1999, la CDG en devient l'actionnaire principal. Le 30 décembre 2011, le CIH procède à l'acquisition des participations de la CDG dans SOFAC Crédit à hauteur de 46,21%. En 2013, la valeur SOFAC est radiée de la cote suite à une procédure d'offre publique de retrait initiée par le CIH Bank.</p> <p><b>Produits commercialisés :</b> crédit automobile (classique et LOA), crédit personnel.</p>
	<p>Créée en 1997, <b>Salafin</b> est filiale de la BMCE Bank à hauteur de 60,79% et compte dans son tour de table Saham Assurance (13,9%) et RCAR (4,15%) à fin 2018.</p> <p>Le 31 décembre 2018, l'opération de fusion-absorption de la société TASLIF par la société SALAFIN a été conclue, réalisée et entérinée par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés.</p> <p><b>Produits commercialisés :</b> crédit automobile (classique, LOA et Mourabaha), prêts personnels (crédit personnel et hypothécaire), crédit revolving.</p>
	<p>Créée en 1954, <b>AXA crédit</b> a été introduite en Bourse en 1975 puis radiée. Aujourd'hui, l'actionnaire principal de la société est AXA Assurances Maroc, à hauteur de 62,16%.</p> <p><b>Produits commercialisés :</b> crédit automobile, crédit voyage, crédit personnel, crédit études, crédit équipement, crédit équilibre, crédit travaux.</p>

Source : APSF, Bourse de Casablanca, sites Internet et comptes annuels

### V.3.3 Catégorie de produits

#### a. Produits classiques

Les produits proposés par les sociétés de crédit à la consommation peuvent être répartis selon les catégories suivantes :

- **le prêt affecté** est un crédit à la consommation affecté au financement d'un bien ou produit ou d'une prestation de services déterminée. Dans la pratique, il s'agit d'un prêt dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service. Il concerne l'automobile et les biens d'équipement domestique ;
- **le prêt non affecté** consiste en l'octroi par la société de crédit au demandeur de crédit d'une somme d'argent que ce dernier peut utiliser à sa guise. Il prend la forme d'un prêt personnel ou d'un prêt revolving ;
- **le crédit renouvelable** ou revolving offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts payés ne sont dus que sur le montant effectivement utilisé. Le client dispose d'une carte qui lui est confiée par la société. Cette carte permet d'effectuer des achats auprès de commerçants affiliés et, dans certains cas, des retraits au niveau des guichets automatiques bancaires ;
- **la Location avec Option d'Achat (LOA)** est aussi connue comme location avec promesse de vente ou bail avec option d'achat. Cette formule est adaptée à l'acquisition de biens d'équipement permettant à l'acquéreur une jouissance du bien sans en être le propriétaire tout en lui offrant la possibilité de l'acquérir en fin de contrat. L'utilisateur, locataire du bien, doit s'acquitter des charges (assurance, carburant, entretien, etc.) comme s'il en était le propriétaire.

## b. Produits alternatifs : produits islamiques

La nouvelle loi bancaire n°103-12 promulguée en date du 24 décembre 2014 introduit la notion de banques participatives, habilitées à exercer les opérations commerciales, financières et d'investissement après avis conforme du Conseil supérieur des Oulémas conformément aux dispositions de la loi susmentionnée. Cette dernière définit notamment plusieurs produits de financement alternatifs :

- « Mourabaha » : tout contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance ;
- « Ijara » : tout contrat selon lequel une banque participative met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque, à la disposition d'un client pour un usage autorisé par la loi ;
- « Moucharaka » : tout contrat ayant pour objet la participation, d'une banque participative, à un projet, en vue de réaliser un profit. Les parties supportent les pertes à hauteur de leur participation et partagent les profits selon un pourcentage prédéterminé ;
- « Moudaraba » : tout contrat mettant en relation une ou plusieurs banques participatives (« Rab el Mal ») qui fournissent le capital en numéraire et/ou en nature et un ou plusieurs entrepreneurs (« Moudarib ») qui fournissent leur travail en vue de réaliser un projet. La responsabilité de la gestion du projet incombe entièrement au(x) entrepreneur(s). Les bénéfices réalisés sont partagés selon une répartition convenue entre les parties et les pertes sont supportées exclusivement par Rab el Mal, sauf en cas de négligence, de mauvaise gestion, de fraude ou de violation des stipulations au contrat par le Moudarib ;
- « Salam » : tout contrat en vertu duquel l'une des parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu ;
- « Istisna'a » : tout contrat d'acquisition de choses nécessitant une fabrication ou une transformation en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, s'engage à livrer la chose, avec des caractéristiques définies et convenues, fabriquée ou transformée, à partir des matières dont il est propriétaire, en contrepartie d'un prix fixe dont le paiement s'effectue par l'autre partie (« moustasni' ») selon les modalités convenues.

Les sociétés de financement peuvent exercer à titre exclusif certaines des opérations définies ci-dessus, sous réserve de leur agrément par le wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces sociétés ne peuvent exercer, parmi ces opérations, que celles prévues dans leurs décisions d'agrément et, le cas échéant, celles prévues par les textes législatifs et réglementaires les régissant.

## c. Réseaux de distribution

Il existe différents circuits de distribution du secteur du crédit à la consommation :

- les agences appartenant à la société ;
- le réseau bancaire du groupe d'appartenance ;
- les revendeurs (il s'agit des commerçants conventionnés pouvant servir d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation) ;
- les correspondants : il s'agit des entités indépendantes commercialisant les produits du crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;

- la grande distribution : il s'agit d'une présence directe des sociétés de crédit à la consommation au sein des grandes surfaces.

### V.3.4 Performances du secteur du crédit à la consommation

#### Les encours

L'évolution des encours bruts des sociétés de crédit à la consommation, sur la période 2017 – 30 juin 2020, se détaille comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	juin-20	Var. S1.2020/19
<b>Crédits affectés</b>	<b>26 692</b>	<b>30 128</b>	<b>31 616</b>	<b>12,9%</b>	<b>4,9%</b>	<b>30 761</b>	<b>-3%</b>
Véhicules	26 297	29 705	31 209	13,0%	5,1%	30 415	-2,5%
Equipement domestique	395	423	407	7,1%	-3,8%	347	-14,8%
Autres				Ns	Ns		Ns
<b>Crédits non affectés</b>	<b>22 005</b>	<b>22 081</b>	<b>23 638</b>	<b>0,3%</b>	<b>7,1%</b>	<b>23 629</b>	<b>0,0%</b>
Prêt Personnel	21 847	21 833	23 349	-0,1%	6,9%	23 344	0,0%
Revolving	158	248	289	57,0%	16,5%	286	-1,2%
<b>Total</b>	<b>48 697</b>	<b>52 209</b>	<b>55 254</b>	<b>7,2%</b>	<b>5,8%</b>	<b>54 391</b>	<b>-1,6%</b>
<i>Crédits affectés (% du total)</i>	<i>54,8%</i>	<i>57,7%</i>	<i>57,2%</i>	<i>2,9 pts</i>	<i>-0,5 pts</i>	<i>56,6%</i>	<i>-0,7 pts</i>
<i>Crédits non affectés (% du total)</i>	<i>45,2%</i>	<i>42,3%</i>	<i>42,8%</i>	<i>-2,9 pts</i>	<i>0,5 pts</i>	<i>43,4%</i>	<i>0,7 pts</i>

Source : APSF

#### Revue analytique 2017 - 2018 :

En 2018, les encours bruts des crédits à la consommation s'élèvent à 52,2 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 7,2% entre 2017 et 2018.

Les crédits non affectés représentent 22,1 milliards de dirhams. Ces derniers comprennent essentiellement des Prêts Personnels, le reliquat étant représenté par les crédits Revolving. En 2018, les encours de crédits non affectés affichent une légère hausse de 0,3% dû essentiellement à la baisse du Prêt Personnel (-15,1% par rapport à 2017) et à la hausse du revolving (5,3% par rapport à 2017)

Pour leur part, les crédits affectés sont essentiellement destinés à l'achat de véhicules et à l'équipement des ménages. Au titre de l'exercice 2018, les crédits affectés s'élèvent à 30,1 milliards de dirhams, en hausse de 12,9% par rapport à l'exercice antérieur.

#### Revue analytique 2018– 2019 :

En 2019, les encours bruts des crédits à la consommation s'élèvent à 55,2 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 5,8% entre 2018 et 2019.

Ceci a été principalement le résultat de l'augmentation des crédits non affectés qui s'enregistrent à 23,6 milliards de dirhams. Ces derniers ont connu une hausse de 7,1%. Ces derniers comprennent essentiellement des Prêts Personnels, le reliquat étant représenté par les crédits Revolving.

Pour leur part, les crédits affectés sont essentiellement destinés à l'achat de véhicules et à l'équipement des ménages. Au titre de l'exercice 2019, les crédits affectés s'élèvent à 31,6 milliards de dirhams, en hausse de 4,9% par rapport à l'exercice antérieur.

### Revue analytique S1.2020 :

Au premier semestre 2020, les encours bruts des crédits à la consommation s'élèvent à 54,4 milliards de dirhams, enregistrant une baisse de 1,6% entre décembre 2019 et juin 2020.

Les crédits non affectés représentent 23,6 milliards de dirhams. Ces derniers comprennent essentiellement des Prêts Personnels, le reliquat étant représenté par les crédits Revolving. Au premier semestre 2020, les encours de crédits non affectés restent stables par rapport à décembre 2019.

Pour leur part, les crédits affectés sont essentiellement destinés à l'achat de véhicules et à l'équipement des ménages. Au titre du premier semestre 2020, les crédits affectés s'élèvent à 30,8 milliards de dirhams, en baisse de 3% par rapport à décembre 2019.

L'évolution des encours sains du secteur sur les 3 dernières années et le premier semestre 2020 se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	juin-20	Var. S1.2020/19
WAFASALAF	14 241	15 149	15 488	6,4%	2,2%	14 396	-7,0%
EQDOM	8 629	9 160	9 525	6,2%	4,0%	9 072	-4,8%
VIVALIS	5 751	6 503	7 748	13,1%	19,1%	7 910	2,1%
SALAFIN	2 709	3 774	3 579	39,3%	-5,2%	3 253	-9,1%
TASLIF	1 235	0	0	-100,0%	Ns	0	Ns
SOFAC	5 131	5 614	6 279	9,4%	11,8%	6 461	2,9%
RCI	3 542	3 998	4 548	12,9%	13,7%	4 324	-4,9%
AXA CREDIT	1 463	1 332	1 361	-8,9%	2,2%	1 375	1,0%
Autres	898	817	823	-9,0%	0,7%	624	-24,2%
<b>TOTAL</b>	<b>43 597</b>	<b>46 347</b>	<b>49 352</b>	<b>6,3%</b>	<b>6,5%</b>	<b>47 415</b>	<b>-3,9%</b>

Source : APSF

L'évolution des encours en souffrance du secteur sur les 3 dernières années et le premier semestre 2020 se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	juin-20	Var. S1.2020/19
WAFASALAF	1 272	1 446	1 561	13,7%	7,9%	2 165	38,7%
EQDOM	1 148	1 270	1 310	10,6%	3,2%	1 524	16,3%
VIVALIS	624	701	720	12,3%	2,8%	738	2,5%
SALAFIN	555	689	623	24,2%	-9,5%	726	16,4%
TASLIF	255	0	0	Ns	Ns	0	Ns
SOFAC	482	514	623	6,7%	21,2%	841	35,1%
RCI	259	318	387	22,9%	21,9%	540	39,4%
AXA CREDIT	322	398	396	23,5%	-0,6%	387	-2,3%
Autres	93	102	92	9,4%	-9,8%	56	-39,4%
<b>TOTAL</b>	<b>5 010</b>	<b>5 438</b>	<b>5 713</b>	<b>8,5%</b>	<b>5,1%</b>	<b>6 976</b>	<b>22,1%</b>

Source : APSF

## La production

L'évolution de la production nette des sociétés de crédit à la consommation, sur la période 2017-S1.2020, se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	juin-19	juin-20	Var. S1.2020/19
<b>Crédits affectés</b>	<b>10 093</b>	<b>11 288</b>	<b>11 806</b>	<b>11,8%</b>	<b>4,6%</b>	<b>6 201</b>	<b>3 730</b>	<b>-40%</b>
Crédit Automobile	9 599	10 766	11 271	12,2%	4,7%	5 952	3 552	-40%
Crédit Equipement des ménages	494	522	535	5,7%	2,4%	249	178	-28%
<b>Crédits non affectés</b>	<b>5 346</b>	<b>5 407</b>	<b>6 765</b>	<b>1,1%</b>	<b>25,1%</b>	<b>3 194</b>	<b>2 292</b>	<b>-28%</b>
Prêt Personnel	5 275	5 314	6 657	0,7%	25,3%	3 142	2 261	-28%
Revolving	71	93	108	31,0%	15,9%	52	30	-42%
<b>Total</b>	<b>15 439</b>	<b>16 695</b>	<b>18 570</b>	<b>8,1%</b>	<b>11,2%</b>	<b>9 396</b>	<b>6 021</b>	<b>-36%</b>
<i>Crédits affectés (% du total)</i>	<i>65,4%</i>	<i>67,6%</i>	<i>63,6%</i>	<i>2,2 pts</i>	<i>-4,0 pts</i>	<i>66,0%</i>	<i>61,9%</i>	<i>-4,1 pts</i>
<i>Crédits non affectés (% du total)</i>	<i>34,6%</i>	<i>32,4%</i>	<i>36,4%</i>	<i>-2,2 pts</i>	<i>4,0 pts</i>	<i>34,0%</i>	<i>38,1%</i>	<i>4,1 pts</i>

Source : APSF

N.B.: production nette de dépôt de garantie et de complément de crédit

### Revue analytique 2017 - 2018 :

Au titre de l'exercice 2018, la production nette de crédit à la consommation s'élève à 16,7 milliards de dirhams, enregistrant une croissance de 8,1% entre 2017 et 2018, sous l'effet combiné de :

- La hausse de 11,8% des crédits affectés, qui s'élèvent à 11,3 milliards de dirhams en 2018, principalement portés par l'augmentation du Crédit Automobile (+12,2% à 10,8 milliards de dirhams), qui s'explique par :
  - ✓ Une progression des ventes des véhicules neufs de +5% par rapport à 2017 ;
  - ✓ La tenue du salon de l'AUTO Expo ;
  - ✓ Une amélioration du taux de pénétration des ventes en crédit.
- La hausse de 1,1% des crédits non affectés, qui s'élèvent à 5,4 milliards de dirhams, portés par une légère hausse du Prêt Personnel (+0,7% à 5,3 milliards de dirhams), qui s'explique par le développement des prêts bancaires de 8,4% en raison de la concurrence accrue sur le segment fonctionnaire par les banques (évolution de -1,6%).

### Revue analytique 2018– 2019 :

Au titre de l'exercice 2019, la production nette de crédit à la consommation s'élève à 18,6 milliards de dirhams, enregistrant une croissance de 11,2% entre 2018 et 2019 sous l'effet combiné de :

- La hausse de 4,6% des crédits affectés, qui s'élèvent à 11,8 milliards de dirhams en 2019, principalement portés par l'augmentation du Crédit Automobile (+4,7% à 11,3 milliards de dirhams) ;
- La hausse de 25,1% des crédits non affectés, qui s'élèvent à 6,8 milliards de dirhams, portés par la hausse du Prêt Personnel (+25,3% à 6,7 milliards de dirhams).

### Revue analytique S1.2020 :

Au titre du premier semestre 2020, la production nette de crédit à la consommation s'élève à 6,0 milliards de dirhams, enregistrant une baisse de 36% entre le premier semestre 2019 et le premier semestre 2020 sous l'effet combiné de :

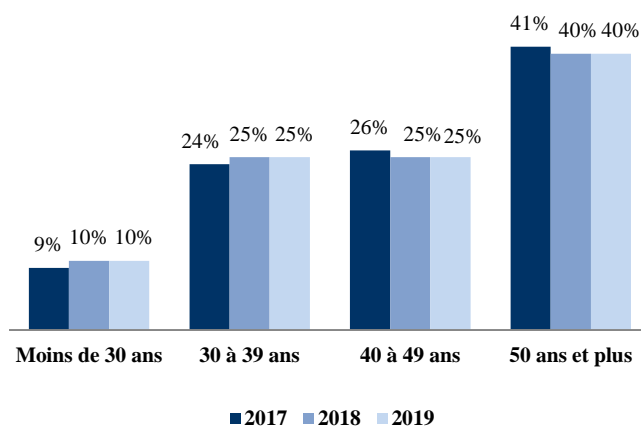
- Le recul des crédits affectés de 40%, qui s'élèvent à 3,7 milliards de dh en juin 2020, principalement portés par la diminution des crédits automobile (-40% à 3,6 milliards de dirhams) ;
- La baisse de 28% des crédits non affectés, qui s'élèvent à 2,3 milliards de dirhams.



## Catégorie de clientèle

La répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon l'âge se présente comme suit :

### Répartition des dossiers de crédit à la consommation selon l'âge

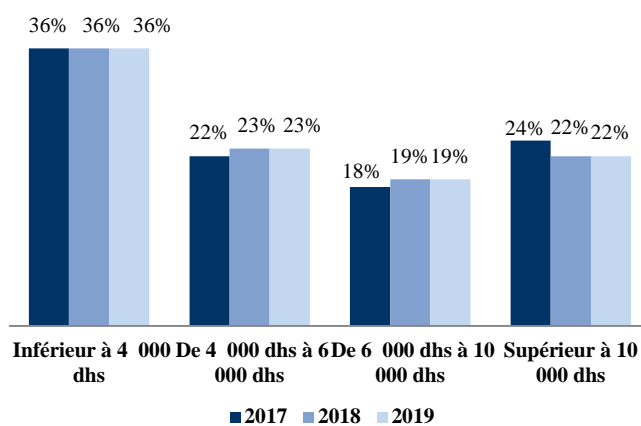


Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire - 2019

Le taux de pénétration du crédit à la consommation demeure assez différencié selon les tranches d'âge. Selon le critère de l'âge : la répartition du crédit à la consommation est restée la même sur ces deux dernières années. Les personnes âgées de moins de 40 ans représentent 35% du nombre de dossiers au détriment des bénéficiaires plus âgés. Les bénéficiaires ayant moins de 30 ans représentent 10%.

La répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon le niveau de revenu se présente comme suit :

### Répartition des dossiers de crédit à la consommation en fonction du niveau de revenu



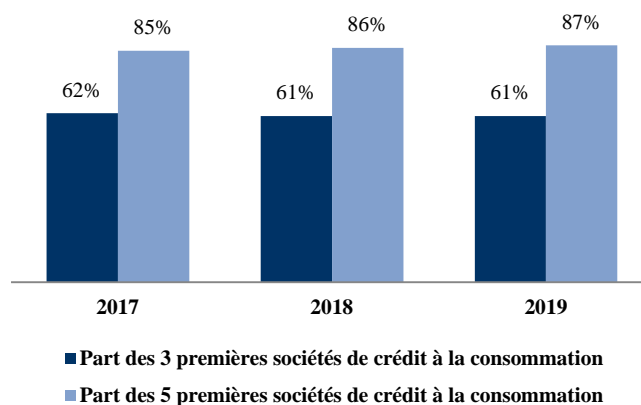
Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire - 2019

Le revenu constitue, après l'âge, une variable significative expliquant le recours au crédit à la consommation. Près de 23% des dossiers de crédit sont relatifs à des personnes disposant d'un revenu compris entre 4.000 et 6.000 dirhams. La part des personnes ayant un revenu supérieur à 10.000 dirhams reste de 22% au cours de ces deux dernières années.

### Concentration du secteur du crédit à la consommation

L'évolution de la concentration du total actif des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2017-2019 se présente de la manière suivante :

#### Concentration du total actif<sup>8</sup> des sociétés de crédit à la consommation



Source : Bank Al-Maghrib, Rapport Annuel sur la Supervision Bancaire – 2019

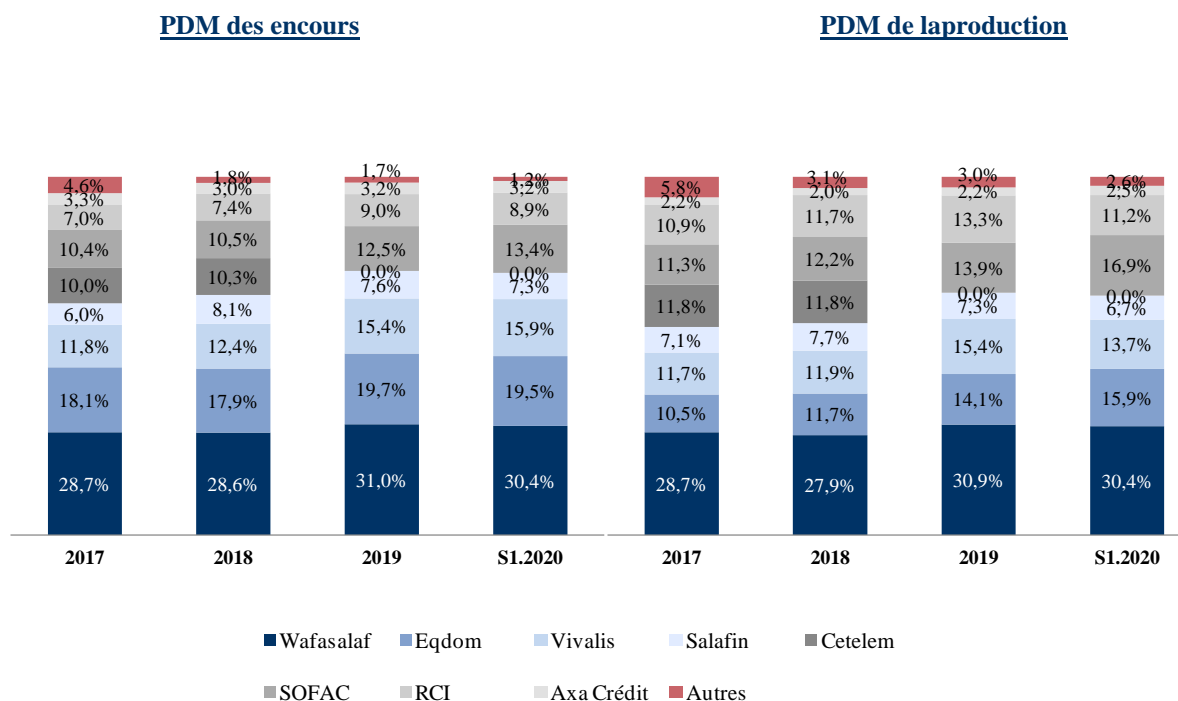
A fin 2019, la part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur reste de 61%. Celle des cinq premières s'est, quant à elle, accrue d'un point à 87%.

Une quote-part de près de 95% de l'activité du secteur est opérée par 7 sociétés adossées à des institutions financières.

<sup>8</sup> Concentration du total actif : part dans le total de l'actif au bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation

L'évolution des parts de marché des sociétés du crédit à la consommation, sur la période 2017-S1.2020, se présente comme suit :

**Parts de marché<sup>9</sup> des sociétés de crédit à la consommation<sup>10</sup> (2017-S1.2020)**



Source : APSF

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, la plus forte concentration de part de marché se retrouve au niveau de Wafasalaf et Eqdom.

Cette concentration sur le marché s'explique notamment par :

- le rapprochement opéré entre Wafasalaf et Crédor en 2004 ;
- le positionnement historique d'Eqdom sur le crédit fonctionnaire.

Sur la période 2017-S1.2020, Eqdom et Wafasalaf représentent ainsi une part de marché cumulée de 48,5% en moyenne sur les encours et de 42,5% en moyenne sur la production.

<sup>9</sup> Les chiffres communiqués sont en brut de dépôt de garantie / La production est nette de rachat anticipé et complément de crédit.

<sup>10</sup>L'encours à fin 2018 intègre celui de Taslif, suite à la fusion absorption de Taslif par Salafin.

### Créances en souffrance

Le tableau suivant donne l'évolution des créances en souffrance, ainsi que leur poids dans l'encours brut sur la période 2017-S1.2020 :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1.2020/19
Encours brut des crédits à la consommation	53 982	58 118	55 182	7,7%	-5,1%	54 391	-1,4%
Créances en souffrance	5 575	5 979	5 715	7,2%	-4,4%	6 976	22,1%
<i>Taux des créances en souffrance</i>	<i>10,3%</i>	<i>10,3%</i>	<i>10,4%</i>	<i>0,0 pts</i>	<i>0,1 pts</i>	<i>12,8%</i>	<i>2,5 pts</i>

Source : Wafasalaf

En 2018, les créances en souffrance du secteur affichent une hausse de 7,2% pour se chiffrer à 5 979 Mdh contre 5 575 Mdh au cours de l'année précédente. Le taux des créances en souffrance demeure stable à 10,3% entre 2017 et 2018, en raison de la hausse simultanée des encours bruts (+7,7%) et des créances en souffrance (+7,2%).

En 2019, les créances en souffrance du secteur enregistrent une baisse de 4,4% pour se chiffrer à 5 715 Mdh contre 5 979 l'année précédente. Le taux de créance, quant à lui, connaît une légère hausse et atteint 10,4% soit 0,1 point de croissance par rapport à 2018.

Au premier semestre 2020, les créances en souffrance du secteur enregistrent une hausse de 22,1% pour se chiffrer à 7,0 milliards de dh contre 5,7 milliards de dh en décembre 2019. Le taux de créances en souffrance a augmenté de 2,5 points au cours du premier semestre 2020 et atteint 12,8%.

#### V.3.5 Principaux faits marquants de l'activité du secteur en 2019 :

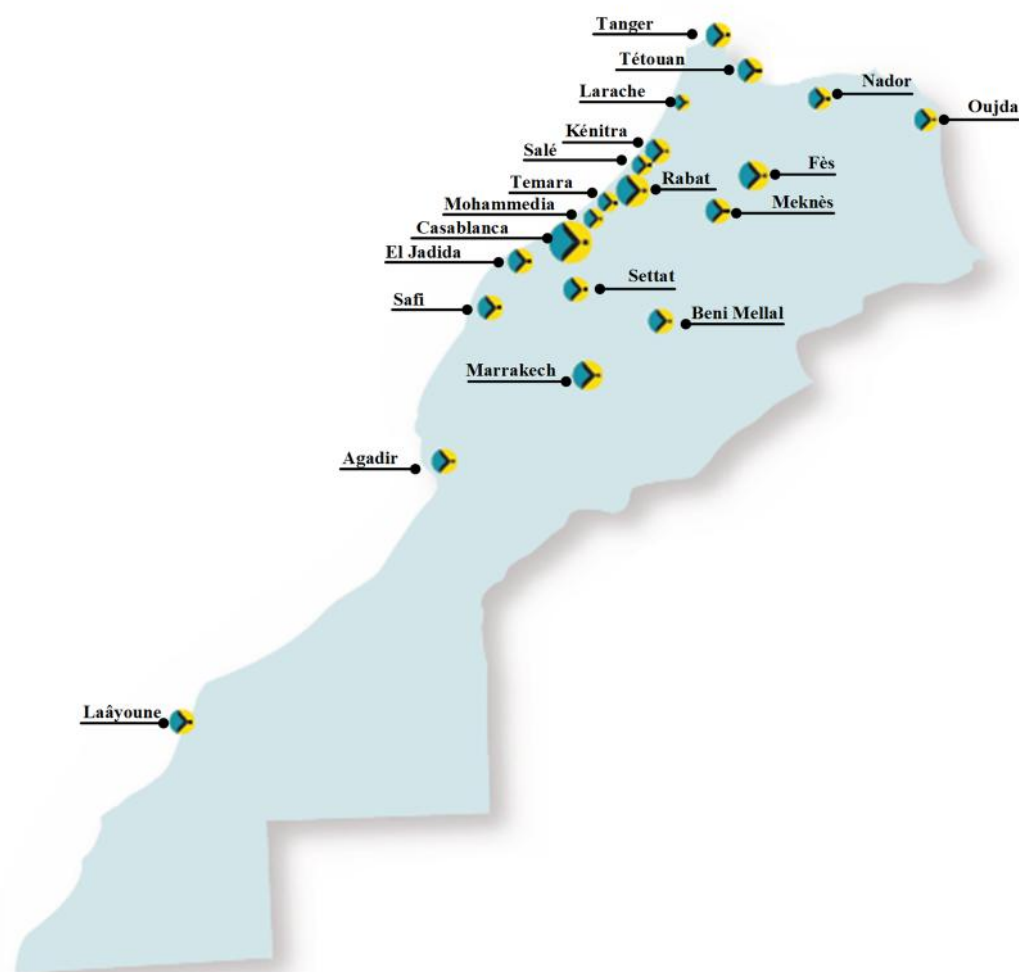
- Baisse du marché automobile à fin décembre 2019 par rapport à décembre 2018 de 6,5% avec un total des ventes de 165 918 unités. Cette évolution est tirée par l'effet combiné de la baisse des ventes du segment VP de 9,1% à 148 149 unités en 2019 contre 163 074 unités en 2018, et l'augmentation des ventes de VUL de 24,1% à 17 729 unités en 2019 contre 14 285 unités en 2018 ;
- Arrêt du financement à taux 0 pour le crédit automobile.

## V.4. ACTIVITE DE WAFASALAF

### V.4.1 Réseau de distribution

Wafasalaf est présente sur plusieurs villes du Maroc. La répartition géographique de son réseau d'agences propres se présente comme suit :

Réseau de distribution Wafasalaf (2019)



Source : Wafasalaf

Entre 2017 et 2019, le réseau de Wafasalaf a évolué comme suit :

	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Agences propres	44	44	45	0,0%	2,3%
Intermédiaires actifs	480	480	480	0,0%	0,0%
Réseau grande distribution	57	61	67	7,0%	9,8%

Source : Wafasalaf

En 2019, le réseau de distribution de Wafasalaf en agence propre a augmenté de 2,3%. Le réseau de distribution en intermédiaires actifs demeure relativement stable. Le réseau grande distribution, quant à lui, est en hausse de 9,8%, soit 6 points de ventes supplémentaires.

## V.4.2 Métiers de Wafasalaf

Depuis sa création, Wafasalaf a acquis une forte expertise et un savoir-faire confirmé dans le secteur du crédit à la consommation au Maroc, lui permettant de s'adapter aux habitudes et besoins des clients et de proposer une gamme très large en termes de solutions de financement.

Forte d'une stratégie axée sur la diversification et la différenciation lui permettant d'assurer une meilleure proximité avec ses clients et partenaires, la société est spécialisée dans :

- la vente du crédit à la consommation à travers son réseau d'agences propres et partenaires sur les marchés directs et les marchés prescripteurs (auto, équipement de la maison, intermédiaires agréés...);
- la gestion pour le compte de tiers partenaires compte tenu de son expertise dans le domaine du crédit à la consommation, auprès de banques et d'autres sociétés de services sous marque blanche.

En termes de production gérée pour le compte de tiers, les principaux clients de Wafasalaf sont :

- Attijariwafa bank (AWB) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement)
- Crédit du Maroc (CDM) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement)
- Renault Crédit International (RCI) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement)
- Crédit Agricole du Maroc (CAM) : Couverture totale de la chaîne de crédit (montage, autorisation, SAV et recouvrement)

Au cours de la période 2017-2019, la contribution des principaux clients dans le PNB de Wafasalaf a évolué de la manière suivante :

En %	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Activité propre	81,4%	82,6%	83,0%	1,2 pt	0,4 pt
AWB	8,9%	7,8%	7,5%	-1,1 pts	-0,3 pts
RCI	3,9%	3,9%	3,7%	0,0 pt	-0,2 pt
CAM	2,2%	1,9%	2,4%	-0,3 pt	0,5 pt
CDM	3,1%	3,1%	3,1%	0,0 pt	0,0 pt
Autres	0,6%	0,7%	0,2%	0,1 pt	-0,5 pt
<b>Total</b>	100%	100%	100%	0,0 pt	-0,2 pt

Source : Wafasalaf

A travers son expertise et son savoir-faire, Wafasalaf met à la disposition des partenaires une offre de services visant à sous-traiter totalement ou partiellement le processus de la chaîne de crédit allant de l'instruction du dossier de crédit à son recouvrement, en passant par sa notation (scoring) et sa gestion (SAV).

Cette offre de services est matérialisée par un accord de partenariat qui en définit le périmètre, ainsi que les rôles et les responsabilités de chaque partie. Wafasalaf touche à l'issue de sa prestation une commission de gestion.

Il est à noter que la distribution du crédit se fait dans le réseau du partenaire selon la marque du partenaire, les fonds distribués étant financés par le partenaire et les encours portés dans son bilan.

De manière générale, le rôle de Wafasalaf se présente comme suit :

- mettre en place les grilles de score nécessaires à la gestion de l'activité ;
- gérer les prêts concernés par la convention partenaire ;

- assister et mettre les moyens nécessaires pour l'octroi et la gestion des crédits ;
- effectuer la gestion du recouvrement amiable ;
- affecter les ressources humaines, matérielles et informatiques.

Par ailleurs, le rôle du partenaire se présente comme suit :

- diffuser, distribuer et financer le produit auprès de sa clientèle ;
- veiller au respect – par toutes les entités intervenantes dans cette activité – des procédures de gestion établies ;
- assurer la promotion et la communication de l'offre ;
- affecter les ressources humaines, matérielles et logistiques nécessaires à la gestion de cette activité ;
- assurer la formation et l'animation de son réseau.

L'activité de recouvrement de Wafasalaf est proposée aux structures souhaitant externaliser :

- l'évaluation du risque client ;
- le recouvrement amiable ;
- le recouvrement judiciaire ;
- le conseil engineering des process ;
- l'indice de satisfaction ;
- une gouvernance du partenariat.

A travers son activité recouvrement, Wafasalaf déploie ainsi son savoir-faire en matière de :

- gestion et traitement du risque
- une 5<sup>ème</sup> génération de score (le score a été actualisé pour la 5<sup>ème</sup> fois) ;
- des cinématiques et argumentaires spécifiques à la nature des portefeuilles ;
- un pilotage de créances impayées (reporting régulier adapté aux besoins de ses partenaires).

En matière de recouvrement, Wafasalaf mène en l'occurrence trois activités pour le compte du groupe Attijariwafa bank :

- depuis 2011, une gestion du contentieux de masse pour le compte d'Attijariwafa bank, avec le traitement selon une cinématique de recouvrement judiciaire des comptes gelés déclassés (créances supérieures à 10 Kdh, avec un traitement sur une durée de 12 mois) ;
- depuis 2013, le traitement selon une cinématique de recouvrement amiable des comptes gelés (comptes débiteurs inférieurs à 10 Kdh, avec un traitement sur 3 mois) et des créances amortissables (échéances impayées pour 60 Kdh en moyenne (opération pilote)) pour le compte d'Attijariwafa bank ;
- depuis 2014, le traitement selon une cinématique de recouvrement amiable des créances précontentieuses en fin de cinématique chez Wafabail (créances moyennes de 50 Kdh, durée de traitement sur 3 mois).

Wafasalaf prend également en charge les dossiers de créances qui lui sont confiés par Wafa Assurance afin d'assurer leur recouvrement à titre amiable. Au même titre, Wafasalaf prend aussi en charge les dossiers de créances en souffrance confiés par Wafabail afin de rechercher les débiteurs et leurs coobligés, identifier leurs patrimoines et procéder au recouvrement amiable, des sommes dues par eux à Wafabail.

### V.4.3 Description des produits de Wafasalaf

#### ➤ Crédits affectés

##### Le crédit automobile

- Crédit automobile VAC (vente à crédit), disponible dans toutes les concessions automobiles du Maroc, permettant le financement jusqu'à 100% du prix d'un véhicule avec une adaptation des mensualités du prêt en fonction du budget du consommateur. Le client est propriétaire de son véhicule dès le premier jour. Ces formules sont ouvertes à une large cible de clients : particuliers, professions libérales, taxis, commerçant, sociétés, agriculteurs, artisans... Le client peut rembourser par anticipation son crédit à tout moment sous certaines conditions ;
- Leasoto, formule de financement basée sur le principe du leasing destinée exclusivement aux Particuliers. A ce titre, des formules souples sont proposées avec différents niveaux d'apports et des durées de remboursement variées. Des montages sur mesure, avec ou sans partenariats avec les marques, sont possibles ;
- Leasoto société, une formule de financement basée sur le principe de location avec option d'achat destinée aux sociétés. Cette formule est particulièrement adaptée aux sociétés qui souhaitent payer un loyer sans charger la partie immobilisation de leurs bilans.
- Arrivée à terme de l'accord Ford Salaf en mars 2019 ;
- Wafasalaf a aussi démarré un partenariat avec FCA Maroc sous le label « FCA Capital » le 25 septembre 2019.

##### Le crédit ménager

Les crédits d'équipement du foyer sont diversifiés et se déclinent comme suit :

- le crédit équipement électroménager ;
- le crédit équipement meubles ;
- le crédit équipement micro ;
- le crédit Moto ;
- le crédit voyage.

Par ailleurs, Wafasalaf développe des offres de financement à travers des partenariats.

En outre, Wafasalaf dispose de cartes privatives (Al Faiz, Aksal...), qui constituent des moyens de paiement au comptant en fin de mois ou à crédit destinés aux clients des magasins partenaires.

Wafasalaf a aussi lancé le pilote du produit « L' Carnet Digital » avec Marjane le 12 décembre 2019.



### ➤ Crédits non affectés

- Le prêt personnel est composé de montants de crédit allant de 3 000 Dh à 400 000 Dh, d'une durée de remboursement allant jusqu'à 120 mois avec prélèvement sur le compte bancaire ou à la source (convention employeur, conventions avec organismes de paiement des salaires ou des pensions de retraite (CNT, CMR...)) ;
- Le crédit renouvelable, pouvant être adossé à une carte, est un produit présentant une flexibilité en termes de montant de financement, de maturité et de modalités de remboursement.

Wafasalaf se distingue comme un opérateur multiproduit, offrant des solutions de crédit à la fois en prêt personnel, financement automobile et équipement des ménages. Les caractéristiques des principaux produits commercialisés par la société se présentent comme suit :

Produit	Objet	Réseau de distribution	Montant du crédit	Durée de remboursement
Prêt Personnel	Prêt amortissable dont l'utilisation n'est pas affectée à l'acquisition d'un bien ou d'un service déterminé	Agences propres et intermédiaires agréés	de 3 000 à 300 000 Dh	de 6 à 120 mois
Crédit renouvelable Mazeed	Prêt non affecté qui se reconstitue au fur et à mesure des remboursements	Agences propres Réseau acceptant : Marjane, Acima, Aksal	De 5 000 à 50 000 Dh	Durée théorique de 3 à 48 mois
Crédit Mazaya Al Mouaddaf	Prêt personnel destiné aux salariés de la fonction publique	Agences propres et intermédiaires agréés	De 3 000 à 350 000 Dh	De 6 à 96 mois
SalafAarboune	Prêt destiné à financer l'apport personnel de l'achat d'un bien immobilier	Agences propres et intermédiaires agréés	De 50 000 à 200 000 Dh	De 12 à 84 mois
Crédit Mazaya Premium	Prêt personnel destiné aux fonctionnaires VIP	Agences propres et intermédiaires agréés	De 100 000 à 400 000 Dh	De 48 à 108 mois
Salaf auto	Financement automobile par crédit amortissable	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 6 à 72 mois
Leasoto (LOA)	Financement automobile via un système de contrat de Location avec Option d'Achat	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 24 à 72 mois
Leasoto Société	Financement automobile destiné aux sociétés (hors loueurs) via un système de contrat de Location avec Option d'Achat	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 80%	De 24 à 72 mois
Salaf Haut de Gamme	Package offre premium permettant aux particuliers de financer leur voiture en mode crédit classique ou en location avec Option Achat	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 24 à 72 mois
Sayarat Al Mouaddaf	Prêt amortissable destiné particulièrement aux fonctionnaires du secteur public	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 100%	De 6 à 96 mois
Salaf Occasion	Solution de financement permettant l'achat à crédit d'un véhicule déjà mis en circulation	Agences et concessions automobiles	Financement à hauteur de 70%	48 mois
Equipement des Ménages (EDM)	Prêt pour l'équipement en électroménager, meubles, informatique domestique	Enseignes opérant dans l'électroménager, meubles et équipement informatique	de 2 000 à 50 000 Dh (200 000 Dh et plus pour le financement des cuisines)	De 6 à 48 mois (jusqu'à 84 mois pour le financement des cuisines)
Salaf Moto	Financement de tout type de Moto	Revendeurs agréés	à partir de 2 000 Dh	de 6 à 48 mois

Source : Wafasalaf

### **Déploiement de nouvelles stratégies tarifaires**

En 2019 WAFASALAF a déployé sa nouvelle stratégie tarifaire pour le prêt personnel, celle-ci a été conçue dans l'objectif de personnaliser l'offre client tenant compte du segment client (fonctionnaire, salariés, profession libérale...) ainsi que la phase de relation qu'il a avec l'entreprise (nouveau, ancien). Cette nouvelle stratégie a permis à WAFASALAF de faire évoluer son recrutement de +15% et de fidéliser 31% de ses anciens clients.

### **Développement de la production digitale**

Depuis 2009, WAFASALAF s'est inscrit dans un plan de transformation Digitale pour répondre aux besoins de son marché et ses clients. Dans ce cadre, l'année 2019 a connu la livraison de son nouveau site internet.

Ce dernier permet aux clients d'accéder à plus de fonctionnalités lui offrant l'autonomie pour demander, gérer et suivre son crédit. Cette nouveauté permettra à WAFASALAF de générer 20% de production à travers ce canal en 2020.

### **Partenariat WAFACASH**

A travers son partenariat avec WAFACASH, WAFASALAF met à la disposition de ses clients l'ensemble de ses offres et produit à travers un réseau de 1 090 points de vente.

Initié depuis 2007, le partenariat génère 15% de la production réalisée par le réseau externe, ce résultat est dû principalement à un modèle de collaboration basé sur :

- ) La mise à disposition de l'ensemble des offres et des outils de production déployés par WAFASALAF
- ) L'accompagnement des équipes WAFACASH par le biais de la formation continue sur le métier du crédit à la consommation
- ) La considération de la particularité du réseau WAFACASH et de ses clients dans l'animation des offres et le traitement des dossiers.

## **V.4.4 Structure de la production**

L'évolution de la production de Wafasalaf, sur la période 2017 – 30 juin 2020, se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
<b>Production portée nette</b>	<b>5 017</b>	<b>5 312</b>	<b>5 856</b>	<b>5,9%</b>	<b>10,2%</b>	<b>2 978</b>	<b>1 807</b>	<b>-39,3%</b>
Prêt Personnel	1 958	1 961	2 399	0,2%	22,3%	1 109	744	-32,9%
Revolving	56	85	101	52,9%	18,2%	47	28	-41,5%
Automobile	2 521	2 746	2 824	8,9%	2,8%	1 574	858	-45,5%
<i>dont vente à crédit (VAC)</i>	1 323	1 344	1 500	1,6%	11,6%	780	458	-41,3%
<i>dont LOA</i>	1 198	1 402	1 324	17,0%	-5,6%	794	401	-49,6%
Equipement des ménages	482	520	533	7,7%	2,6%	248	176	-29,0%
<i>Production affectée</i>	<i>59,9%</i>	<i>61,5%</i>	<i>57,3%</i>	<i>1,6 pts</i>	<i>-4,2 pts</i>	<i>61,2%</i>	<i>57,3%</i>	<i>-391,5 pts</i>
<i>Production non affectée</i>	<i>40,1%</i>	<i>38,5%</i>	<i>42,7%</i>	<i>-1,6 pts</i>	<i>4,2 pts</i>	<i>38,8%</i>	<i>42,7%</i>	<i>391,5 pts</i>
<b>Production gérée brute</b>	<b>9 287</b>	<b>10 328</b>	<b>10 406</b>	<b>11,2%</b>	<b>0,8%</b>	<b>5 264</b>	<b>3 204</b>	<b>-39,1%</b>
AWB	5 704	6 166	6 216	8,1%	0,8%	3 129	2 022	-35,4%
CDM	1 574	1 626	1 584	3,3%	-2,6%	920	466	-49,3%
CAM	403	680	762	68,7%	12,1%	384	247	-35,5%
RCI	1 606	1 857	1 844	15,6%	-0,7%	831	468	-43,8%

<b>Total</b>	<b>14 305</b>	<b>15 640</b>	<b>16 262</b>	<b>9,3%</b>	<b>4,0%</b>	<b>8 242</b>	<b>5 010</b>	<b>-39,2%</b>
--------------	---------------	---------------	---------------	-------------	-------------	--------------	--------------	---------------

Source : Wafasalaf

N.B. : la production inclut le montant des dépôts de garantie de la LOA avec dépôt de garantie

Il est à noter que, sur le plan comptable, seule la production portée est comptabilisée en tant que production propre de Wafasalaf.

## **Production portée (réalisée par Wafasalaf)**

### **Revue analytique 2017-2018**

Au titre de l'exercice 2018, la production portée de Wafasalaf s'élève à 5 312 Mdh, en hausse de 5,9% par rapport à 2017. Par catégorie, cette évolution s'explique par :

- La hausse de 8,9% du segment Automobile, qui s'élève à 2 746 Mdh en 2018, portée par l'augmentation de 17,0% des LOA (1 402 Mdh en 2018) et la croissance de 1,6% de la Vente à Crédit (1 344 Mdh en 2018). Cette évolution est le résultat des éléments suivants :
  - ✓ Les réalisations de l'Auto Expo ;
  - ✓ La réalisation d'un nouveau partenariat Auto Nejma Finance (Mercedes) et la consolidation des partenariats actuels (FORD, SOPRIAM, CAC) ;
  - ✓ L'évolution des ventes de véhicules neufs, de l'ordre de +5%, (177.359 unités).
- La légère hausse du Prêt Personnel (+0,2%), qui s'établit à 1 961 Mdh en 2018 et s'explique par la performance enregistrée sur le prélèvement bancaire (+10%). Cette performance compense partiellement le retard enregistré sur le segment des fonctionnaires (-10% par rapport à 2017) ;
- La progression de 7,7% du segment Equipement des ménages, qui s'élève à 520 Mdh en 2018 ;
- L'augmentation 52,9% du crédit Revolving, qui s'inscrit à 85 Mdh en 2018.

Au titre de l'exercice 2018, la production brute globale AWB s'élève à 6 166 Mdh, en hausse de 8,1% par rapport à 2017. Cette évolution est liée aux diverses offres et actions mises en place au cours de l'année 2018, à savoir :

- les campagnes MD ;
- les offres commerciales (offre sénior, offre salon, offre enseignant CDD, etc.) ;
- le renforcement de la proximité avec le réseau à travers les visites régionales, les formations sur le comportemental et la posture commerciale ;
- le financement de l'opération d'augmentation de capital AWB.

### **Revue analytique 2018-2019**

Au titre de l'exercice 2019, la production portée de Wafasalaf s'élève à 5 856 Mdh, en hausse de 10,2% par rapport à 2018. Par catégorie, cette évolution s'explique par :

- La hausse de 22,3% du segment prêt personnel grâce à l'amélioration de la performance ;
- La hausse de 2,8% du segment Automobile, qui s'élève à 2 824 Mdh en 2019, portée par la croissance 11,6% de la Vente à Crédit (1500 en 2019).
- La progression de 2,6% du segment Equipement des ménages, qui s'élève à 533 Mdh en 2019 ;
- L'augmentation 18,2% du crédit Revolving, qui s'inscrit à 101 Mdh en 2019.

Au titre de l'exercice 2019, la production brute globale AWB s'élève à 6 216 Mdh, en hausse de 0,8% par rapport à 2018.

## Revue analytique S1.2020

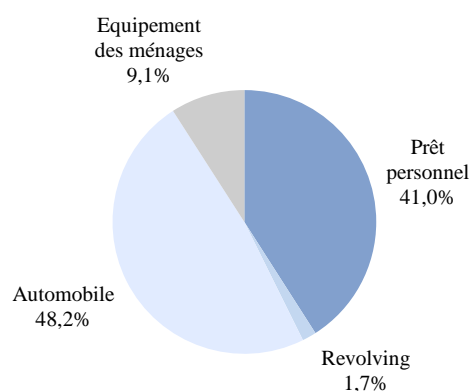
Au titre du premier semestre 2020, la production portée de Wafasalaf s'élève à 1 807 Mdh, en baisse de 39,3% par rapport au premier semestre 2019. Par catégorie, cette évolution s'explique par :

- La baisse de 32,9% du segment prêt personnel grâce ;
- La baisse de 45,5% du segment Automobile, qui s'élève à 858 Mdh ;
- Le recul de 29,0% du segment Equipement des ménages, qui s'élève à 176 Mdh au premier semestre 2020.

Au titre du premier semestre 2020, la production brute globale AWB s'élève à 2 022 Mdh, en baisse de 35,4% par rapport au premier semestre 2019.

Le graphique ci-après donne la répartition de la production portée par type de produit au titre de l'exercice 2019 :

### **Répartition de la production portée par produit (2019)**

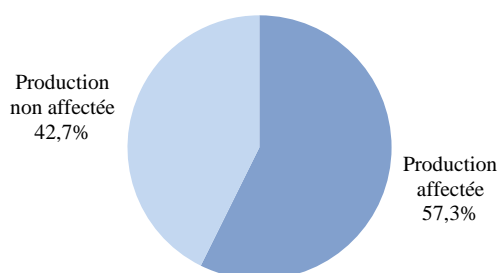


Source : Wafasalaf

Concernant le portefeuille produit, Wafasalaf a réalisé, en 2019, 48,2% de sa production portée sur le segment Automobile, suivi du Prêt Personnel (41,0%) et du segment Equipement des ménages (9,1%).

Comme le montre le graphique ci-dessous, la production non affectée représente en 2019 environ 42,7% de la production portée totale de Wafasalaf, contre 38,5% au cours de l'exercice antérieur.

#### Répartition de la production portée entre production affectée et non affectée (2019)



Source : Wafasalaf

#### Production gérée brute

Il est à noter que la production gérée brute par Wafasalaf donne lieu à la facturation de commissions comptabilisées au niveau du poste « Commissions sur prestation de service » (cf. Analyse du compte de produits et de charges).

#### Revue analytique 2017-2018

En 2018, la production gérée de Wafasalaf a enregistré une hausse de 11,2% pour se chiffrer à 10 328 Mdh contre 9 287 Mdh en 2017. Cette évolution est principalement due à la croissance de l'activité gérée pour le compte de :

- AWB, dont la production gérée passe de 5 704 Mdh en 2017 à 6 166 Mdh en 2018, en hausse de 8,1% sur la période ;
- RCI, dont la production gérée passe de 1 606 Mdh en 2017 à 1 857 Mdh en 2018, en hausse de 15,6% sur la période, portée par l'évolution des ventes du groupe RENAULT (+7%) et des offres promotionnelles de l'AUTO Expo ;
- Crédit du Maroc, dont la production gérée passe de 1 574 Mdh en 2017 à 1 626 Mdh en 2018, en hausse de 3,3% sur la période ;
- CAM, dont la production gérée passe de 403 Mdh en 2017 à 680 Mdh en 2018, en hausse de 68,7% sur la période, suite au plan de redynamisation du partenariat engagé depuis février 2018, qui a permis de relancer le niveau de production (évolution de 69% par rapport à 2017).

#### Revue analytique 2018-2019

En 2019, la production gérée de Wafasalaf a enregistré une hausse de 0,8% pour se chiffrer à 10 406 contre 10 328 Mdh en 2018. Cette évolution est principalement due à la croissance de l'activité gérée pour le compte de :

- AWB, dont la production gérée passe de 6 166 Mdh en 2018 à 6 216, en hausse de 0,8% sur la période ;

- CAM, dont la production gérée passe de 680 Mdh en 2018 à 762 en 2019, en hausse de 12,1% sur la période.

### Revue analytique S1.2020

Au titre du premier semestre 2020, la production gérée brute de Wafasalaf est de 3 204 Mdh, en baisse de 39,1% par rapport au premier semestre 2019. Cette dégradation est due au recul de l'activité gérée pour le compte de AWB, CDM, CAM et RCI.

#### ➤ Production portée par Catégorie Socioprofessionnelle

La répartition de la production portée par Catégorie Socioprofessionnelle (CSP), sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Particuliers	2 988	2 945	3 247	-1,4%	10,2%
Commerçants	915	968	1 067	5,8%	10,2%
Loueurs	494	555	612	12,5%	10,2%
Sociétés hors loueurs	621	844	930	36,0%	10,2%
<b>Total</b>	<b>5 017</b>	<b>5 312</b>	<b>5 856</b>	<b>5,9%</b>	<b>10,2%</b>

Source : Wafasalaf

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, la production portée est composée majoritairement des crédits attribués aux particuliers.

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, les crédits attribués s'établissent à 5 312 Mdh contre 5 017 Mdh en 2017, soit une progression de 5,9%, s'expliquant par :

- une baisse de 1,4% des crédits aux particuliers à 2 945 Mdh ;
- une progression de 5,8% sur les crédits accordés aux commerçants, à 968 Mdh ;
- une augmentation de 12,5% des crédits aux loueurs à 555 Mdh ;
- une hausse de 36,0% des crédits aux sociétés hors loueurs à 844 Mdh.

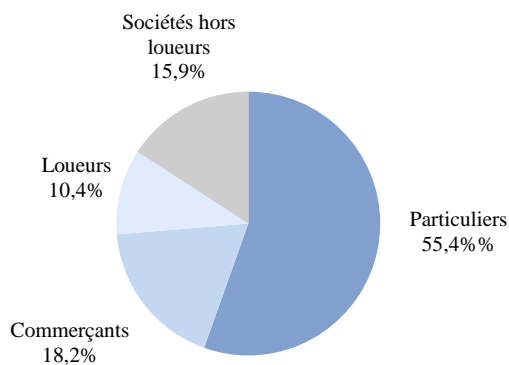
### Revue analytique 2018-2019

En 2019, les crédits attribués s'établissent à 5 856 contre 5 312 Mdh en 2018, soit une progression de 5,9%, s'expliquant par :

- une hausse de 10,2% des crédits aux particuliers à 3 247 Mdh ;
- une progression de 10,8% sur les crédits accordés aux commerçants, à 1 067 Mdh ;
- une augmentation de 10,2% des crédits aux loueurs à 612 Mdh ;
- une hausse de 10,2% des crédits aux sociétés hors loueurs à 930 Mdh.

Le graphique suivant donne la répartition de la production portée par CSP en 2019 :

**Répartition de la production portée par CSP (2019)**



Source : Wafasalaf

Le poids des crédits attribués aux particuliers s'établit à 55,4% des crédits attribués au profit des autres catégories.

### ➤ Production par réseau de distribution

L'évolution de la production portée par le réseau de distribution sur la période 2017 – S1.2020 se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
Réseau propre	4 767	5 025	5 465	5,4%	8,8%	2 791	1 705	-38,9%
Réseau externe	250	287	391	14,7%	36,2%	187	102	-45,5%
<b>Total</b>	<b>5 017</b>	<b>5 312</b>	<b>5 856</b>	<b>5,9%</b>	<b>10,2%</b>	<b>2 978</b>	<b>1 807</b>	<b>-39,3%</b>

Source : Wafasalaf

\*Le réseau externe n'inclut pas les partenaires automobiles

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, la production du réseau propre enregistre une hausse de 5,4% pour s'élever à 5 025 Mdh contre 4 767 Mdh au cours de l'exercice précédent. Le réseau externe voit pour sa part sa production passer de 250 Mdh en 2017 à 287 Mdh en 2018, soit une progression de 14,7%.

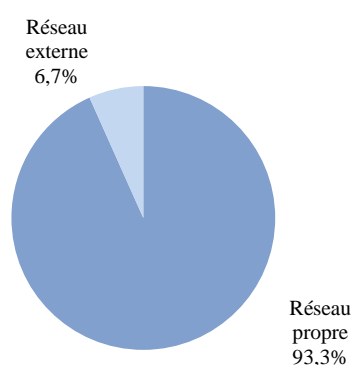
### Revue analytique 2018-2019

En 2019, la production du réseau propre enregistre une hausse de 8,8% pour s'élever à 5 465 Mdh contre 5 025 Mdh au cours de l'exercice précédent. Le réseau externe voit pour sa part sa production passer de 287 Mdh en 2018 à 391 en 2019, soit une progression de 36,2%.

### Revue analytique S1.2020

Au premier semestre 2020, la production du réseau propre enregistre une baisse de 38,9% pour s'élever à 1 705 Mdh contre 2 791 Mdh au cours du premier semestre 2019. Le réseau externe enregistre une baisse de 45,5% et voit pour sa part sa production passer de 187 Mdh au premier semestre 2019 à 102 Mdh au premier semestre 2020.

### Répartition de la production par réseau de distribution (2019)



Source : Wafasalaf

La production portée de Wafasalaf résulte en majorité de la production du réseau propre de la société, dont la part s'établit à 93,3% de la production portée totale de Wafasalaf à fin 2019.



### ➤ Montant moyen financé

Les produits commercialisés par Wafasalaf, sur la période 2017-S1.2020, présentent l'évolution suivante :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
Production portée (en Mdh)	5 017	5 312	5 856	5,9%	10,2%	2 978	1 807	-39,3%
Nombre de dossiers financés	150 379	152 942	163 633	1,7%	7,0%	78 180	52 718	-32,6%
<b>Montant moyen financé (en Dh)</b>	<b>33 365</b>	<b>34 732</b>	<b>35 789</b>	<b>4,1%</b>	<b>3,0%</b>	<b>38 094</b>	<b>34 271</b>	<b>-10,0%</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, le nombre de dossiers financés s'inscrit en hausse de 1,7% pour se chiffrer à 152 942 dossiers contre 150 379 en 2017. Le montant moyen financé enregistre une progression de 4,1% pour s'établir à 34 732 Dh en 2018 contre 33 365 Dh en 2017. Cette évolution s'explique en grande partie par le changement de mix produit.

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, le nombre de dossiers financés s'inscrit en hausse de 7,0% pour se chiffrer à 163 633 dossiers contre 152 942 en 2018. Le montant moyen financé enregistre une progression de 3,0% pour s'établir à 35 789 Dh en 2019 contre 34 732 Dh en 2018. Cette évolution s'explique en grande partie par le changement de mix produit.

### Revue analytique S1.2020

Au premier semestre 2020, le nombre de dossiers financés est en baisse de 32,6% pour se chiffrer à 52 718 dossiers contre 78 180 au premier semestre 2019. Le montant moyen financé enregistre un recul de 10,0% pour s'établir à 34 271Mdh au premier semestre 2020 contre 38 094Mdh au premier semestre 2019.

## V.4.5 Structure des encours

L'évolution des encours bruts de Wafasalaf, sur la période 2017 – 30 juin 2020, se présente de la manière suivante :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
Prêt Personnel	6 744	6 682	7 126	-0,9%	6,6%	6 787	7 058	4,0%
Revolving	131	161	193	23,0%	19,5%	179	201	12,5%
Auto	2 385	2 767	3 135	16,0%	13,3%	3 013	3 235	7,3%
LOA	5 883	6 589	6 196	12,0%	-6,0%	6 634	5 740	-13,5%
Equipement des Ménages	369	395	391	7,1%	-1,2%	376	327	-13,0%
<b>Total</b>	<b>15 512</b>	<b>16 594</b>	<b>17 041</b>	<b>7,0%</b>	<b>2,7%</b>	<b>16 989</b>	<b>16 561</b>	<b>-2,5%</b>

Source : Wafasalaf  
 (\*) Encours financier

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, les encours bruts des crédits à la consommation de Wafasalaf sont en hausse de 7,0% pour se chiffrer à 16 594 contre 15 512 Mdh en 2017. Cette évolution résulte :

- Une hausse des encours Auto, qui s'élèvent à 2 767 Mdh en 2018 contre 2 385 Mdh en 2017, en progression de 16,0% par rapport à 2017 ;

- Une augmentation des encours LOA, qui s'élèvent à 6 589 Mdh contre 5 883 Mdh en 2017, en progression de 12,0% par rapport à 2017 ;
- Une légère baisse des encours des prêts personnel qui se chiffrent à 6 682 Mdh en 2018 contre 6 744 Mdh en 2017 (soit une variation de -0,9%).

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, les encours bruts des crédits à la consommation de Wafasalaf sont en hausse de 2,7% pour se chiffrer à 17 041 Mdh contre 16 594 Mdh en 2018. Cette évolution résulte :

- Une hausse des encours Auto, qui s'élèvent à 3 135 Mdh contre 2 767 Mdh en 2018, en progression de 13,3% par rapport à 2018 ;
- Une hausse des encours des prêts personnel qui se chiffrent à 7 126 Mdh en 2019 contre 6 682 Mdh en 2018 (soit une variation de +6,6%).

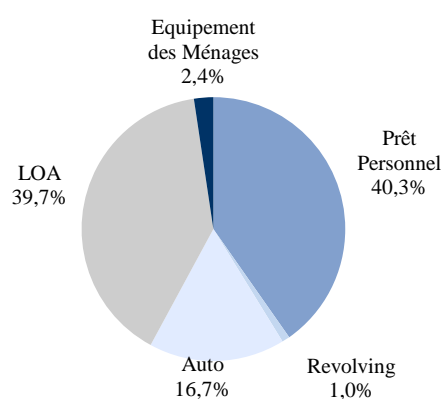
### Revue analytique S1.2020

Au cours du premier semestre 2020, les encours bruts des crédits à la consommation de Wafasalaf sont en baisse de 2,8% pour se chiffrer à 16 561 Mdh contre 17 041 Mdh en 2019. Cette évolution résulte :

- Une hausse des encours Auto, qui s'élèvent à 3 235 Mdh contre 3 135 Mdh en 2019, en progression de 3,2% par rapport à 2019 ;
- Une baisse des encours des prêts personnel qui se chiffrent à 7 058 Mdh contre 7 126 Mdh en 2019 (soit une variation de -1,0%) ;
- Une baisse des encours LOA qui s'établissent à 5 740 Mdh contre 6196 Mdh en 2019.

Le graphique suivant donne la répartition des encours bruts de Wafasalaf par type de produit au titre de l'exercice 2019 :

#### Répartition des encours bruts (2019)



Source : Wafasalaf

### ➤ Encours par Catégorie Socioprofessionnelle

La répartition des encours par CSP, sur la période 2017-2019, se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Commerçants	2 758	3 023	3 897	9,6%	28,9%
Loueurs	617	786	936	27,4%	19,0%
Sociétés hors loueurs	1 665	2 197	2 496	32,0%	13,6%
Particuliers	10 472	10 589	9 712	1,1%	-8,3%
<b>Total</b>	<b>15 512</b>	<b>16 595</b>	<b>17 041</b>	<b>7,0%</b>	<b>2,7%</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, l'encours brut de Wafasalaf s'établit à 16 595 Mdh contre 15 512 Mdh en 2017, en hausse de +7,0% sur la période qui s'explique par :

- la hausse de 9,6% des encours des Commerçants à 3 023 Mdh (contre 2 758 Mdh en 2017) ;
- la hausse des encours Loueurs de 27,4% à 786 Mdh en 2018(contre 617 Mdh en 2017) ;
- la progression de 32,0% des encours des Sociétés hors loueurs à 2 197 Mdh en 2018 (contre 1 665 Mdh en 2017);
- l'augmentation des encours Particuliers de 1,1% à 10 589 Mdh (contre 10 472 Mdh en 2017).

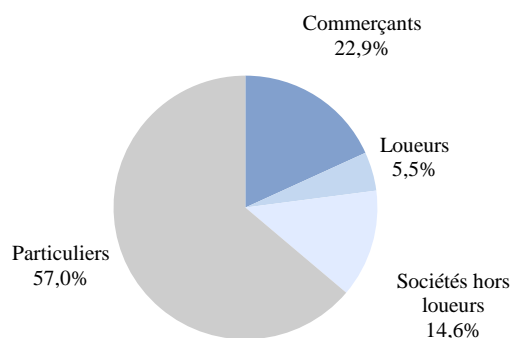
### Revue analytique 2018-2019

En 2019, l'encours brut de Wafasalaf s'établit à 17 041 Mdh contre 16 595 Mdh en 2018, en hausse de +2,7% sur la période qui s'explique par :

- la hausse de 28,9% des encours des Commerçants à 3 897 Mdh;
- la hausse des encours Loueurs de 19% à 936 Mdh en 2019 ;
- la progression de 13,6% des encours des Sociétés hors loueurs à 2 496 Mdh en 2019.

Les encours des crédits attribués aux particuliers représentent une majorité des encours totaux avec une part de 63,8% en 2019 :

#### Répartition des encours bruts par type de clientèle (2019)



Source : Wafasalaf

#### ➤ Créances en souffrance par Catégorie Socioprofessionnelle

La répartition des créances en souffrance<sup>11</sup> par CSP, sur les 3 derniers exercices et sur le premier semestre 2020, se présente comme suit :

En Mdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
Particuliers	886	926	807	4.5%	-12.8%	n.d.	n.d.	
Commerçants	212	276	424	30.6%	53.6%	n.d.	n.d.	
Loueurs	64	104	148	63.5%	41.9%	n.d.	n.d.	
Sociétés hors loueurs	126	185	239	46.3%	29.5%	n.d.	n.d.	
<b>Total des créances en souffrance</b>	<b>1 287</b>	<b>1 491</b>	<b>1 618</b>	<b>15.8%</b>	<b>8.5%</b>	<b>1 526</b>	<b>2 165</b>	<b>41.9%</b>
<i>En % de l'encours</i>	8.3%	9.0%	9.5%	0.7 pts	0.5 pts	9.0%	13.1%	4.1 pts
<b>Total des créances en souffrance du secteur</b>	<b>5 575</b>	<b>5 979</b>	<b>5 715</b>	<b>7.2%</b>	<b>-4.4%</b>	<b>n.d.</b>	<b>6 976</b>	
Quote-part Wafasalaf	23.1%	24.9%	28.3%	1.8 pts	3.4 pts	n.d.	31.0%	

Source : Wafasalaf

#### Revue analytique 2017-2018

Au terme de l'exercice 2018, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 1 491 Mdh contre 1 287 Mdh en 2017, soit une hausse de 15,8% sur la période. Cette augmentation s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- la hausse des créances en souffrance sur les crédits accordés aux particuliers de 4,5% à 926 Mdh en 2018 après 886 Mdh en 2017 ;
- l'augmentation des créances en souffrance sur la catégorie des commerçants de 30,6% à 276 Mdh en 2018 après 212 Mdh en 2017 ;
- la progression des créances en souffrance sur la catégorie des loueurs de 63,5% à 104 Mdh en 2018 après 64 Mdh en 2017 ;

<sup>11</sup>Le décalage observé sur les créances en souffrance entre la partie activité et la partie analyse financière est dû aux effets de bord entre les données comptables et les données de gestion

- la hausse des créances en souffrance sur les crédits accordés aux sociétés hors loueurs de 46,3%, à 185 Mdh en 2018 après 126 Mdh en 2017.

Rapportées aux créances en souffrance totales du secteur, les créances en souffrance de Wafasalaf font ressortir une quote-part de 24,9% en 2018, en hausse de 1,8 point par rapport à 2017.

### Revue analytique 2018-2019

Au terme de l'exercice 2019, les créances en souffrance de Wafasalaf se sont établies à 1 618 Mdh contre 1 491 Mdh en 2018, soit une hausse de 8,5% sur la période. Cette augmentation s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- l'augmentation des créances en souffrance sur la catégorie des commerçants de 53,6% à 424 Mdh contre 276 Mdh en 2018 ;
- la progression des créances en souffrance sur la catégorie des loueurs de 41,9% à 148 Mdh en 2019 contre 104 en 2018 ;
- la hausse des créances en souffrance sur les crédits accordés aux sociétés hors loueurs de 29,5%, à 239 Mdh contre 185 Mdh en 2018.

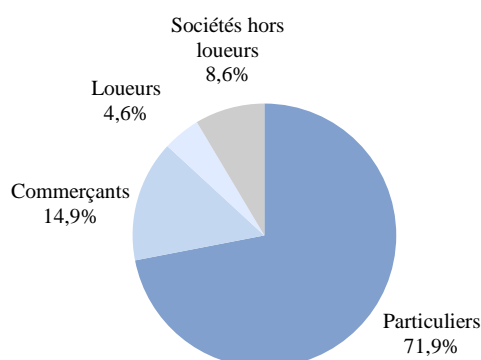
Rapportées aux créances en souffrance totales du secteur, les créances en souffrance de Wafasalaf font ressortir une quote-part de 28,3% en 2019, en hausse de 3,4 points par rapport à 2018.

### Revue analytique S1.2020

Au premier semestre 2020, les créances en souffrances de Wafasalaf s'établissent à 2 165 Mdh contre 1 618 Mdh en 2019, en hausse de 33,8%. Les créances en souffrance représentent 13,1% de l'encours. Rapportés aux créances en souffrance totales du secteur, les créances en souffrance de Wafasalaf font ressortir une quote-part de 31,0%, en hausse de 2,7 points par rapport à 2019.

Le graphique suivant donne la répartition des créances en souffrance par CSP au titre de l'exercice 2019 :

#### **Répartition des créances en souffrance par type de clientèle (2019)**



Source : Wafasalaf

Les particuliers et les commerçants représentent 86,8% des créances en souffrance de Wafasalaf. En effet, en 2019, les particuliers et les commerçants participent respectivement à hauteur de 71,9% et 14,9% des créances en souffrance.

## Procédure de recouvrement

Dans une optique de gestion optimisée du risque lié au crédit, Wafasalaf a procédé à la mise en place d'une organisation de recouvrement structurée en trois entités :

- **Entité de traitement phoning** : constitué d'une plate-forme téléphonique de télé recouvreurs spécialisés par produit, ce département se charge du traitement des dossiers ayant 1 à 3 impayés ;
- **Entité de traitement précontentieux** : en charge du traitement des dossiers présentant 4 à 6 impayés. Ce département est constitué d'une plate-forme téléphonique et d'encaisseurs externes spécialisés par nature de prélèvement ;
- **Entité de traitement contentieux** : en charge du traitement des dossiers contentieux (à partir du 7<sup>ème</sup> impayé). Ce département est constitué d'une plate-forme téléphonique et de recouvreurs externes spécialisés par région et par produit.

### V.4.6 Positionnement de Wafasalaf

L'évolution du positionnement<sup>12</sup> de Wafasalaf, sur les 3 derniers exercices, est présentée dans le tableau suivant :

En %	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Production	28,7%	27,6%	31,0%	-1,1 pts	3,4 pts
Encours	28,7%	27,9%	30,9%	-0,8 pts	3,0 pts

*Source : Wafasalaf*

*Les chiffres communiqués sont en brut de dépôt de garantie / La production est nette de rachat anticipé et complément de crédit*

### Revue analytique 2017-2018

Au titre de l'exercice 2018, le positionnement de Wafasalaf sur la production est en baisse de 1,1 point par rapport à 2017, passant ainsi de 28,7% de la production totale du marché en 2017 à 27,6% en 2018. Parallèlement, la part de marché de Wafasalaf sur les encours est passée de 28,7% en 2017 à 27,9% en 2018, en baisse de 0,8 point.

Wafasalaf conserve son positionnement de leader sur le marché du crédit à la consommation aussi bien en termes de production que d'encours.

### Revue analytique 2018-2019

Au titre de l'exercice 2019, le positionnement de Wafasalaf sur la production est en hausse de 3,4 points par rapport à 2018, passant ainsi de 27,6% de la production totale du marché à 31,0% en 2019. Parallèlement, la part de marché de Wafasalaf sur les encours est passée de 27,9% en 2018 à 30,9%, en hausse de 3 points.

Wafasalaf conserve son positionnement de leader sur le marché du crédit à la consommation aussi bien en termes de production que d'encours.

<sup>12</sup> Formule de calcul : Positionnement Wafasalaf Production : Production Wafasalaf/Production marché  
 Formule de calcul : Positionnement Wafasalaf Encours : Encours Wafasalaf/Encours Marché

### V.5.1 Politique qualité

Wafasalaf, toujours dans le cadre d'une vision éthique et responsable de son métier, continue à innover pour rester proche et à l'écoute des besoins et attentes de ces clients.

Wafasalaf, maintient ses deux systèmes permanents de l'évaluation de la satisfaction de ses clients notamment la qualité rendue via le dispositif des enquêtes mystères et la qualité perçue par une mesure à chaud via des bornes digitales installées dans l'ensemble de ses agences et le centre de relation clientèle.

### V.5.2 Politique de crédit en 2019 :

Les actions menées par Wafasalaf dans le sens d'une plus grande prévention :

- Mise en place des stratégies d'octroi personnalisées par marque automobile ;
- Revue du cadre d'acceptation des loueurs ;
- Intégration du rapport plus (score CB) dans l'étude de solvabilité du client sur place ;
- Formation du réseau sur les deux nouveaux cadres d'acceptation (taxi et loueurs) et tournée régionale ;
- Revue de la stratégie du scoring du segment des employés ;
- Revue du cadre d'acceptation du Revolving avec l'utilisation de la Réserve Optimale ;
- La création de l'entité prévention de la fraude ;
- Revue de la politique d'octroi sur le segment des Commerçants et artisans ;
- Elargissement du périmètre de l'autorisation automatique pour l'activité automobile.

## VI. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

### VI.1. ENVIRONNEMENT

Aujourd'hui Wafasalaf est fier d'être le premier organisme de crédit au Maroc à avoir reçu le label RSE de la CGEM grâce à une vision à long terme qui consiste à nous positionner en tant que :

- Contributeur engagé dans l'accompagnement des ménages
- Dynamisation de l'économie nationale
- Soutien au développement durable

Notre impulsion RSE a vu le jour en 2007, à l'occasion de la célébration des 20 ans d'existence de Wafasalaf. C'est en effet lors de l'Événement des Vingt Ans (EVA) que s'est exprimée l'aspiration collective à formaliser la responsabilité sociétale de Wafasalaf. Cette aspiration est née de la conviction partagée que le sens de notre action ne se limite pas à sa dimension commerciale. Il consiste à contribuer durablement au développement de notre environnement.

#### **Responsabilité environnementale**

Parce qu'il ne peut y avoir de développement que porté par une vision de long terme, Wafasalaf s'est engagée depuis plusieurs années dans une transformation écolo-responsable à travers une démarche dynamique de protection de l'environnement avec différentes initiatives :

- Réaliser un suivi régulier de la consommation de papier en vue de la réduction de sa volumétrie, une généralisation d'imprimantes centralisées avec la promotion de l'impression recto-verso ;
- Suivi de la consommation électrique au niveau du siège avec un équipement du siège et de l'annexe en éclairage LED, le réseau d'agences étant en cours. L'extinction des fours dans la cuisine du restaurant à 15h au lieu de 17h auparavant ;
- Suivi de la consommation d'eau : baisse des débits au niveau des robinets ;
- Sensibilisation des collaborateurs quant au gaspillage d'eau ;
- Tenue mensuelle d'un tableau de bord des indicateurs RSE avec, entre autres, un suivi de la consommation du papier / la consommation électrique / la consommation d'eau ;
- Publication semestrielle d'un magazine RSE « Le Mag RSE » pour informer et sensibiliser les collaborateurs sur la nécessité de préserver l'environnement ;
- Diffusion des capsules vidéo pour la sensibilisation des collaborateurs à la protection de l'environnement ;
- Une plate-forme produit destinée pour accompagner les produits énergétiquement propres « Salaf Ecolo Equipement ».

### VI.2. SOCIAL

#### VI.2.1 Politique de gestion des Ressources Humaines

##### Politique de recrutement

Du fait du développement soutenu de son activité, Wafasalaf a mis en œuvre un plan de recrutement important, prévoyant le recrutement de 60 à 70 nouveaux collaborateurs par an.

Ces recrutements sont réalisés pour renforcer la force commerciale, en correspondance avec l'extension du réseau, ou les plateformes de traitement et de recouvrement. Les profils recrutés sont des collaborateurs d'un niveau minimum exigé de BAC+2 pour les chargés de clientèle ou de recouvrement, et BAC+4 pour les animateurs, directeurs d'agences ou superviseurs d'équipes.



Les recrutements de profils plus pointus ont également été réalisés afin de renforcer l'encadrement au niveau du siège et notamment au sein des fonctions supports.

### Politique de rémunération

La politique de rémunération de Wafasalaf vise la fidélisation sur la durée de ses compétences et la création de conditions favorables permettant d'atteindre une bonne performance individuelle et collective.

Les fonctions opérationnelles de vente et de recouvrement sont trimestriellement intéressées sur l'atteinte des objectifs assignés. Par ailleurs, les fonctions d'encadrement ainsi que les fonctions supports reçoivent une prime annuelle liée à la performance réalisée.

Les principes de base dans la politique de rémunération fixe et variable étant l'équité, la transparence et la performance.

### Politique de formation

Depuis plusieurs années, Wafasalaf a axé sa stratégie de formation autour du développement des compétences liées aux activités du cœur de métier et notamment les activités Commerciales et celles du Risque. Ceci est réalisé à travers un plan de formation interne et externe qui a permis de couvrir environ 50% des effectifs en 2018.

Ce plan est composé de formations métiers liées à la maîtrise des produits, des process, des techniques d'accueil, de vente ou de recouvrement, de sécurité et de l'hygiène en passant par des formations relatives au développement personnel, encore au management des équipes pour les fonctions d'encadrement.

Des cycles complets sont ainsi déployés régulièrement avec des formateurs internes et des prestataires externes pour développer les expertises nécessaires visant à maintenir un niveau de professionnalisme élevé.

### Système d'évaluation

Le système d'évaluation compte deux entretiens d'évaluation intervenant en milieu et en fin de chaque année. Ces rendez-vous entre les collaborateurs et leurs managers sont déclinés suivant les spécificités des métiers (vente, recouvrement, traitement et support) et les niveaux de responsabilités managériales.

## VI.2.2 Effectifs

L'évolution du personnel de Wafasalaf, sur la période 2017-2019, se présente comme suit :

En nombre	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Contrats à durée indéterminée	667	696	796	4,3%	14,4%
dont cadres supérieurs	69	73	67	5,8%	-8,2%
dont cadres moyens	256	272	284	6,3%	4,4%
dont agents/ employés	342	351	445	2,6%	26,8%
Contrats à durée déterminée/stages	148	147	111	-0,7%	-24,5%
<b>Total</b>	<b>815</b>	<b>843</b>	<b>907</b>	<b>3,4%</b>	<b>7,6%</b>
<i>Taux d'encadrement</i>	<i>39,9%</i>	<i>40,9%</i>	<i>38,7%</i>	<i>1,0 pts</i>	<i>-2,2 pts</i>

Source : Wafasalaf

Les effectifs de Wafasalaf s'établissent à 907 collaborateurs en 2019 vs 843 en 2018, en évolution annuelle moyenne de 7,6% sur la période. Cette progression a concerné principalement la catégorie des

cadres moyens (+4,4% en 2019 par rapport à 2018) ainsi que la catégorie des agents et employés (+26,8% en 2019 par rapport à 2018).

La baisse des contrats à durée déterminée s'explique par la volonté de baisser le recours aux contrats temporaires (-7,6% sur cette dernière année).

Le taux d'encadrement s'établit à 38,7% au titre de l'exercice 2019, moins élevé que le taux d'encadrement de l'exercice précédent. Le taux d'encadrement correspond au nombre des cadres au sein de wafasalaf. Son évolution s'inscrit dans le cadre des promotions internes de passage de grade liées à un processus d'évaluation annuelle de chaque collaborateur. Le processus d'évaluation concerne l'ensemble des collaborateurs et est réalisé à la fin de chaque année.

### VI.2.3 Répartition de l'effectif par métier (réseau vs siège)

L'effectif au siège sur l'année 2019 est de 570 personnes et celui du réseau est de 226 personnes.

### VI.2.4 Répartition de l'effectif par catégorie et genre

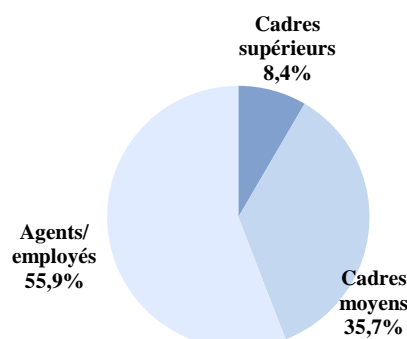
	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
<b>Cadres supérieurs</b>	<b>69</b>	<b>73</b>	<b>67</b>	<b>5,8%</b>	<b>-8,2%</b>
Hommes	43	45	40	4,7%	-11,1%
Femmes	26	28	27	7,7%	-3,6%
<b>Cadres moyens</b>	<b>256</b>	<b>272</b>	<b>284</b>	<b>6,3%</b>	<b>4,4%</b>
Hommes	122	132	136	8,2%	3,0%
Femmes	134	140	148	4,5%	5,7%
<b>Employés</b>	<b>342</b>	<b>351</b>	<b>445</b>	<b>2,6%</b>	<b>26,8%</b>
Hommes	160	158	203	-1,3%	28,5%
Femmes	182	193	242	6,0%	25,4%

Source : Wafasalaf

### VI.2.5 Structure de l'effectif par CSP

Le diagramme suivant présente la structure de l'effectif permanent de Wafasalaf par grade, au 31 décembre 2019 :

Structure de l'effectif permanent (2019)



Source : Wafasalaf

Le tableau suivant présente l'historique de la structure de l'effectif permanent de Wafasalaf par grade :

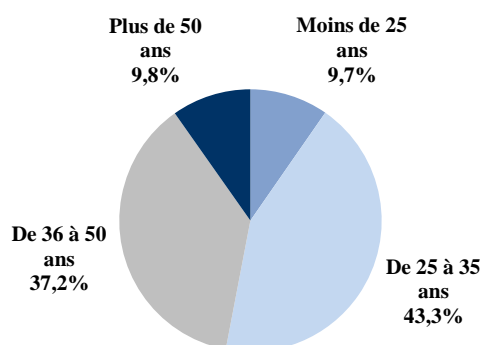
Catégorie	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Cadres supérieurs	69	73	67	5,8%	-8,2%
Cadres moyens	256	272	284	6,3%	4,4%
Employés	342	351	445	2,6%	26,8%
<b>Total</b>	<b>667</b>	<b>696</b>	<b>796</b>	<b>4,3%</b>	<b>14,4%</b>

Source : Wafasalaf

## VI.2.6 Structure de l'effectif par tranche d'âge

Le diagramme suivant présente la structure de l'effectif permanent de Wafasalaf par tranche d'âge, au 31 décembre 2019 :

Structure de l'effectif permanent par tranche d'âge (2019)



Source : Wafasalaf

Le tableau suivant présente l'historique de la structure de l'effectif permanent de Wafasalaf par tranche d'âge :

Catégorie	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Moins de 25 ans	37	49	77	32,4%	57,1%
De 25 à 35 ans	287	289	345	0,7%	19,4%
De 36 à 50 ans	274	283	296	3,3%	4,6%
Plus de 50 ans	69	75	78	8,7%	4,0%
<b>Total</b>	<b>667</b>	<b>696</b>	<b>796</b>	<b>4,3%</b>	<b>14,4%</b>

Source : Wafasalaf

## VI.2.7 Représentants du personnel

	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Représentants du personnel	9	9	9	0	0

Source : Wafasalaf

## VI.2.8 Jours de grève

	2017	2018	2019
Jours de grève			

Jours de grève	0	0	0
----------------	---	---	---

*Source : Wafasalaf*

### VI.2.9 Accidents du travail

	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Accidents de travail	10	13	11	30%	-15%

*Source : Wafasalaf*

### VI.2.10 Turnover

Le turnover de Wafasalaf sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
Recrutements de l'exercice	72	80	164	11,1%	> 100%
Départs de l'exercice	42	51	64	21,4%	25,5%
<b>Taux de turnover</b>	<b>8,7%</b>	<b>9,5%</b>	<b>9,6%</b>	<b>0,8 pts</b>	<b>0,1 pts</b>

*Source : Wafasalaf*

A fin 2019, le taux de turnover des effectifs de Wafasalaf s'élève à 9,6%, contre 9,5% en 2018, soit une évolution de +0,1 pts.

### VI.2.11 Licenciements, recrutements et démissions par catégorie

	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18
<b>Recrutements</b>	<b>72</b>	<b>80</b>	<b>164</b>	<b>11%</b>	<b>&gt; 100%</b>
Cadres supérieurs	2	2	2	0%	0%
Cadres moyens	14	19	30	36%	58%
Employés	56	59	132	5%	> 100%
<b>Démissions</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>49</b>	<b>14%</b>	<b>17%</b>
Cadres supérieurs	0	3	5		67%
Cadres moyens	15	9	15	-40%	67%
Employés	22	30	29	36%	-3%
<b>Licenciements</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-50%</b>	<b>0%</b>
Cadres supérieurs	0	0	0		
Cadres moyens	1	1	0	0%	-100%
Employés	1	0	1	-100%	

*Source : Wafasalaf*

### VI.2.12 Litiges sociaux par nature

	2017	2018	2019
<b>Litiges sociaux</b>			
Collectifs		ND	
Individuels			

*Source : Wafasalaf*

### VI.2.13 Intéressement et participation du personnel

Wafasalaf ne dispose pas d'un schéma de participation au capital au profit de son personnel. Elle a participé à l'image des autres filiales du groupe Attijariwafa bank aux offres réservées aux salariés lancées en 2005, 2007, 2012 et 2018.

Ces offres sont opérées par le biais de formules mises en place à des conditions avantageuses et ce, pour permettre au plus grand nombre de collaborateurs d'accéder au capital. Un ensemble de mesures associant des remises sur la valeur des actions, des attributions d'actions gratuites et des conditions de crédit privilégiées ont été mises en place.

Pour la société Wafasalaf, les résultats de la dernière augmentation de capital d'Attijariwafa bank réservée aux salariés du groupe en 2018 se présentent comme suit :

- 274 207 actions de la Tranche 1 (Formule « Classique ») ont été souscrites par les collaborateurs de Wafasalaf à un prix par action de 379 Dh ;
- 64 726 actions de la Tranche 2 (Formule « Plus ») ont été souscrites par les collaborateurs de Wafasalaf à un prix par action de 379 Dh.

## VII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

### VII.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'évolution des investissements effectués par Wafasalaf, durant les trois dernières années, se présente comme suit :

Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
Droit au bail	-	-	-					
Immobilisations en recherche et développement	469	864	11 008	> 100%	24,2%	492	604	-59,5%
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	3	8	15 825	> 100%	81,0%	1	3	> 100%
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-					
Terrain d'exploitation	-	-	-					
Immeubles d'exploitation - Bureaux	-	-	-					
Immeubles d'exploitation - Logements de fonction	-	-	-					
Mobilier de bureau d'exploitation	280	989	285	> 100%	-94,3%	73	-	-100,0%
Matériel de bureau d'exploitation	281	26	-	-90,7%				
Matériel informatique et Télécom	395	976	6 617	> 100%	33,0%	651	613	-2,3%
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	37	-	-				12	
Autres matériels d'exploitation	-	-	-					
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	490	299	2 163	> 100%	-84,9%	457	094	> 100%
Terrains hors exploitation	-	-	-					
Immeubles hors exploitation	-	-	-					
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-					
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	329					
<b>Total</b>	<b>6 175</b>	<b>41 899</b>	<b>36 227</b>	<b>&gt; 100%</b>	<b>-13,5%</b>	<b>6 007</b>	<b>8 454</b>	<b>40,7%</b>

Source : Wafasalaf

Au titre de l'exercice 2019, les investissements réalisés se sont établis à 36,2 Mdh, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Sur la période 2017-2019, les investissements ont concerné essentiellement :

- Les immobilisations en R&D pour 20,3 Mdh ;
- le matériel informatique et télécom pour 13,0 Mdh,;
- le matériel et mobilier de bureau pour près de 22,8 Mdh

Ces investissements représentent un total de 84,3 Mdh sur la période 2017-2019.

Au premier semestre 2020, les investissements ont augmenté de 40,7% par rapport au premier semestre 2019. Ces investissements ont concerné les immobilisations en recherche et développement, les autres immobilisations incorporelles d'exploitation, mobilier de bureau d'exploitation, matériel informatique et télécom, matériel roulant rattaché à l'exploitation et les autres immobilisations corporelles d'exploitation.

## VII.2. RESSOURCES MATERIELLES

Wafasalaf dispose d'un système d'information totalement intégré qui prend en charge toute la chaîne de valeur (avant-vente, montage des dossiers de crédit, SAV, gestion des prélèvements, recouvrement, contentieux, comptabilité client).

Pour la gestion de son réseau de partenaires et de ses apporteurs d'affaires (magasins d'électroménager, grandes surfaces, concessions automobiles et banques dans le cadre de la gestion pour compte), Wafasalaf a équipé l'ensemble de ces points de vente d'une solution Extranet leur permettant une connexion en temps réel aux plateformes d'autorisation et d'acceptation des dossiers de crédit.

Pour une meilleure gestion de la relation client, Wafasalaf s'est doté d'un CRM fonctionnant en interaction avec les autres plateformes applicatives.

Pour sa sécurité, Wafasalaf dispose d'un plan de secours informatique (PSI) et plan de continuité d'activité (PCA) déjà déployés.

Pour accompagner son développement, Wafasalaf a mis en place un ambitieux plan Projet Moyen Terme 2020 qui vise en priorité à :

- renforcer la compétitivité et assurer la pérennité de l'entreprise par une transformation digitale en profondeur ;
- le développement des services métiers à forte valeur ajoutée pour le client ;
- renforcer et unifier les canaux de distribution (Internet, mobile,...).

Pour ce PMT, Wafasalaf a un taux d'avancement satisfaisant, et a déjà déployé une nouvelle version de son site wafasalaf.ma.

## **PARTIE III.    SITUATION FINANCIERE DE WAFASALAF**



## I. INDICATEURS FINANCIERS SELECTIONNES

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020
Produit Net Bancaire	962 840	1 054 646	1 113 931	9,5%	5,6%	560 879
Résultat Brut d'exploitation	633 597	715 383	757 312	12,9%	5,9%	394 090
Résultat Net Part du Groupe	341 558	314 981	334 358	-7,8%	6,2%	-121 526
Total Crédits	11 286 715	11 648 466	12 489 113	3,2%	7,2%	12 626 212
Total Dépôts	7 130 739	6 141 498	5 530 653	-13,9%	-9,9%	5 312 197

## Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 Décembre 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2 178 300, dont un bénéfice net de KMAD 332 067.

### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 avril 2018

### **Les Commissaires aux Comptes**

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

**Abdou Souleye Diop**  
Associé Gérant

**PwC Maroc**

**Mohamed Rqibate**  
Associé

## Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 Décembre 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2 193 658, dont un bénéfice net de KMAD 315 340.

### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 19 mars 2019

### **Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**Faiçal MEKOUAR**  
Associé

**Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire**

**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Wafasalaf comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 2.339.961, dont un bénéfice net de KMAD 187.208, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société établis au 30 juin 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 13 septembre 2019

**Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**Faiçal MEKOUAR**  
Associé

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes** **Exercice du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société WAFASALAF, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 2 283781, dont un bénéfice net de KMAD 337255. Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 29 janvier 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie du Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états de synthèse**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société WAFASALAF au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire, arrêté le 29 janvier 2020, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 15 avril 2020

### **Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé



### Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2020

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société Wafasalaf comprenant le bilan, le compte de produits et charges et une sélection de notes annexes relatifs à la période allant du premier janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 2.162.182 compte tenu d'une perte nette de KMAD 122.051.

Cette situation intermédiaire a été établie sous la responsabilité du Directoire en date du 3 septembre 2020 dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 sur la base des éléments disponibles à cette date. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur cette situation intermédiaire.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société établis au 30 juin 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contenu des états A2 et B14 exposant les dérogations opérées dans le cadre de la crise Covid, et leurs impacts sur les comptes arrêtés au 30 juin 2020.

Casablanca, le 17 septembre 2020

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

## ETAT A2 : ETATS DES DEROGATIONS AU 30/06/2020

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
1.Dérogations aux principes comptables fondamentaux	<p>En référence à la demande de l'APSF auprès de Bank Al-Maghrib, formulée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19, un traitement comptable dérogatoire au moratoire accordé par les sociétés de crédit-bail et LOA en application de la mesure de soutien décidée par le comité de veille économique et le conseil national de comptabilité dans son avis n°13.</p> <p>Ce traitement, autorisé par Bank Al-Maghrib</p>	Le traitement consiste à procéder à une suspension des dotations aux amortissements des biens donnés en crédit-bail sur la durée du moratoire pour les dossiers ayant fait l'objet de suspension.
2.Dérogations aux méthodes d'évaluation	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
3.Dérogations aux règles d'établissement et de la présentation des états de synthèse	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

#### ETAT B14 :

La provision pour autres risques et charges intègre une provision qui tient compte des impacts prévisionnels de la crise sanitaire. L'estimation de cet impact a été faite notamment sur la base des éléments d'information disponibles à la date d'établissement des comptes. L'approche retenue pour l'estimation de cette provision sera actualisée pour les prochains arrêtés en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire et économique.

## Rapport des Auditeurs Indépendants sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société WAFASALAF et sa filiale (Groupe WAFASALAF), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, le compte de résultat, l'état de résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 825 710 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 341 558.

### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC du 15 juillet 1999. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états financiers consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe WAFASALAF constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 27 avril 2018

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Mazars Audit et Conseil**

**Abdou Souleye Diop**  
**Associé Gérant**

**PwC Maroc**

**Mohamed Rqibate**  
**Associé**

## **Rapport des Auditeurs Indépendants sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société WAFASALAF et sa filiale (Groupe WAFASALAF), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, le compte de résultat, l'état de résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 840 639 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 314 981.

### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC du 15 juillet 1999. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sur les états financiers consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe WAFASALAF constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC le 15 juillet 1999.

Casablanca, le 19 mars 2019

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

### Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2019

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Wafasalaf et sa filiale (Groupe Wafasalaf) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.705.349 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 164.611.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Wafasalaf arrêtés au 30 juin 2019, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Casablanca, le 13 septembre 2019

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé



## **Rapport des Auditeurs Indépendants sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Wafasalaf et sa filiale (Groupe Wafasalaf), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de produits et charges, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.875.096, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 334.358. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 29 janvier 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie du Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

### **Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC du 15 juillet 1999. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations de risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensembles des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinions sur les états financiers consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du GROUPE WAFASALAF constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes marocaines telles qu'adoptées par le CNC le 15 juillet 1999.

### **Autre point**

Pour les événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des états de synthèse relatifs aux effets de la pandémie Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 15 avril 2020

**Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

### Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2020

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Wafasalaf et sa filiale (Groupe Wafasalaf) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.753.511 compte tenu d'une perte nette consolidée de KMAD 122.526.

Cette situation intermédiaire a été établie sous la responsabilité du Directoire en date du 3 septembre 2020 dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 sur la base des éléments disponibles à cette date. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur cette situation intermédiaire.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Wafasalaf arrêtés au 30 juin 2020, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe B14 exposant les impacts estimés de la crise Covid sur le coût du risque de la société au 30 juin 2020.

Casablanca, le 17 septembre 2020

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**ERNST & YOUNG**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

**Abdeslam BERRADA ALLAM**  
Associé

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

#### **ETAT B14 :**

La provision pour autres risques et charges intègre une provision qui tient compte des impacts prévisionnels de la crise sanitaire. L'estimation de cet impact a été faite notamment sur la base des éléments d'information disponibles à la date d'établissement des comptes. L'approche retenue pour l'estimation de cette provision sera actualisée pour les prochains arrêtés en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire et économique.

## II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES DE WAFASALAF

### II.1. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE (CPC)

Le périmètre de consolidation de Wafasalaf se présente comme suit :

Dénomination	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>Themis Courtage</b>	100%	100%	Intégration globale selon les normes PCEC

Le compte d'exploitation consolidé de Wafasalaf, sur la période 2017-S1.2020, se présente comme suit :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
Produits d'exploitation bancaire	1 329 321	1 416 015	1 487 622	6.5%	5.1%	730 788	748 381	2.4%
Charges d'exploitation bancaire	366 480	361 368	373 691	-1.4%	3.4%	182 813	187 502	2.6%
<b>Produit Net Bancaire (PNB)</b>	<b>962 840</b>	<b>054 646</b>	<b>113 931</b>	<b>9.5%</b>	<b>5.6%</b>	<b>547 975</b>	<b>560 879</b>	<b>2.4%</b>
<b>Produits d'exploitation non bancaire</b>	<b>78 381</b>	<b>86 983</b>	<b>92 129</b>	<b>11.0%</b>	<b>5.9%</b>	<b>45 414</b>	<b>43 188</b>	<b>-4.9%</b>
<b>Charges d'exploitation non bancaire</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1 024</b>	<b>Ns</b>	<b>&gt;100,0%</b>			<b>Ns</b>
Charges générales d'exploitation	407 625	426 244	447 724	4.6%	5.0%	215 675	209 977	-2.6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>633 597</b>	<b>715 383</b>	<b>757 312</b>	<b>12.9%</b>	<b>5.9%</b>	<b>377 714</b>	<b>394 090</b>	<b>4.3%</b>
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	101 809	219 702	199 858	>100,0%	-9.0%	109 615	253 817	>100,0%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	3 088	-6 571	1 700	<-100,0%	>100,0%		205 000	Ns
<b>Résultat courant</b>	<b>528 700</b>	<b>502 252</b>	<b>555 754</b>	<b>-5.0%</b>	<b>10.7%</b>	<b>268 099</b>	<b>-64 727</b>	<b>&lt;-100,0%</b>
Résultat non courant	10 861	-7 087	-18 801	<-100,0%	<-100,0%	-6 349	-7 055	-11.1%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>539 561</b>	<b>495 165</b>	<b>536 953</b>	<b>-8.2%</b>	<b>8.4%</b>	<b>261 748</b>	<b>-71 782</b>	<b>&lt;-100,0%</b>
Impôts sur les résultats	198 003	180 185	202 595	-9.0%	12.4%	97 137	49 744	-48.8%
<b>Résultat net</b>	<b>341 558</b>	<b>314 981</b>	<b>334 358</b>	<b>-7.8%</b>	<b>6.2%</b>	<b>164 611</b>	<b>-121 526</b>	<b>&lt;-100,0%</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>341 558</b>	<b>314 981</b>	<b>334 358</b>	<b>-7.8%</b>	<b>6.2%</b>	<b>164 611</b>	<b>-121 526</b>	<b>&lt;-100,0%</b>

Source : Wafasalaf

#### II.1.1 Produits d'exploitation bancaire consolidés

Les produits d'exploitation bancaire consolidés, sur la période 2017 au 30 juin 2020, se détaillent comme suit :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les	139	143	135	2,8%	-5,7%	135	0	-100,0%

établissements de crédit								
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	888 989	930 088	957 526	4,6%	3,0%	465 949	490 930	5,4%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance			8 144	Ns	Ns		3 733	Ns
Produits sur titres de propriété				Ns	Ns			Ns
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	100 586	108 603	115 797	8,0%	6,6%	57 174	88 941	55,6%
Commissions sur prestations de service	337 399	374 761	403 044	11,1%	7,5%	202 535	157 838	-22,1%
Autres produits bancaires	2 208	2 420	2 976	9,6%	23,0%	4 995	6 939	38,9%
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>1 329 321</b>	<b>1 416 015</b>	<b>1 487 622</b>	<b>6,5%</b>	<b>5,1%</b>	<b>730 788</b>	<b>748 381</b>	<b>2,4%</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

Au titre de l'exercice 2018, les produits d'exploitation bancaire consolidés ont affiché une hausse de 6,5% par rapport à 2017, pour s'établir à 1 416,0 Mdh en 2018 contre 1 329,3 Mdh en 2017. Cette évolution tient principalement à celle des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle, en hausse de 4,6% sur la période, passant de 889,0 Mdh en 2017 à 930,1 Mdh en 2018. Elle s'explique également par la hausse de 11,1% des commissions sur prestations de service, qui passent de 337,4 Mdh en 2017 à 374,8 Mdh en 2018.

### Revue analytique 2018-2019

Au titre de l'exercice 2019, les produits d'exploitation bancaire consolidés ont affiché une hausse de 4,5% par rapport à 2018, pour s'établir à 1 487,6 Mdh en 2019 contre 1 416,0 Mdh en 2018. Cette évolution tient principalement à celle des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle, en hausse de 3,0% sur la période, passant de 930,1 Mdh en 2018 à 957,5 Mdh en 2019. Elle s'explique également par la hausse de 7,5% des commissions sur prestations de service, qui passent de 374,8 Mdh en 2018 à 403,0

Mdh en 2019 en raison du reclassement de la commission GPC ainsi que la refacturation des prestations aux clients.

### Revue analytique S1-2020

Au titre du premier semestre 2020, les produits d'exploitation bancaire ont affiché une hausse de 2,4% par rapport à juin 2019, pour s'établir à 748,4 Mdh en juin 2020 contre 730,8 Mdh en juin 2019. Cette évolution tient principalement à :

- La hausse des produits sur opérations de crédit-bail et de location de 55,6% est expliquée par report de la comptabilisation des dotations aux amortissements conformément aux recommandations de Bank Al-Maghrib ;
- La hausse des autres produits bancaires de 38,9% en raison de l'évolution des revenus des OPCVM ;
- La baisse des commissions sur prestations de service de 22,1% suite à la baisse des frais de dossier.

#### **II.1.2 Charges d'exploitation bancaire consolidées**

Les charges d'exploitation bancaire consolidées, sur la période 2017 au 30 juin 2020, se détaillent comme suit :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	272 319	239 715	210 957	-12.0%	-12.0%	109 038	97 023	-11.0%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle				Ns	Ns			Ns
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	82 253	108 387	143 830	31.8%	32.7%	64 626	84 101	30.1%
Charges sur opérations de crédit-bail et de location				Ns	Ns			Ns
Autres charges bancaires	11 909	13 266	18 903	11.4%	42.5%	9 148	6 377	-30.3%
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>366 480</b>	<b>361 368</b>	<b>373 691</b>	<b>-1.4%</b>	<b>3.4%</b>	<b>182 812</b>	<b>187 502</b>	<b>2.6%</b>

Source : Wafasalaf

Les charges d'exploitation bancaire sont composées essentiellement des « Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis » et des « Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit » représentant les charges financières dues aux emprunts financiers et aux crédits à court et moyen terme.

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, les charges d'exploitation bancaires affichent une baisse de 1,4% par rapport à 2017, s'établissant à 361,4 Mdh en 2018 contre 366,5 Mdh en 2017, en raison de la baisse de 12% des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit, qui s'inscrivent à 239,7 Mdh en 2018 contre 272,3 Mdh en 2017.

La baisse des intérêts et charges assimilés sur les opérations avec les établissements de crédit s'explique par le remplacement des CMT (-12% soit -33 Mdh) par des BSF (27% soit une augmentation de 19Mdh)

en raison des conditions favorables du marché, suivi de l'évolution des intérêts sur les emprunts obligataires de 63% soit une augmentation de 7Mdh.

La baisse est cependant atténuée par la hausse de 31,8% des intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis, qui s'élèvent à 108,4 Mdh en 2018, contre 82,3 Mdh en 2017, également en lien avec le remplacement des CMT par les BSF.

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, les charges d'exploitation bancaires affichent une hausse de 3,4% par rapport à 2018, s'établissant à 373,7 Mdh en 2019 contre 361,4 Mdh en 2018, en raison de la hausse de 32,7% des intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis, qui s'inscrivent à 143,8 Mdh en 2019 contre 108,4 Mdh en 2018 en raison du remplacement des CMT par des BSF.

La baisse des intérêts et charges assimilés sur les opérations avec les établissements de crédit s'explique également par le remplacement des CMT par des BSF ;

La baisse est cependant atténuée par la hausse de 42,5% des autres charges bancaires, qui s'élèvent à 18,9 Mdh en 2019 contre 13,3 Mdh en 2018 en raison des opérations de recouvrement opérées pour une maîtrise du risque. L'impact des opérations de recouvrement est lié à la hausse des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties.

### Revue analytique au S1-2020

La hausse des charges d'exploitation bancaire de 2,6% est principalement due à :

- La hausse des intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis de 30,1% en raison du volume des émissions de BSF en 2020 pour les conditions favorables de cet instrument de refinancement en 2020;
- La diminution des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit en raison du remplacement des emprunts bancaires par les BSF, dans le cadre de l'optimisation des ressources ;
- La baisse des autres charges bancaires (-30,3%) en raison de la diminution des charges et commissions bancaires suite aux reports des échéances liées à la crise sanitaire actuelle.

## II.1.3 Produit net bancaire consolidé

Le Produit Net Bancaire consolidé, sur la période 2017 au 30 juin 2020, évolue de la manière suivante :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.201 9	S1.202 0	Var. 2020/1 9
Produits d'exploitation bancaire (1)	1 329 321	1 416 015	1 487 622	6.5%	5.1%	730 788	748 381	2.4%
Charges d'exploitation bancaire (2)	366 480	361 368	373 691	-1.4%	3.4%	182 813	187 502	2.6%
<b>Produit Net Bancaire (1)-(2)</b>	<b>962 840</b>	<b>1 054 646</b>	<b>1 113 931</b>	<b>9.5%</b>	<b>5.6%</b>	<b>547 975</b>	<b>560 879</b>	<b>2.4%</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, le Produit Net Bancaire consolidé affiche une augmentation de 9,5% par rapport à 2017 et s'élève ainsi à 1 054,6 Mdh contre 962,8 Mdh au titre de l'exercice précédent.

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, le Produit Net Bancaire consolidé affiche une augmentation de 5,6% par rapport à 2018 et s'élève ainsi à 1 113,9 Mdh contre 1 054,6 Mdh en 2018.

### Revue analytique S1-2020

Le PNB a augmenté de 2,4% passant de 548,0 Mdh en juin 2019 à 560,9 Mdh en juin 2020.

#### II.1.4 Marge d'intérêt et des opérations de crédit-bail consolidée

La marge d'intérêt et des opérations de crédit-bail consolidée de Wafasalaf évolue, comme suit, sur la période 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
Intérêts et produits assimilés* (1)	989 714	1 038 834	1 081 602	5,0%	4,1%	523 258	583 604	11,5%
Intérêts et charges assimilés	354 572	348 103	354 788	-1,8%	1,9%	173 664	181 125	4,3%
<b>Marge d'intérêt et des opérations de crédit-bail (2)</b>	<b>635 143</b>	<b>690 731</b>	<b>726 814</b>	<b>8,8%</b>	<b>5,2%</b>	<b>349 594</b>	<b>402 479</b>	<b>15,1%</b>
Taux de marge (2/1)	64,2%	66,5%	67,2%	2,3 pts	0,7 pts	66,8%	69,0%	2,2 pts
Marge d'intérêt et des opérations de crédit-bail/ PNB	66,0%	65,5%	65,2%	-0,5 pts	-0,2 pts	63,8%	71,8%	8,0 pts

Source : Wafasalaf

\*y compris produits sur opérations de crédit-bail et de location

\*\*y compris charges sur opérations de crédit-bail et de location

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, la marge d'intérêt est en hausse de 8,8% par rapport à 2017, s'élevant à 690,7 Mdh en 2018 contre 635,1 Mdh en 2017, principalement portée par la hausse de 5% des intérêts et produits assimilés, qui passent de 989,7 Mdh en 2017 à 1 038,8 Mdh en 2018.

Parallèlement, le taux de marge est en hausse de 2,3 points sur la période pour s'établir à 66,5% en 2018 (contre 64,2% en 2017).

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, la marge d'intérêt est en hausse de 5,2% par rapport à 2018, s'élevant à 726,8 Mdh contre 690,7 Mdh en 2018, principalement portée par la hausse de 4,1% des intérêts et produits assimilés, qui passent de 1 038,8 Mdh en 2018 à 1 081,6 Mdh en 2019.

Parallèlement, le taux de marge est en hausse de 0,7 point sur la période pour s'établir à 67,2% en 2019 (contre 66,5% en 2018).

### Revue analytique S1-2020

La marge d'intérêt est en hausse de 15,1% entre juin 2019 et juin 2020. Elle est passée de 349,6 Mdh en juin 2019 à 402,5 Mdh en juin 2020. Cette hausse est principalement portée par la hausse des intérêts et produits assimilés de 11,5%.

Le taux de marge est en hausse entre juin 2019 et juin 2020 et s'établit à 69,0%.



## II.1.5 Produits et charges d'exploitation non bancaire

Le produit net non bancaire consolidé évolue, comme suit, sur la période 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
Produits d'exploitation non bancaires	78 381	86 983	92 129	11.0%	5.9%	45 414	43 188	-4.9%
Charges d'exploitation non bancaires	0	1.1903	1024	Ns	>100,0%			Ns

Source : Wafasalaf

Les produits d'exploitation non bancaire consolidés sont composés essentiellement de produits accessoires regroupant notamment les indemnités de recouvrement, les intérêts de retard et les indemnités de remboursement par anticipation. Ce poste intègre également les commissions d'intermédiation de la filiale Themis Courtage.

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, les produits d'exploitation non bancaire consolidés ont enregistré une hausse de 11,0%, liée à la refacturation des frais de recouvrement.

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, les produits d'exploitation non bancaire consolidés ont enregistré une hausse de 5,9%, liée à la refacturation des frais de recouvrement.

### Revue analytique au S1-2020

En juin 2020, les produits d'exploitation non bancaire ont enregistré une baisse de 4,9% comparé à juin 2019 pour s'établir à 43,2 Mdh. Cela s'explique principalement par la baisse des produits accessoires sur le contentieux ainsi que la refacturation des frais de recouvrement.

## II.1.6 Frais généraux consolidés

Les charges générales d'exploitation consolidées évoluent, comme suit, sur la période 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
<b>Produit net bancaire</b>	<b>962 840</b>	<b>1 054 646</b>	<b>1 113 931</b>	<b>9.5%</b>	<b>5.6%</b>	<b>547 975</b>	<b>560 879</b>	<b>2.4%</b>
Charges de personnel	156 074	167 987	181 968	7.6%	8.3%	86 773	92 439	6.5%
Impôts et taxes	8 069	8 030	8 104	-0.5%	0.9%	4 023	4 505	12.0%
Charges externes	208 561	220 113	229 310	5.5%	4.2%	111 163	98 497	-11.4%
Autres charges d'exploitation	3 040	21	7	-99.3%	-65.6%	4	1	-75.0%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	31 881	30 093	28 335	-5.6%	-5.8%	13 712	14 536	6.0%
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>407 625</b>	<b>426 244</b>	<b>447 724</b>	<b>4.6%</b>	<b>5.0%</b>	<b>215 675</b>	<b>209 977</b>	<b>-2.6%</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, les charges générales d'exploitation s'élèvent à 426,2 Mdh contre 407,6 Mdh en 2017, en hausse de 4,6% sur la période. Cette progression est principalement imputable aux éléments suivants :

- la hausse de 7,6% des charges de personnel, qui s'élèvent à 168,0 Mdh en 2018 contre 156,1 Mdh en 2017, liée à la création de nouveaux postes pour le renforcement des activités de la société ainsi que l'augmentation de la masse salariale;
- la hausse de 5,5% des charges externes, qui s'élèvent à 220,1 Mdh en 2018 contre 208,6 Mdh en 2017, en raison des frais publicitaires liés au salon de l'automobile et des honoraires des cabinets suite au lancement du Plan Moyen Terme (PMT);
- la baisse de 5,6% des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles, qui s'établissent à 30,1 Mdh en 2018 contre 31,9 Mdh en 2017.

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, les charges générales d'exploitation s'élèvent à 447,7 Mdh contre 426,2 Mdh en 2018, en hausse de 5,0% sur la période. Cette progression est principalement imputable aux éléments suivants :

- la hausse de 8,3% des charges de personnel, qui s'élèvent à 182,0 Mdh en 2019 contre 168,0 Mdh en 2018, liée à l'augmentation des effectifs et des salaires;
- la hausse de 4,2% des charges externes, qui s'élèvent à 229,3 Mdh en 2019 contre 220,1 Mdh en 2018 ;
- la baisse de 5,8% des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles, qui s'établissent à 28,3 Mdh en 2019 contre 30,1 Mdh en 2018.

### Revue analytique au S1-2020

Les charges générales d'exploitation sont passées de 215,7 Mdh à 210,0 Mdh entre juin 2019 et juin 2020 soit une diminution de 2,6%. Cette baisse est principalement due à l'effet combiné de :

- la baisse des charges externes qui sont passées de 111,2 Mdh en juin 2019 à 98,5 en juin 2020 soit une baisse de 11,4% en raison de la diminution des commissions de démarchage de crédit auto et de publicité ;
- La hausse des charges de personnel de 6,5% en raison des nouveaux recrutements et l'augmentation de la masse salariale ;
- La hausse des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations en raison de l'augmentation des dotations aux amortissements des brevets de marque et valeurs similaires ainsi que la hausse des DEA matériels informatiques.

## **II.1.7 Coefficient d'exploitation consolidé**

Le coefficient d'exploitation consolidé évolue, comme suit, sur la période 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/ 19
Produit Net Bancaire (1)	962 840	1 054 646	1 113 931	9.5%	5.6%	547 975	560 879	2.4%
Charges générales d'exploitation (2)	407 625	426 244	447 724	4.6%	5.0%	215 675	209 977	-2.6%
Résultat courant (3)	528 700	502 252	555 754	-5.0%	10.7%	268 099	-64 727	<- 100,0 %

<b>Coefficient d'exploitation (4) = (2)/(1)</b>	<b>42.3%</b>	<b>40.4%</b>	<b>40.2%</b>	<b>-1.9 pts</b>	<b>-0.2 pts</b>	<b>39.4%</b>	<b>37.4%</b>	<b>-1.9 pts</b>
<b>Marge d'exploitation (5) = (3)/(1)</b>	<b>54.9%</b>	<b>47.6%</b>	<b>49.9%</b>	<b>-7.3 pts</b>	<b>2.3 pts</b>	<b>48.9%</b>	<b>-11.5%</b>	<b>-60.5 pts</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, le coefficient d'exploitation consolidé s'établit à 40,4% contre 42,3% en 2017, en baisse de 1,9 point sur la période, sous l'effet de la baisse du PNB (9,5%) supérieur à la hausse des charges générales d'exploitation (4,6%).

De même, la marge d'exploitation s'établit à 47,6% en 2018 contre 54,9% en 2017, en baisse de 7,3 points sur la période.

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, le coefficient d'exploitation consolidé s'établit à 40,2% contre 40,4% en 2018, en légère baisse de 0,2 point sur la période, sous l'effet de la hausse du PNB (5,6%) supérieur à la hausse des charges générales d'exploitation (5,0%).

De même, la marge d'exploitation s'établit à 49,9% en 2019 contre 47,6% en 2018, en hausse de 2,3 points sur la période.

### Revue analytique au S1-2020

En juin 2020, le coefficient d'exploitation s'établit à 37,4% contre 39,4% en juin 2019, en légère baisse de 1,9 point sur la période, sous l'effet de la hausse du PNB (2,4%) et à la baisse des charges générales d'exploitation (-2,6%).

De même, la marge d'exploitation s'établit à -11,5% en juin 2020 contre 48,9% en juin 2019, en baisse de 60,5 points sur la période.

## **II.1.8 Résultat brut d'exploitation consolidé**

Le résultat brut d'exploitation consolidé évolue, comme suit, pour la période 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>962 840</b>	<b>1 054 646</b>	<b>1 113 931</b>	<b>9.5%</b>	<b>5.6%</b>	<b>547 975</b>	<b>560 879</b>	<b>2.4%</b>
+/- Résultat des opérations sur immobilisations financières				Ns	Ns			Ns
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	78 381	86 983	92 129	11.0%	5.9%	45 414	43 188	-4.9%
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	1	1 024	Ns	>100,0 %	0	0	Ns
- Charges générales d'exploitation	407 625	426 244	447 724	4.6%	5.0%	215 675	209 977	-2.6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>633 597</b>	<b>715 383</b>	<b>757 312</b>	<b>12.9%</b>	<b>5.9%</b>	<b>377 714</b>	<b>394 090</b>	<b>4.3%</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 12,9% pour s'établir à 715,4 Mdh contre 633,6 Mdh en 2017. Cette augmentation tient notamment à la hausse du PNB au cours de l'exercice (+9,5%) combinée à la hausse des autres produits d'exploitation non bancaire (+11,0%), parallèlement à une hausse mesurée des charges générales d'exploitation consolidées sur la période (+4,6%).

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 5,9% pour s'établir à 757,3 Mdh contre 715,4 Mdh en 2018. Cette augmentation tient notamment à la hausse du PNB au cours de l'exercice (5,6%) combinée à la hausse des autres produits d'exploitation non bancaire (+5,9%), parallèlement à une hausse des charges générales d'exploitation consolidées sur la période (+5,0%).

### Revue analytique au S1-2020

En juin 2020, le résultat brut d'exploitation a augmenté de 4,3% pour s'établir à 394,1 Mdh contre 377,7 Mdh en juin 2019. Cette hausse tient notamment à la hausse du PNB de 2,4% combinée à la baisse des charges générales d'exploitations (-2,6%) et les autres produits d'exploitation non bancaire (-4,9%) suite à la baisse des produits accessoires sur le contentieux ainsi que la refacturation des frais de recouvrement.

#### II.1.9 Résultat courant consolidé

Le résultat courant consolidé se présente comme suit, sur la période 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>633 597</b>	<b>715 383</b>	<b>757 312</b>	<b>12.9%</b>	<b>5.9%</b>	<b>377 714</b>	<b>394 090</b>	<b>4.3%</b>
- Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	101 809	219 702	199 858	>100,0%	-9.0%	109 615	253 817	>100,0 %
- Autres dotations nettes de reprises aux provisions	3 088	-6 571	1 700	<-100,0%	>100,0%	0	205 000	Ns
<b>Résultat courant</b>	<b>528 700</b>	<b>502 252</b>	<b>555 754</b>	<b>-5.0%</b>	<b>10.7%</b>	<b>268 099</b>	<b>-64 727</b>	<b>&lt;-100,0%</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, le résultat courant consolidé s'établit à 502,3 Mdh contre 528,7 Mdh en 2017, en baisse de 5,0% sur la période. Son évolution reflète la forte hausse des dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance, qui passent de 101,8 Mdh en 2017 à 219,7 Mdh en 2018, qui s'explique par le changement du mix produit (orientation de la LOA vers le crédit amortissable) et en conséquence, la hausse de la base de provisionnement.

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, le résultat courant consolidé s'établit à 555,8 Mdh contre 502,3 Mdh en 2018, en hausse de 10,7% sur la période. Son évolution reflète la forte hausse des autres dotations nettes de reprises aux provisions, qui passent de - 6,6 Mdh en 2018 à 1,7 Mdh en 2019.

## Revue analytique au S1-2020

Le résultat courant est passé de 268,1 Mdh en juin 2019 à -64,7 Mdh en juin 2020 suite à :

- l'augmentation des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables de plus de 100% en raison de :
  - la hausse des autres dotations aux provisions qui s'explique par la constitution d'une provision pour risques généraux de 205 Mdh en couverture à la crise sanitaire ce qui a eu pour effet d'augmenter le coût du risque ;
  - la hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance qui passe de 205,0 Mdh en juin 2019 à 304,4 Mdh en juin 2020 en raison de l'augmentation des pertes sur créances irrécupérables ;
  - La constitution d'une provision de 18 Mdh pour faire face à l'affaire « fraude taxi ».
- la diminution des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties en raison de :
  - la baisse des reprises de provisions pour créances en souffrance (-52,5 Mdh) suite au recul des encaissements ;
  - la baisse de 5,9 Mdh des récupérations des créances amorties suite à l'impact de la crise sanitaire qui passent de 12,6 Mdh au premier semestre 2019 à 6,7 Mdh au premier semestre 2020.

### II.1.10 Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé de Wafasalaf évolue, comme suit, sur la période 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. 2020/19
<b>Résultat courant</b>	528 700	502 252	555 754	-5.0%	10.7%	268 099	-64 727	<- 100,0%
<b>Résultat non courant</b>	10 861	-7 087	-18 801	<- 100,0%	<- 100,0%	-6 349	-7 055	-11.1%
<b>Résultat avant impôts</b>	539 561	495 165	536 953	-8.2%	8.4%	261 750	-71 782	<- 100,0%
Impôts sur les résultats	198 003	180 185	202 595	-9.0%	12.4%	97 137	49 744	-48.8%
<b>Résultat net</b>	341 558	314 981	334 358	-7.8%	6.2%	164 613	-121 526	<- 100,0%
<b>Dont résultat net part du Groupe</b>	341 558	314 981	334 358	-7.8%	6.2%	164 613	-121 526	<- 100,0%
<b>Marge nette (RN/PNB)</b>	35.5%	29.9%	30.0%	-5.6 pts	0.2 pts	30.0%	-21.7%	-51.7 pts
- bénéfices distribués	300 000	300 052	300 059	0.0%	0.0%	300 059	59	-100.0%
<b>Autofinancement</b>	72 263	44 340	63 658	-38.6%	43.6%	-107 048	-121 735	-13.7%

Source : Wafasalaf

## Revue analytique 2017-2018

En 2018, le résultat net consolidé s'établit à 315,0 Mdh, contre 341,6 Mdh, en baisse de 7,8% sur l'exercice, sous l'effet combiné de :

- La baisse de 5% du Résultat courant, qui passe de 527,7 Mdh en 2017 à 502,3 Mdh en 2018 ;
- La baisse du résultat non courant, qui passe de 10,9Mdh en 2017 à 7,1 Mdh en 2018.

Parallèlement, la marge nette s'élève à 29,9% contre 35,5% en 2017, en baisse de 5,6 points sur la période.

A fin 2018, l'autofinancement s'établit à 44,3 Mdh contre 72,3 Mdh en 2017, tenant compte d'une distribution de dividendes de 300,1 Mdh (contre 300,0 Mdh en 2017).

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, le résultat net consolidé s'établit à 334,4 Mdh contre 315,0 Mdh, en 2018 en hausse de 6,2% sur l'exercice, qui s'explique par la hausse de 10,7% du Résultat courant, qui passe de 502,3 Mdh en 2018 à 555,8 Mdh en 2019.

Parallèlement, la marge nette s'élève à 30,0% contre 29,9% en 2018, en hausse de 0,2 point sur la période.

A fin 2019, l'autofinancement s'établit à 63,7 contre 44,3 Mdh en 2018, tenant compte d'une distribution de dividendes de 300,1 Mdh qui reste stable par rapport à l'an dernier.

### Revue analytique au S1-2020

A juin 2020, le résultat net de Wafasalaf s'établit à -121,5 Mdh contre 164,6 Mdh en juin 2019 soit une baisse de plus de 100% sur la période. La marge nette est ainsi en baisse de 51,7 points à -21,7% contre 30,0% en juin 2019. Cette baisse s'explique par l'effet combiné de la baisse du résultat net et de la hausse du PNB.

L'autofinancement à juin 2020 est de -121,7 Mdh contre -107,0 MDh en juin 2019 soit une baisse de 13,7% sur la période.

## II.2. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE

Le bilan consolidé de Wafasalaf se présente comme suit sur la période 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux	4 295	2 214	1 819	-48.5%	-17.8%	76 170	>100,0 %
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	283 590	315 714	384 886	11.3%	21.9%	762 612	98.1%
Créances sur la clientèle	8 667 753	8 853 795	9 734 095	2.1%	9.9%	9 641 846	-0.9%
Opérations de crédit-bail et de location	2 335 372	2 478 956	2 370 131	6.1%	-4.4%	2 221 754	-6.3%
Titres de transaction et de placement	28 000	27 407		-2.1%	-100.0%	43 014	Ns
Autres actifs	783 835	889 563	626 361	13.5%	-29.6%	550 817	-12.1%
Titres d'investissement	0	12 500	12 500	Ns	0.0%	12 500	0.0%
Titres de participation et emplois assimilés	151	151	151	0.0%	0.0%	151	0.0%
Immobilisations incorporelles	189 250	184 148	189 118	-2.7%	2.7%	189 038	0.0%
Immobilisations corporelles	47 780	58 977	55 067	23.4%	-6.6%	53 896	-2.1%
<b>Actif</b>	<b>12 340 026</b>	<b>12 823 426</b>	<b>13 374 130</b>	<b>3.9%</b>	<b>4.3%</b>	<b>13 551 797</b>	<b>1.3%</b>
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 130 739	6 141 498	5 530 653	-13.9%	-9.9%	5 312 196	-3.9%
Titres de créance émis	2 123 770	3 648 221	4 611 720	71.8%	26.4%	5 136 268	11.4%
Autres passifs	780 038	719 852	828 877	-7.7%	15.1%	616 584	-25.6%
Provisions pour risques et charges	26 090	19 520	21 220	-25.2%	8.7%	226 220	>100,0 %
Dettes subordonnées	453 679	453 696	506 565	0.0%	11.7%	507 017	0.1%
Primes liées au capital	37 143	37 143	37 143	0.0%	0.0%	37 143	0.0%
Capital	113 180	113 180	113 180	0.0%	0.0%	113 180	0.0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion, et différences sur mise en équivalence	1 333 830	1 375 336	1 390 415	3.1%	1.1%	1 724 714	24.0%
Résultat net de l'exercice (+/-)	341 558	314 981	334 358	-7.8%	6.2%	-121 526	<- 100,0%
<b>Passif</b>	<b>12 340 026</b>	<b>12 823 426</b>	<b>13 374 130</b>	<b>3.9%</b>	<b>4.3%</b>	<b>13 551 797</b>	<b>1.3%</b>

Source : Wafasalaf

Le total bilan consolidé de Wafasalaf s'établit à 13 551,8 Mdh au 30 juin 2020 contre 13 374,1 Mdh en 2019, ce qui représente une variation de +1,3% sur la période considérée.

### II.2.1 Crédits consolidés

L'encours des crédits consolidés par catégorie a évolué de la manière suivante au cours de la période 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
--------	------	------	------	---------------	---------------	---------	------------------------

<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux</b>	<b>4 295</b>	<b>2 214</b>	<b>1 819</b>	<b>-48.5%</b>	<b>-17.8%</b>	<b>76 170</b>	<b>&gt;100,0 %</b>
<b>Créances sur les établissements de crédits et assimilés (1)</b>	<b>283 590</b>	<b>315 714</b>	<b>384 886</b>	<b>11.3%</b>	<b>21.9%</b>	<b>762 612</b>	<b>98.1%</b>
<b>Créances sur la clientèle (2)</b>	<b>8 667 753</b>	<b>8 853 795</b>	<b>9 734 095</b>	<b>2.1%</b>	<b>9.9%</b>	<b>9 641 846</b>	<b>-0.9%</b>
Crédits de trésorerie et à la consommation	8 452 175	8 530 795	9 396 396	0.9%	10.1%	8 897 045	-5.3%
Crédits à l'équipement	0			Ns	Ns		Ns
Crédits immobiliers	2 459	1 900	1 695	-22.7%	-10.8%	1 695	0.0%
Autres crédits	213 120	321 101	336 005	50.7%	4.6%	743 106	>100,0 %
<b>Opérations de crédit-bail et de location (3)</b>	<b>2 335 372</b>	<b>2 478 956</b>	<b>2 370 131</b>	<b>6.1%</b>	<b>-4.4%</b>	<b>2 221 754</b>	<b>-6.3%</b>
<b>Total crédits (1) + (2) + (3)</b>	<b>11 286 715</b>	<b>11 648 466</b>	<b>12 489 113</b>	<b>3.2%</b>	<b>7.2%</b>	<b>12 626 212</b>	<b>1.1%</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

Au terme de l'exercice 2018, le total des crédits consolidés s'établit à 11 648,5 Mdh contre 11 286,7 Mdh en 2017, soit une hausse de 3,2% sur la période. Cette évolution est due à la conjugaison des éléments suivants :

- la hausse de 2,1% des créances sur la clientèle, qui s'élèvent à 8 853,8 Mdh en 2018 contre 8 667,8 Mdh en 2017, portées à la fois par :
  - la hausse de 10,1% des crédits de trésorerie et à la consommation, qui passent de 8 530,8 Mdh en 2018 à 9 396,4 en 2019 ;
  - l'augmentation de 4,6% des autres crédits, qui passent de 321,1 Mdh en 2018 à 336,0 Mdh en 2019.
- la hausse de 6,1% des opérations de crédit-bail et de location, s'élevant à 2 479,0 Mdh en 2018 contre 2 335,4 Mdh en 2017 ;
- la hausse de 11,3% des créances sur les établissements de crédit et assimilés, s'élevant à 315,7 Mdh en 2018 contre 283,6 Mdh en 2017.

### Revue analytique 2018-2019

Au terme de l'exercice 2019, le total des crédits consolidés s'établit à 12 489,1 Mdh contre 11 648,5 Mdh en 2018, soit une hausse de 7,2% sur la période. Cette évolution est due à la conjugaison des éléments suivants :

- la hausse de 9,9% des créances sur la clientèle, qui s'élèvent à 9 734,1 Mdh en 2019 contre 8 853,8 Mdh en 2018, portées à la fois par :
  - la hausse de 0,9% des crédits de trésorerie et à la consommation, qui passent de 8 452,2 Mdh en 2017 à 8 530,8 Mdh en 2018 ;
  - l'augmentation de 50,7% des autres crédits, qui passent de 213,1 Mdh en 2017 à 321,1 Mdh en 2018.
- la hausse de 21,9% des créances sur les établissements de crédit et assimilés, s'élevant à 384,9 Mdh contre 315,7 Mdh en 2018.



### Revue analytique au S1-2020

En juin 2020, les crédits se sont établis à 12 626,2 Mdh contre 12 489,1 Mdh en 2019 soit une augmentation de 1,1% sur la période. Cela est dû à :

- la hausse de plus de 120% des autres crédits en raison de l'augmentation des créances en souffrance notamment suite à la hausse des créances pré-douteuses de 330,7 Mdh, l'augmentation des créances douteuses de 74,9 Mdh et l'augmentation des créances compromises de 1,5 Mdh ;
- la hausse des « valeurs en caisse, banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux » de plus de 100% s'explique par le virement tardif des encaissements du compte du trésor de Wafasalaf vers son compte principal.
- le recul des crédits de trésorerie et à la consommation en raison du ralentissement de la production sous l'effet de la crise sanitaire.

#### **II.2.2 Actifs divers consolidés**

L'évolution des actifs divers, sur la période 2017 au 30 juin 2020, se détaille comme suit :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
Titres de transaction et de placement	28 000	27 407	0	-2.1%	-100.0%	43 014	>100%
Autres actifs	783 835	889 563	626 361	13.5%	-29.6%	550 817	-12.1%
Titres d'investissements	0	12 500	12 500	Ns	0.0%	12 500	0.0%
Titres de participation et emplois assimilés	151	151	151	0.0%	0.0%	151	0.0%
Immobilisations incorporelles et corporelles	237 030	243 126	244 186	2.6%	0.4%	242 934	-0.5%

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, les autres actifs affichent une hausse de 13,5%, s'établissant à 889,6 Mdh contre 783,8 Mdh en 2017.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont également en hausse sur la période (+2,6%), passant de 237,0 Mdh en 2017 à 243,1 Mdh en 2018.

Par ailleurs, les titres d'investissement correspondent à la part equity du programme de titrisation (5% de 250 Mdh).

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, les autres actifs affichent une baisse de 29,6%, s'établissant à 626,4 Mdh contre 889,6 Mdh en 2018.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont en légère hausse sur la période (+0,4%), passant de 243,1 Mdh en 2018 à 244,2 Mdh en 2019.

Par ailleurs, les titres d'investissement correspondent à la part equity du programme de titrisation (5% de 250 Mdh).

Enfin, les titres de participation et de placement passent de 27,4 Mdh en 2018 à 0 En 2019 en raison d'une meilleure optimisation des ressources de trésorerie.

### Revue analytique au S1-2020

L'augmentation de 43 Mdh des titres de transaction et de placement est due au placement opéré par la filiale Thémis courtage.

Les autres actifs enregistrent une baisse de 12,1% entre décembre 2019 et juin 2020, s'établissant à 550,8 Mdh contre 626,4 Mdh en décembre 2019 en raison de la diminution du crédit de TVA liée à l'arrêt de la formule LOA avec dépôt de garantie.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont en légère baisse sur la période (-0,5%), passant de 244,2 Mdh en 2019 à 242,9 Mdh au premier semestre 2020.

#### **II.2.3 Dépôts consolidés**

Les dépôts ont évolué, sur la période 2017 au 30 juin 2020, de la manière suivante :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
<b>Dépôts de la clientèle (1)</b>	<b>0</b>			Ns	Ns		Ns
<b>Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés (2)</b>	<b>7 130 739</b>	<b>6 141 498</b>	<b>5 530 653</b>	<b>-13.9%</b>	<b>-9.9%</b>	<b>5 312 197</b>	<b>-3.9%</b>
A vue	256 727	249 691	296 116	-2.7%	18.6%	223 099	-24.7%
A terme	6 874 011	5 891 807	5 234 537	-14.3%	-11.2%	5 089 098	-2.8%
<b>Total dépôts (1) + (2)</b>	<b>7 130 739</b>	<b>6 141 498</b>	<b>5 530 653</b>	<b>-13.9%</b>	<b>-9.9%</b>	<b>5 312 197</b>	<b>-3.9%</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, le total des dépôts (composé exclusivement des dettes envers les établissements de crédit et assimilés) a enregistré une baisse de 13,9% pour s'établir à 6 141,5 Mdh, contre 7 130,7 Mdh en 2017, en raison de la conversion des emprunts bancaires en BSF.

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, le total des dépôts (composé exclusivement des dettes envers les établissements de crédit et assimilés) a enregistré une baisse de 9,9% pour s'établir à 5 530,7 Mdh contre 6 141,5 Mdh, en 2018, en raison de la conversion des emprunts bancaires en BSF.

### Revue analytique au S1-2020

A juin 2020 le total des dépôts s'établit à 5 312,2 Mdh en juin 2020 contre 5 530,7 Mdh en décembre 2019 soit une baisse de 3,9% principalement plombé par la diminution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, qui chutent de 3,9% sur la période, à 5 312,2 Mdh contre 5 530,6 Mdh en décembre 2019. Cette baisse s'explique par le fait que les emprunts bancaires ont été remplacés par les BSF.

#### **II.2.4 Passifs divers consolidés**

L'évolution des passifs divers, se présente de la manière suivante sur la période 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
Autres passifs	780 038	719 852	828 877	-7.7%	15.1%	616 584	-25.6%
Titres de créance émis	2 123 770	3 648 221	4 611 720	71.8%	26.4%	5 136 268	11.4%
Provisions pour risques et charges	26 090	19 520	21 220	-25.2%	8.7%	226 220	>100,0%

Source : Wafasalaf

Les autres passifs sont composés de « Comptes de régularisation » et de « Créiteurs divers ».

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, les autres passifs s'élèvent à 719,9 Mdh contre 780,0 Mdh en 2017, en baisse de 7,7% sur la période.

Les titres de créance émis s'établissent pour leur part à 3 648,2 Mdh contre 2 123,8 Mdh en 2017, en hausse de 71,8% sur la période, en raison de la conversion des emprunts bancaires par des BSF.

Enfin, les provisions pour risques et charges s'établissent à 19,5 Mdh contre 26,1 Mdh en 2017, en baisse de 25,2% sur la période.

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, les autres passifs s'élèvent à 828,9 Mdh contre 719,9 Mdh en 2018, en hausse de 15,1% sur la période.

Les titres de créance émis s'établissent pour leur part à 4 611,7 Mdh contre 3 648,2 Mdh en 2018, en hausse de 26,4% sur la période, en raison de la conversion des emprunts bancaires par des BSF.

Enfin, les provisions pour risques et charges s'établissent à 21,2 Mdh contre 19,5 Mdh en 2018, en hausse de 8,7% sur la période.

La provision pour risques et charges couvre la cotisation de CNSS sur la commission démarchage.

### Revue analytique au S1-2020

Les autres passifs de Wafasalaf enregistrent une baisse de 25,6% entre décembre 2019 et juin 2020, passant de 616,6 Mdh, à 828,9Mdh. Ceci s'explique par la diminution du poste « créiteurs divers » ainsi que le recul des dossiers de LOA en cours de financement.

Par ailleurs, les titres de créances émis s'établissent à 5 136,3 Mdh en juin 2020 contre 4 611,7 Mdh en décembre 2019 soit une hausse de 11,4% qui s'explique par le remplacement des emprunts bancaires par des BSF.

Enfin, les provisions pour risques et charges s'établissent à 226,2 Mdh en juin 2020 contre 21,2 Mdh en 2019 en raison de la constitution d'une provision pour risques généraux de 205 Mdh, en couverture des risques de la crise sanitaire.

## II.2.5 Structure des ressources consolidées de Wafasalaf

La structure des ressources consolidées de Wafasalaf, sur la période 2017 au 30 juin 2020, se présente de la manière suivante :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
<b>Fonds propres &amp; assimilés</b>	<b>2 279 389</b>	<b>2 294 335</b>	<b>2 381 661</b>	<b>0.7%</b>	<b>3.8%</b>	<b>2 260 528</b>	<b>-5.1%</b>
Dont dettes subordonnées	453 679	453 696	506 565	0.0%	11.7%	507 017	0.1%
Dont capital	113 180	113 180	113 180	0.0%	0.0%	113 180	0.0%
Dont primes liées au capital	37 143	37 143	37 143	0.0%	0.0%	37 143	0.0%
Dont réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de	1 333 830	1 375 336	1 390 415	3.1%	1.1%	1 724 714	24.0%

conversion, et différences sur mises en équivalence							
Dont résultat net de l'exercice	341 558	314 981	334 358	-7.8%	6.2%	-121 526	<-100,0%
<b>Ressources</b>	<b>9 254 509</b>	<b>9 789 719</b>	<b>10 142 373</b>	<b>5.8%</b>	<b>3.6%</b>	<b>10 448 465</b>	<b>3.0%</b>
Etablissement de crédit	7 130 739	6 141 498	5 530 653	-13.9%	-9.9%	5 312 197	-3.9%
A vue	256 727	249 691	296 116	-2.7%	18.6%	223 099	-24.7%
A terme	6 874 011	5 891 807	5 234 537	-14.3%	-11.2%	5 089 098	-2.8%
Clientèle	0	0	0	Ns	Ns	0	Ns
Titres de créance émis	2 123 770	3 648 221	4 611 720	71.8%	26.4%	5 136 268	11.4%

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

Au titre de l'exercice 2018, les fonds propres et assimilés s'élèvent à 2 294,3 Mdh contre 2 279,4 Mdh en 2017, en légère hausse de 0,7% sur la période. Cette évolution résulte de la hausse de 3,1% des réserves consolidées, qui s'établissent à 1 375,3 Mdh en 2018 contre 1 333,8 Mdh en 2017.

Les ressources consolidées de Wafasalaf affichent, pour leur part, une hausse de 5,8%, s'établissant ainsi à 9 789,7 Mdh contre 9 254,5 Mdh en 2017. Leur hausse est principalement portée par l'augmentation de 71,8% des titres de créances émis, qui s'établissent à 3 648,2 Mdh contre 2 123,8 Mdh en 2017. Leur hausse est en revanche atténuée par la baisse des dettes à terme envers les établissements de crédits et assimilés (-14,3% sur la période).

### Revue analytique 2018-2019

Au titre de l'exercice 2019, les fonds propres et assimilés s'élèvent à 2 381,7 Mdh contre 2 294,3 Mdh en 2018, en hausse de 3,8% sur la période. Cette évolution résulte de la hausse de 1,1% des réserves consolidées, qui s'établissent à 1 390,4 Mdh contre 1 375,3 Mdh en 2018 et la hausse du résultat net de 6,2%.

Les ressources consolidées de Wafasalaf affichent, pour leur part, une hausse de 3,6%, s'établissant ainsi à 10 142,4 Mdh contre 9 789,7 Mdh en 2018. Leur hausse est principalement portée par l'augmentation de 26,4% des titres de créances émis, qui s'établissent à 4 611,7 Mdh en 2019 contre 3 648,2 Mdh en 2018. Leur hausse est en revanche atténuée par la baisse des dettes à terme envers les établissements de crédits et assimilés (-11,2% sur la période).

### Revue analytique au S1-2020

A juin 2020, les fonds propres et assimilés s'établissent à 2 260,5 Mdh contre 2 381,7 Mdh en 2019, en baisse de 5,1% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du résultat net.

Les ressources de Wafasalaf s'élèvent, quant à elles, à 10 448,5 Mdh en juin 2020 contre 10 142,4 Mdh en 2019 en hausse de 3% sur la période.

## II.3. MAITRISE DU RISQUE

Les bases de calcul des ratios présentés ci-dessous correspondent à celles retenues pour le calcul des ratios prudentiels.

### II.3.1 Ratio de solvabilité

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du ratio de solvabilité et du ratio Tier One sur les exercices 2017, 2018, 2019 et au premier semestre 2020 :

En %	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
<b>Ratio de solvabilité</b>	<b>14,40%</b>	<b>13,68%</b>	<b>14,25%</b>	<b>-0,7 pts</b>	<b>0,6 pts</b>	<b>16,58%</b>	<b>2,3 pts</b>
<i>Seuil prudentiel du ratio de solvabilité</i>	12%	12%	12%	0,0 pts	0,0 pts	12%	0,0 pts
<b>Ratio Tier One</b>	<b>11,82%</b>	<b>11,40%</b>	<b>10,71%</b>	<b>-0,42 pts</b>	<b>-0,69 pts</b>	<b>11,41%</b>	<b>0,70 pts</b>
<i>Seuil prudentiel du ratio Tier One</i>	9%	9%	9%	0,0 pts	0,0 pts	9%	0,0 pts

*Source : Wafasalaf*

*\*Fonds propres de base - formule : fonds propres (retraités des immobilisations incorporelles) / actif pondéré (en fonction du degré de garantie, conformément aux taux fixés par BAM)*

#### Revue analytique 2017-2018

En 2018, le ratio de solvabilité de Wafasalaf a atteint 13,68%, en baisse de 0,7 point par rapport à l'exercice antérieur. Le ratio Tier One s'affiche quant à lui à 11,40%, soit 0,42 point de moins qu'en 2017.

#### Revue analytique 2018-2019

En 2019, le ratio de solvabilité de Wafasalaf a atteint 14,25%, en hausse de 0,6 point par rapport à l'exercice antérieur. Le ratio Tier One quant à lui est à 10,71%, soit 0,69 point de moins qu'en 2018.

#### Revue analytique S1.2020

Au premier semestre 2020, le ratio de solvabilité a atteint 16,58%, en augmentation de 2,3 points par rapport à décembre 2019. Le ratio Tier One est à 11,41% en légère hausse (+0,70 point).

La hausse du ratio de solvabilité est due principalement à l'évolution des fonds propres suite à la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2019 au niveau du report à nouveau.

### II.3.2 Ratios de maîtrise du risque

Le coût du risque a évolué comme suit sur les trois derniers exercices et au premier semestre 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
Charges de provisions <sup>(1)</sup>	101 809	219 702	199 858	>100,0%	-9.0%	253 820	n.a.
Encours moyen de créances clients* <sup>(2)</sup>	11 257 269	11 901 613	12 391 612	5.7%	4.1%	12 546 006	n.a.
<b>Coût du risque (1)/(2)</b>	<b>0,90%</b>	<b>1,85%</b>	<b>1,62%</b>	<b>1.0 pts</b>	<b>-0.2 pts</b>	<b>4.05%***</b>	

*Source : Wafasalaf*

*\*Charges de provisions = dotation + pertes- reprises - récupération \*\* Encours moyen= Moyenne des moyennes glissantes 2 mois de l'encours global clients brut de dépôt de garantie\*\*\* méthode de calcul : (1)/(2)\*2*

#### Revue analytique 2017-2018

A l'issue de l'exercice 2018, le coût du risque s'établit à 1,85%, soit 0,9 point de plus qu'en 2017.

#### Revue analytique 2018-2019

A l'issue de l'exercice 2019, le coût du risque s'établit à 1,61%, soit 0,2 point de moins qu'en 2018.

### Revue analytique S1.2020

Au premier semestre 2020, le coût du risque s'établit à 4,05%.

#### II.3.3 Ratio d'encours des BSF sur encours de créances clients

Le ratio d'encours des BSF de Wafasalaf sur l'encours brut des créances clients se présente comme suit sur la période 2017 – S1.2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
Encours BSF	2 100 000	3 600 000	4 550 000	71,4%	26,4%	5 550 000	22,0%
Encours brut créances clients	15 641 204	16 819 440	17 605 170	7,5%	4,7%	17 293 113	-1,8%
<b>Encours BSF/ encours créances clients</b>	<b>13,4%</b>	<b>21,4%</b>	<b>25,8%</b>	<b>8,0 pts</b>	<b>4,4 pts</b>	<b>32,1%</b>	<b>6,3 pts</b>

Source : Wafasalaf  
 \* Encours financiers

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, les encours de BSF représentent environ 21,4% des encours brut de créances clients, soit 8,0 points de plus qu'en 2017.

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, les encours de BSF représentent environ 25,8% des encours brut de créances clients, soit 4,4 points de plus qu'en 2018.

### Revue analytique S1.2020

Au premier semestre 2020, les encours de BSF représentent 32,1% des encours bruts de créances clients soit 6,3 points de plus qu'en décembre 2019.

#### II.4. ANALYSE DU RISQUE CLIENT

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du risque client sur la période 2017 – 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
Encours bruts	15 641 204	16 819 440	17 605 170	7,5%	4,7%	17 293 113	Ns
Créances en souffrance (1)	1 279 126	1 469 359	1 572 301	14,9%	7,0%	2 181 419	38,7%
<i>dont créances pré-douteuses</i>	171 580	251 084	251 063	46,3%	0,0%	633 387	>100,0%
<i>dont créances douteuses</i>	57 851	89 133	111 953	54,1%	25,6%	240 584	>100,0%
<i>dont créances compromises</i>	1 049 695	1 129 142	1 209 285	7,6%	7,1%	1 307 448	8,1%
<b>Créances en souffrance (en % de l'encours)</b>	<b>8,2%</b>	<b>8,7%</b>	<b>8,9%</b>	<b>0,6 pts</b>	<b>0,2 pts</b>	<b>12,6%</b>	<b>3,7 pts</b>
Cumul des provisions (2)	1 061 042	1 139 522	1 215 488	7,4%	6,7%	1 407 861	15,8%
<b>Taux de couverture (3) = (2)/(1)</b>	<b>83,0%</b>	<b>77,6%</b>	<b>77,3%</b>	<b>-5,4 pts</b>	<b>-0,2 pts</b>	<b>64,5%</b>	<b>-12,8 pts</b>

Source : Wafasalaf  
 \*montant est net des agios réservés et hors LOA et chèques impayés  
 \*\*sur la base d'encours financiers

### Revue analytique 2017-2018

Le taux de créances en souffrance de Wafasalaf passe de 8,2% en 2017 à 8,7% en 2018, marquant ainsi une hausse de 0,6 points sur l'exercice, sous l'effet combiné de :

- La hausse de 7,5% de l'encours brut, qui passe de 15 641,2 Mdh en 2017 à 16 819,4 Mdh en 2018 ;
- la hausse de 14,9% des créances en souffrance qui passent de 1 279,1 Mdh en 2017 à 1 469,4 Mdh en 2018.

Le cumul des provisions affiche quant à lui une hausse de 7,4% et s'établit à 1 139,5 Mdh en 2018 (contre 1 061,0 Mdh en 2017). Ceci ramène le taux de couverture à 77,6% en 2018 (contre 83,0% en 2017).

### Revue analytique 2018-2019

Le taux de créances en souffrance de Wafasalaf passe de 8,7% en 2018 à 8,9% en 2019, marquant ainsi une hausse de 0,2 points sur l'exercice, sous l'effet combiné de :

- La hausse de 4,7% de l'encours brut, qui passe de 16 819,4 Mdh en 2018 à 17 605,2 ;
- la hausse de 7,0% des créances en souffrance qui passent de 1 469,4 Mdh en 2018 à 1 572,3 en 2019.

Le cumul des provisions affiche quant à lui une hausse de 6,7% et s'établit à 1 215,5 Mdh en 2019 (contre 1 139,5 Mdh en 2018). Ceci ramène le taux de couverture à 77,3% en 2019 (contre 77,6% en 2018).

### Revue analytique S1.2020

Le taux de créances en souffrance de Wafasalaf passe de 8,9% en 2019 à 12,6% soit une hausse de 3,7 points sous l'effet de l'augmentation des créances en souffrance de 38,7%. Ces créances ont augmenté suite à l'augmentation de plus de 100% des créances douteuses et pré-douteuses, et la hausse de 8,1% des créances compromises.

Le cumul des provisions augmente de 15,8% ce qui ramène le taux de couverture à 64,5% au premier semestre 2020.

## II.5. ANALYSE DE LA RENTABILITE

### II.5.1 Rentabilité des fonds propres consolidés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des fonds propres consolidés sur la période 2017-30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. S1. 2020/19
Résultat net (1)	341 558	314 981	334 358	-7.8%	6.2%	164 611	-121 526	<-100,0%
Fonds propres (2)	1 825 710	1 840 639	1 875 096	0.8%	1.9%	1 668 206	2 260 528	35.5%
<b>ROE = (1)/ moyenne (n-1, n) (2)</b>	<b>17.9%</b>	<b>17.2%</b>	<b>18.0%</b>	<b>-0.7 pts</b>	<b>0.8 pts</b>	<b>9.4%</b>	<b>-5.9%</b>	<b>-15.3 pts</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

En 2018, la rentabilité des fonds propres affiche une baisse de 1,7 point à 17,2% contre 18,9% en 2017, plombée par la baisse de 7,8% du résultat net qui s'établit à 315,0 Mdh contre 341,6 Mdh en 2017.

### Revue analytique 2018-2019

En 2019, la rentabilité des fonds propres affiche une hausse de 0,8 point à 18,0% contre 17,2% en 2018., Ceci s'explique par la hausse du résultat net de 6,2% qui s'établit à 334,4 Mdh contre 315,0 Mdh en 2018.

### Revue analytique au S1-2020

A juin 2020, la rentabilité des fonds propres affiche une baisse de 15,3 points à -5,9% contre 9,4% en juin 2019. Ceci s'explique par la baisse du résultat net de plus de 100% qui s'établit à -121,5 Mdhs en juin 2020 contre 164,6 Mdh en juin 2019.

#### II.5.2 Rentabilité des actifs consolidés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des actifs consolidés sur la période 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2019	S1.2020	Var. S1. 2020/19
Résultat net (1)	341 558	314 981	334 358	-7.8%	6.2%	164 611	-121 526	<-100,0%
Total Actif (2)	12 340 026	12 823 426	13 374 130	3.9%	4.3%	13 594 485	13 551 797	-0.3%
<b>ROA = (1) /moyenne (n-1, n) (2)</b>	<b>2.8%</b>	<b>2.5%</b>	<b>2.6%</b>	<b>-0.3 pts</b>	<b>0.0 pts</b>	<b>1.2%</b>	<b>-0.9%</b>	<b>-2.1 pts</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2018-2019

Le ROA consolidé du groupe reste stable entre décembre 2018 et décembre 2019.

### Revue analytique au S1-2020

Le ROA consolidé du Groupe Wafasalaf s'établit à -0,9% à juin 2020 soit une diminution de 2,1 points en comparaison à juin 2019.



## II.6. ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du tableau de flux de trésorerie consolidé sur les exercices 2017 au 30 juin 2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
Produits sur opérations bancaires perçus	1 329 321	1 416 015	1 487 622	6,5%	5,1%	748 381	-49,7%
Récupérations sur créances amorties	17 051	19 184	22 636	12,5%	18,0%	6 651	-70,6%
Produits divers d'exploitation perçus	354 633	340 865	371 161	-3,9%	8,9%	155 249	-58,2%
Charges sur opérations bancaires versées	-366 480	-361 368	-373 691	1,4%	-3,4%	-187 502	49,8%
Charges diverses d'exploitation payées	-384 251	-500 060	-521 352	-30,1%	-4,3%	-379 584	27,2%
Charges générales d'exploitation payées	-407 625	-426 244	-447 724	-4,6%	-5,0%	-209 977	53,1%
Impôts sur les résultats payés	-198 003	-180 185	-202 595	9,0%	-12,4%	-49 744	75,4%
<b>Flux de trésorerie nets provenant du CPC (I)</b>	<b>344 646</b>	<b>308 206</b>	<b>336 058</b>	<b>-10,6%</b>	<b>9,0%</b>	<b>83 474</b>	<b>-75,2%</b>
Variation des actifs d'exploitation	-220 316	-466 885	-550 038	<-100,0%	-17,8%	-104 568	81,0%
Variation des passifs d'exploitation	-101 163	475 024	461 837	>100,0%	-2,8%	93 799	-79,7%
<b>Soldes des variations des actifs et passifs d'exploitation (II)</b>	<b>-321 479</b>	<b>8 139</b>	<b>-88 201</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>&lt;-100,0%</b>	<b>-10 770</b>	<b>87,8%</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (III=I+II)</b>	<b>23 167</b>	<b>316 346</b>	<b>247 857</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>-21,6%</b>	<b>72 704</b>	<b>-70,7%</b>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-12 500		Ns	-100,0%		Ns
Produit des cessions d'immobilisations financières				Ns	Ns		Ns
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		204		Ns	-100,0%		Ns
Acquisition d'immobilisations financières				Ns	Ns		Ns
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	26 659	-6 096	-1 060	<-100,0%	82,6%	1 252	>100,0%
Dividendes reçus				Ns	Ns		Ns
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (IV)</b>	<b>26 659</b>	<b>-18 392</b>	<b>-1 060</b>	<b>&lt;-100,0%</b>	<b>94,2%</b>	<b>1 252</b>	<b>&gt;100,0%</b>
Emission d'emprunts et de titres subordonnés	252 379	17	52 869	-100,0%	>100,0%	452	-99,1%
Dividendes versés	-300 000	-300 052	-300 059	0,0%	0,0%	-59	100,0%
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (V)</b>	<b>-47 621</b>	<b>-300 035</b>	<b>-247 190</b>	<b>&lt;-100,0%</b>	<b>17,6%</b>	<b>393</b>	<b>&gt;100,0%</b>
Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	2 205	-2 081	-393	<-100,0%	81,1%	74 351	>100,0%
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>4 295</b>	<b>2 214</b>	<b>1 821</b>	<b>-48,5%</b>	<b>-17,8%</b>	<b>76 170</b>	<b>&gt;100,0%</b>

Source : Wafasalaf

### Revue analytique 2017-2018

A fin 2018, la trésorerie consolidée de Wafasalaf s'établit à 2,2 Mdh contre 4,3 Mdh en 2017, en baisse de 48,5%. Cette progression s'explique principalement par la combinaison des éléments suivants :

- la baisse de 10,6% des flux de trésorerie nets provenant du CPC, qui s'établissent à 308,2 Mdh en 2018 contre 344,6 Mdh en 2017 ;
- la baisse des flux provenant des activités d'investissement, qui s'élèvent à -18,4 Mdh en 2018 contre 26,7 Mdh en 2017 ;
- l'évolution du flux de trésorerie provenant des activités de financement, qui s'inscrit à -300,0 Mdh en 2018 contre -47,6 Mdh en 2017, en raison de l'emprunt obligataire subordonné de 250 Mdh émis par wafasalaf en septembre 2017.

### Revue analytique 2018-2019

A fin 2019, la trésorerie consolidée de Wafasalaf s'établit à 1,8 Mdh contre 2,2 Mdh en 2018, en baisse de 17,8%. Cette progression s'explique principalement par la baisse de 21,6% des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, qui s'établissent à 247,9 Mdh en 2019 contre 316,3 Mdh en 2018.

### Revue analytique au S1-2020

A juin 2020, la trésorerie de Wafasalaf s'établit à 76,1 Mdh contre 1,8 Mdh en 2019, en hausse de 74,3 Mdhs. Cette progression s'explique principalement par la combinaison des éléments suivants :

- la baisse de plus de 70% des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, qui s'établissent à 72,7 Mdh en juin 2020 contre 247,9 Mdh en 2019 ;
- la hausse des flux provenant des activités d'investissement, qui s'élèvent à 1 252 Mdh en juin 2020 contre -1 060 Mdh en 2019 ;
- l'évolution du flux de trésorerie provenant des activités de financement, qui s'inscrit à 393 Mdh en juin 2020 contre -247,2 Mdh en 2019, en raison de la suspension de la distribution des dividendes suite à la recommandation émise par Bank Al Maghrib.

## II.7. ANALYSE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉS

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par le Groupe Wafasalaf sur la période 2017-S1.2020 :

En Kdh	2017	2018	2019	Var. 18/17	Var. 19/18	S1.2020	Var. S1. 2020/19
Engagements donnés	376 780	277 030	307 412	-26.5%	11.0%	307 716	0.1%
Engagements reçus	1 493 554	1 368 000	1 348 000	-8.4%	-1.5%	1 348 000	0.0%

Source : Wafasalaf

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

### Revue analytique 2017-2018

Au terme de l'exercice 2018, les engagements donnés enregistrent une baisse de 26,5% pour s'établir à 277,0 Mdh contre 376,8 Mdh en 2017, en raison de la clôture de certains comptes de réserves de clients revolving non utilisés depuis plusieurs années. Quant aux engagements reçus, ils affichent un recul de 8,4% en 2018 et s'établissent à 1 368,0 Mdh contre 1 493,6 Mdh en 2017.

### Revue analytique 2018-2019

Au terme de l'exercice 2019, les engagements donnés enregistrent une hausse de 11,0% pour s'établir à 307,4 Mdh contre 277,0 Mdh en 2018. Quant aux engagements reçus, ils affichent un recul de 1,5% en 2019 et s'établissent à 1 348,0 Mdh contre 1 368,0 Mdh en 2018.

### Revue analytique au S1-2020

Au terme du premier semestre 2020, les engagements donnés enregistrent une légère hausse de 0,1% pour s'établir à 307,7 Mdh contre 307,4 Mdh en 2019. Quant aux engagements reçus, ils restent stables.

### III. INDICATEURS FINANCIERS AU TROISIEME TRIMESTRE 2020

Mdh	T3 - 2019	T3 - 2020	Var. T3.2020/ T3.2019	30 septembre 2019	30 septembre 2020	Var. 30 septembre 2020/2019
Production nette	1 422	1 271	-10,60%	3 367	2 256	-33%
Encours porté brut				13 683	13 878	1,43%
Produit net bancaire	872	838	-3,90%	1 745	1 698	-2,69%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés				5 531	4 857	-12,2%
Titres de créance émis				4 612	5 246	13,7%

Source : Wafasalaf

#### **Production nette :**

La production globale réalisée à fin septembre 2020 ressort à 2 256 Mdh, soit une hausse de 33% par rapport à la même période de l'exercice 2019, impacté fortement par le ralentissement économique dû aux effets de la crise sanitaire actuelle.

#### **Encours porté brut :**

L'encours brut a atteint 13,9 Mrds Dh à fin septembre 2020, soit une évolution restreinte de 1,43% par rapport à la même période précédente grâce à la stabilisation du développement commercial porté principalement par les prêts personnels.

#### **Produit net bancaire :**

Le produit net bancaire s'inscrit à 1 698 Mdh en recul de 2,69% comparativement à fin septembre 2019.

#### **Dettes envers les établissements de crédit et assimilés et titres de créances émis :**

Les dettes ont connu une baisse de 12,18% à fin septembre 2020 en s'établissant à 4,9 Mrds Dh.

Les titres de créances émis ont enregistré une évolution présentative de 13,75% enregistrant 5,2 Mrds Dh à fin septembre 2020.

## PARTIE IV.    PERSPECTIVES



## II. LE PLAN RECOUVREMENT 2020

Le plan recouvrement s'inscrit dans la consolidation de la performance 2019, l'amélioration des process et la maîtrise du risque opérationnel :

### La consolidation de la performance

- Assurer les objectifs d'encaissement amiable et contentieux par le maintien du pilotage rapproché des équipes et des indicateurs, et la mise à disposition optimale des moyens ;
- Intensifier l'utilisation des solutions de recouvrement (réintégration, la capitalisation, report ...) ;
- Améliorer la montée en compétence des équipes (10 modules et 54h de formation par collaborateur) ;
- Maintenir la spécialisation du traitement par segment de client (professionnels, particuliers).

### Améliorer les process et maîtriser le risque opérationnel

- Ajuster le process des vacations et flux pour augmenter les jours de traitement ;
- Réviser le process restructuration : conditions, procédures et règles d'octroi ;
- Performer le process judiciaire, la gestion de l'assignation, des prestataires, l'exécution des jugements ;
- Organiser les process du service client (création du service client, la fluidité ...) ;
- Mettre à niveau les procédures et le dispositif du contrôle (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau).

## III. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU RISQUE CREDIT

Les principales orientations du risque crédit sur 2020 sont les suivantes :

- Refonte des grilles de scores Automobile et Prêt personnel ;
- Mise en place d'un score Automobile Société ;
- Lancement du projet score antifraude ;
- Mise en place de l'Identifiant Commun des Entreprises ;
- Généralisation de l'utilisation de la plateforme « inforisk » pour l'étude des dossiers de personnes morales ;
- Intégration du score Crédit Bureau dans le système décisionnel ;
- Refonte la Politique d'Acceptation post covid.

## IV. PERSPECTIVES

Le tableau ci-dessous reprend les principaux agrégats estimés et réalisés du compte de résultat consolidé du Groupe Wafasalaf pour l'exercice 2019. Les agrégats estimés ont été énoncés au niveau de la note d'information relative à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné visé par l'AMMC sous référence VI/EM/012/2019 en date du 12 juin 2019.

En Mdh	2019 <sup>e</sup>	2019
Produit Net Bancaire	1 089	1 114
Charges générales d'exploitation	365	448
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>327</b>	<b>315</b>

Source : Wafasalaf

Explication des écarts :

- ) L'amélioration du PNB provient de la performance sur l'encours moyen (+4%).

- ) Pour les charges d'exploitation estimées, le chiffre de 365 Mdhs n'intègre pas les commissions vendeurs et partenaires qui sont prises en compte dans le réalisé.



## PARTIE V.      FACTEURS DE RISQUE

## I. RISQUE DE CREDIT

Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de l'établissement.

Pour faire face à ce risque, la société adopte certaines mesures qui consistent à :

- sécuriser les opérations de traitement des dossiers grâce au logiciel de gestion des crédits « EKIP » ;
- apprécier la qualité des engagements (en fonction des comportements historiques des clients) ;
- donner motif à l'étude ou au rejet du dossier à partir d'informations sur le client ;
- suivre en permanence l'évolution de son risque à travers un certain nombre d'indicateurs concernant les dossiers présentant des impayés.

## II. RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est lié aux activités d'intermédiation bancaire par la transformation des ressources à court terme en emplois à moyen et long terme. Ainsi, toute évolution défavorable des taux d'intérêt peut détériorer la rentabilité d'un établissement de crédit, voire, constituer une menace substantielle pour ses fonds propres lorsque son amplitude dépasse certaines limites.

Pour minimiser ce risque, la société entreprend des dispositifs consistant à :

- évaluer l'impact d'une évolution défavorable des taux d'intérêt sur sa situation financière ;
- analyser la structure de refinancement de la société et le risque éventuel de taux d'intérêt ;
- envisager des scénarios de crise, notamment des variations extrêmes des taux d'intérêt et des positions sensibles au taux, et mesurer leur impact sur le résultat et les fonds propres ;
- suivre et analyser le ratio de surface (couverture des emplois par les emprunts).

## III. RISQUE DE LIQUIDITE

Il est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances.

La société dispose d'un suivi de ce risque à travers les éléments suivants :

- un état des besoins de refinancement établi sur la base de la projection des encours de production ;
- une situation mensuelle de refinancements.

## IV. RISQUE OPERATIONNEL

Il correspond au risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Les sources majeures des risques opérationnels peuvent être liées aux :

- fraudes internes et externes ;
- pratiques inappropriées en matière d'emploi et de sécurité sur les lieux de travail ;
- pratiques inappropriées concernant les clients, les produits et l'activité commerciale ;
- dommages causés aux biens physiques ;
- interruptions d'activités et pannes de systèmes et aux exécutions des opérations ;
- livraisons et processus.

Pour ce, la société a mis en place une structure de contrôle permettant d'identifier ces risques et d'élaborer leur cartographie afin de pouvoir établir des plans d'action pour les contourner.

## V. RISQUE INFORMATIQUE

Afin d'améliorer sa sécurité informatique, Wafasalaf a mis en place deux projets structurants : un plan de continuité de l'activité (en cours de déploiement) et un plan de secours informatique.

Wafasalaf a également élaboré une Charte de sécurité visant à sensibiliser et former son personnel aux règles de sécurité et a mis en place un dispositif de contrôle permanent des accès et des Habilitations systèmes qui porte sur la vérification de la pertinence des droits octroyés avec un état des anomalies (comptes obsolètes, inadéquats, ...), ainsi que la formalisation des politiques de sécurité de gestion des accès et des mots de passe.

## VI. RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

La baisse des taux d'intérêt favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et aux organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique est à l'origine d'une part, d'une baisse mécanique du taux moyen de sortie pour Wafasalaf et d'autre part, d'un décalage dans l'adossement des emplois et des ressources à l'origine d'un risque de liquidité et de taux.

## VII. RISQUE CONCURRENTIEL

Le secteur du crédit à la consommation est fortement concurrentiel, notamment du fait de :

- la forte concurrence des banques à travers :
  - ✓ leur politique de développement volontariste des activités de crédits à la consommation ;
  - ✓ l'intensification de l'agressivité commerciale bénéficiant d'avantages concurrentiels importants : densité des réseaux d'agences, larges bases de clients faiblement exploitées, plus faible coût des ressources.
- la concentration capitalistique et industrielle d'acteurs existants à travers :
  - ✓ le développement de synergies de distribution entre les opérateurs de marché ;
  - ✓ les fusions-acquisitions éventuelles favorisant la consolidation des parts de marché des acteurs actuels.

Pour faire face à ce risque, Wafasalaf a mis en place une stratégie visant à :

- renforcer sa position sur le marché du crédit à la consommation grâce à une offre de produits et services large et originale distribuée dans une logique multi-canal (réseau d'agences en propre, apporteurs d'affaires, courtiers, canal Internet, etc.) ;
- développer le Service Providing dans le domaine de la relation client en commercialisant une partie de son savoir-faire auprès de confrères ou d'acteurs d'autres secteurs d'activité.

## VIII. RISQUE DE RUPTURE OU REVISION DE PARTENARIAT

Le non-respect des clauses des contrats conclus entre Wafasalaf et ses partenaires, par l'une ou l'autre des parties contractantes, ou la survenance d'un événement de force majeure, peuvent entraîner la rupture de l'un de ces contrats.

Wafasalaf fait face à ce risque grâce à sa politique de :

- diversification de ses revenus et d'équilibrage de son activité ;

- consolidation de partenariats actuels et de développement d'autres partenariats de gestion pour compte.

Par ailleurs, l'impact de ce risque sur l'activité de Wafasalaf demeure limité, étant donné que, en 2015, la contribution de l'ensemble des partenaires dans le PNB s'est établie à 18,7% seulement.

## **IX. RISQUE REGLEMENTAIRE**

Wafasalaf est amenée à poursuivre son adaptation à l'évolution du cadre législatif et réglementaire des métiers de financement (mesures fiscales de la loi de Finances, mesures de Bank Al-Maghrib, etc.).

## **X. RISQUE LIE A L'ACTIVITE DIGITALE (NON-MAITRISE DE LA FRAUDE DIGITALE)**

Wafasalaf a mis en place une approche d'analyse de risques liée au volet digital permettant d'appréhender en amont l'ensemble des risques techniques tels que les risques d'intrusion, de fuite des données, les risques réglementaires de non-conformité (protection des données, fraude...). Ainsi, tout projet de transformation digitale impactant un processus de vente, de service après-vente ou de recouvrement est analysé selon cette approche avec les différents métiers avant son déploiement.

Wafasalaf diligente régulièrement des missions d'audit externe par des cabinets experts sur les risques liés à la sécurité de son système d'information.

## **XI. RISQUE DE MANIPULATION DES ESPECES**

Wafasalaf a initié depuis ces dernières années une démarche tendant à réduire fortement le risque de manipulation des espèces. En effet, les paiements en espèces ne représentent qu'une faible part dans les règlements de créances au sein de son réseau d'agences (impayés ; remboursement anticipé...). La majorité des paiements se faisant par chèques bancaires.

Par ailleurs, Wafasalaf a procédé à l'externalisation progressive de cette activité de paiement chez un partenaire externe spécialisé de la place (wafacash).

Wafasalaf a également développé depuis un an le règlement des créances sur une application digitale hébergée sur son site internet.

De ce fait, le risque lié à ce processus de manipulation des espèces est fortement réduit.

## **XII. GESTION RISQUE COVID-19**

Dans le cadre la gestion du risque pandémique lié au COVID-19, Wafasalaf a mis en place les mesures suivantes :

- Activation de la cellule de crise par le directoire dès le 14 mars 2020 (état d'urgence sanitaire le 20 mars)
- Mise en place des mesures sanitaires au niveau du siège annexe et du réseau dès le 28 février 2020
- Mise en place du dispositif PCA dès le 16 mars 2020 assurant pour l'ensemble des métiers une activité satisfaisante
- Mobilisation des prestataires opérateurs télécoms et équipes techniques IT pour la mise en place d'un dispositif de Télétravail avec un taux de plus de 90% des effectifs du siège en mode travail à distance.

### **XIII. RISQUE DE FRAUDE**

Des mesures ont été prises pour la couverture du risque de fraude, notamment :

- La création d'une fonction détection de la fraude au sein du pôle crédit qui centralise et traite tous les cas de fraude remontés par le réseau et les plateformes d'acceptation ;
- La création d'une fonction pilotage du dispositif de prévention de la fraude qui agit en relation avec les autres fonctions de contrôle ou fonctions support concernées : gestion et contrôle des Risques, Contrôle Permanent, Conformité, Inspection/Audit, Juridique et Sécurité des Systèmes d'Information, la fonction prévention de la fraude crédit.

Elle a pour mission de :

- Coordonner et animer le dispositif de lutte contre la fraude.
- Identifier les sources et les éventuelles défaillances et dysfonctionnements à l'origine de la fraude interne ou externe : falsification des pièces, non- respect des procédures en interne, usurpation d'identité, de mot de passe ...
- Veiller à la mise en place de plan d'action correctif : revue du processus, renforcement du plan de contrôle et du dispositif de maîtrise des risques liés à la fraude...
- Diffuser l'information au niveau des entités concernées notamment sur les dispositions préventives ou de vigilance à observer et présenter un plan de formation de lutte contre la fraude.
- Partager les cas de fraude avérés et évités : profil type, canal de distribution, mode opératoire, montants...

Exemple de fraude :

À la suite de la fraude « taxi », des mesures ont été mises en place pour la couverture de ce risque :

- La révision du cadre d'acceptation des taxis et ses prérequis ;
- La centralisation du traitement du taxi au niveau des engagements ;
- Le renforcement du contrôle 1er niveau et de la surveillance à chaud ;
- Contrôle second niveau de l'exhaustivité de la production TAXI ;
- La validation par la conformité et l'audit de la reprise de l'activité.

### **XIV. REORGANISATION DE LA PARTIE RISQUE**

La réorganisation de la partie risque et des process mis en place en 2019 a permis d'améliorer les encaissements aussi bien en amiable (4,94% vs 4,38% en 2018) qu'en contentieux (1,45% vs 1,15% en 2018).

## **PARTIE VI.    FAITS EXCEPTIONNELS**

### **Avril 2019 - Décision de Bank Al Maghrib de mettre fin au crédit à taux zero**

En avril 2019, Bank Al Maghrib a décidé de mettre fin au crédit à taux zero (formules de crédit gratuit subventionnés par les marques). Cette décision permettra d'améliorer la rentabilité des crédits automobiles d'environ 200 pbs. A noter que, selon les experts, l'impact sur les volumes de crédits distribués ne devrait pas dépasser les 3%.

### **Le choc de la crise sanitaire a ébranlé le marché du crédit à la consommation**

- Baisse de l'appétence au crédit : niveau de confiance des ménages à 75,7 sur T1 2020 vs 79,1 Sur 2019
- Baisse de revenus : 950 000 salariés déclarés en perte d'emplois
- La majorité des projets de consommation a été reportée, et plus spécialement les gros tickets

#### **Prêt automobile :**

- Recul important des ventes automobiles sur mars (6.300 unités) et avril (1.700 unités) par rapport à une référence mensuelle de 13.000 unités;
- Baisse importante de la part du crédit dans les ventes en mars et avril (33% vs 46%) ;
- Annulation de l'Auto-Expo 2020 et de l'ensemble des événements de vente;
- Fermeture des show-rooms par l'ensemble des marques et orientation des actions commerciales vers le Web. La demande reste toutefois très faible;
- Préparation d'offres commerciales pour le Post Confinement. Elles sont axées sur des remises importantes sur les prix et sur des formules de crédit avec différé

#### **Prêts non affectés :**

- Chute considérable de la demande de crédit sur l'ensemble des canaux face à la limitation de circulation des citoyens [Confinement] ;
- L'appétence crédit (mesurée par des actions Télémarketing internes) a été divisé par 6 pendant la période du confinement ;
- Réflexions initiées avec le régulateur pour assouplir les démarches de souscription au crédit et accélérer l'adoption de la signature électronique.

#### **Equipement des ménages :**

- Régression du marché des biens d'équipement de la maison de -2,9% au T1 2020 (Chiffres GFK)
- Fermeture des grandes enseignes de meubles (IKEA, KITEA, ...) et réduction du nombre de points de vente ouverts pour les distributeurs modernes
- Ouverture maintenue des points de vente de la Grande Distribution (Marjane et Electro Planet...)
- Développement des financements IT (PC, tablettes, imprimantes...) de +110% et d'initiatives de vente en ligne et de livraison à domicile

### **Le choc de la crise sanitaire a changé les traditions de travail**

- La mise en place du télétravail : 91% des effectifs hors réseau et 70% de Wafasalaf
- La rotation des équipes en agence : une semaine sur deux
- La fermeture des agences avec des flux bas (12 agences sur 45 avec 1 par ville)
- Les mesures sanitaires sur site (Achat de gels hydro alcooliques individuels et collectifs, distribution des masques, aménagement des agences en plexiglas, mise en place de files d'attente en agence...)
- La communication et sensibilisation à travers la mise en place d'une cellule de crise au pilotage quotidien :
  - o L'affichage des mesures de prévention sur tous les sites
  - o Les notes de communication au personnel
  - o L'appel à la solidarité par des dons
  - o Les notes d'information et de remerciement du directoire

## **PARTIE VII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENCIEUSES**



Il n'existe à ce jour aucun litige ou affaire contentieuse susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société Wafasalaf.

## **PARTIE VIII. ANNEXES**

## **I. STATUTS**

<https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

## **II. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

2017 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

2018 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

2019 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

## **III. RAPPORT DE GESTION**

2017 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

2018 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

2019 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

## **IV. RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

2017 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

2018 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

2019 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

## **V. RAPPORTS D'AUDIT SUR LES ETATS CONSOLIDES**

2017 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

2018 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

2019 : <https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

## **VI. COMMUNICATION FINANCIERE**

<https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

## **VII. RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019**

<https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>

## **VIII. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020**

<https://www.wafasalaf.ma/fr/espace-institutionnel/publications>